

Spécial Al-Qods : L'histoire, les enjeux...

Leaders

N° 80 - Janvier 2018 - 4 DT • www.leaders.com.tn



Béji Caïd Essebsi
En rassembleur ?
Avec tant de crises à désamorcer

TUNISAIENNON DESTINÉ À LA VENTE



9 772233 227004

Traite des êtres humains en Tunisie : Les vérités

HUBLOT



Classic Fusion Aerofusion Moonphase.
King Gold case, an exclusive red gold alloy developed by Hublot. Dial in sapphire revealing the movement, displaying moon phases, calendar, day and month.

Ben Fannet

Rue Lac Victoria - Les Berges du Lac 1 - Tunis - Tél. +216 71 963 555
Bd Principal - Les Berges du Lac 1 - Tunis - Tél. +216 71 860 475

hublot.com • f • t • i

T
H
E
A
R
T
O
F
U
S
I
O
N



La vie est émotions

LE RÉSEAU TT

POUR TOUS LES TUNISIENS SUR TOUTE LA TUNISIE

La Tunisie est le premier pays à promulguer dans sa constitution le droit à l'information et le droit d'accès aux réseaux de communication. De ce fait, Tunisie Telecom s'engage à fournir un accès aux réseaux fixe, mobile et internet à tous les citoyens où qu'ils soient.

Tunisie Telecom affirme donc, une fois de plus, sa citoyenneté en se positionnant comme étant l'unique opérateur œuvrant à la couverture de tout le territoire y compris les zones les moins peuplées.

www.tunisiatelecom.tn



Le génie tunisien comme unique salut

Par Taoufik Habaieb
L'édito

La politique, exécrable dans ses basses pratiques, comme ces derniers temps, ne saurait nous détourner de l'essentiel. Qu'avons-nous fait pour préparer l'avenir des générations montantes ? Quelles politiques publiques avons-nous déployées pour transformer l'école et embrasser les métiers de demain ? A-t-on suffisamment encouragé la recherche scientifique pour rattraper le gap et prendre pied dans le concert de la science et du savoir ? Où en sommes-nous dans le numérique, l'intelligence artificielle et toute cette nouvelle déferlante qui est en train de bouleverser le monde ? Quels projets d'envergure avons-nous initiés pour favoriser les sources renouvelables dans notre bilan énergétique et la préservation du climat ?

Sur l'avenir, nous manquons de vision et prenons du retard ! Sur le stratégique, nous risquons d'être défaillants. Les pénalités seront lourdes à assumer. La jeunesse de demain ne le pardonnera pas aux dirigeants d'aujourd'hui.

L'émigration, subie ou choisie, de près d'un millier de jeunes médecins tunisiens, rien qu'en 2017, en France, en Suisse, en Belgique, au Canada et dans des pays de l'Afrique subsaharienne, nous interpelle doublement. Elle apporte la preuve que la qualité de l'enseignement et de la formation scientifique en Tunisie est prisée par des pays qui savent l'apprécier. Le revers de la médaille, c'est que nous n'avons pas pu ou su les garder. Désenchantés, déçus, sans perspectives d'avenir, confrontés à la violence, la précarité et la déliquescence des soins dans les établissements publics et à la taxation dans les cabinets privés, les meilleurs n'ont d'autre choix que de partir.

Les médecins ne sont pas les seuls dans cet exode. Ingénieurs, financiers, universitaires, chercheurs, juristes et autres managers de haut niveau prennent eux aussi le chemin de l'expatriation, dans un flux migratoire jamais observé auparavant. Ambition, désir de mobilité et de changement d'horizon ? Aucun Tunisien n'est convaincu qu'il pourra trouver ailleurs dans le monde un pays meilleur que sa terre natale. Mais ceux qui partent, s'ils regrettent la douce Tunisie, ne peuvent plus supporter y travailler.

Incapables de les retenir, qu'allons-nous faire pour entretenir avec eux ce grand lien affectif, patriotique ? Comme pourrions-nous faire bénéficier le pays des dividendes de leur nouvelle situation ? L'unique discours officiel prononcé à leur adresse est celui d'envoyer de l'argent au pays et d'y investir. Aucun réceptacle n'est ouvert pour tirer de toute la valeur ajoutée que ces Tunisiens de l'étranger peuvent faire

profiter la patrie. Chefs de service dans de grands hôpitaux et de prestigieux laboratoires de recherche, analystes et décisionnaires dans des banques et fonds d'investissement, ingénieurs aux commandes d'éminents centres de développement, dirigeants dans des multinationales et autres constituent pourtant un capital précieux. Ne sont-ils pas en mesure d'accueillir des stagiaires, de faire embaucher des compatriotes, d'établir des ponts entre leurs institutions et celles de leur pays, de prodiguer des conseils aux décisionnaires tunisiens, de souffler des idées, de signaler des opportunités... Qui, en Tunisie, s'en soucie ? Qui s'en occupe ?

Dans cette insouciance générale, le grand virage de l'intelligence artificielle n'est pas pris à bras-le-corps par les décisionnaires tunisiens. Le numérique, sa culture, son enseignement, sa recherche et développement, son économie et son essor se dispersent entre l'Education nationale, l'Enseignement supérieur, le Commerce (électronique) et le ministère des TIC. Sans coordination, sans synergie, chacun est sur sa planète.

Tout favorise pourtant la Tunisie dans cette voie de l'intelligence artificielle. L'engouement quasi-intuitif des jeunes, la multiplication des institutions d'enseignement et des laboratoires de recherche, la qualité de l'enseignement et de l'encadrement font de notre pays et de notre jeunesse des atouts majeurs dans cette conquête du futur.

Que manque-t-il alors ? La volonté politique ! Au-delà des discours, point de détermination affirmée, de plans d'action avec des dates précises, de moyens conséquents et de financements garantis. Les quarante « grandes options » issues des récentes assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (regrettablement boycottées par l'Uggtt), sans programmation fixe, risquent d'être renvoyées aux calendes grecques. Et nous voilà retomber dans la politique politicienne.

Au lieu de s'agacer de ce qui se dit ou s'écrit, de s'étaler sur les commentaires au détriment de la conceptualisation de sa politique et de son explication pour convaincre les Tunisiens, le gouvernement n'a d'autre devoir que de privilégier dans ses politiques publiques les grands choix d'avenir. Le génie tunisien - scientifique, technologique, managérial, culturel et artistique - est notre précieux capital. Sachons-le cultiver et en faire le pilier de notre futur.

Bonne et heureuse année. ■

T.H.

“ Amoureux des classiques, nous rejetons le statu quo. Nous gardons le meilleur du passé, les meilleures techniques horlogères, les meilleurs designs, et redéfinissons les standards. Conçue dans un but précis. Testée en conditions extrêmes. Pour ceux qui sont prêts à tout, ceux qui repoussent leurs limites, ceux qui se réinventent chaque jour. Une TUDOR est née pour oser. #BornToDare ”

**BORN
TO DARE**



**BORN
TO DARE**

#BornToDare

BLACK BAY S&G



Ben Jannet

RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TEL: +216 71 963 555

C. COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS



TUDOR

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taufik Habaieb

CONSEILLER

Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Raouf Ben Rejeb
• Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot Remadi
• Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz
• Mohamed Ali Halouani • Mohamed El Aziz Ben Achour • Houcine Jaidi
• Mohamed Jaoua • Dr Essedik Jeddi • Elyès Jouini • Emna Kallel
• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi
• Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Mansour Moalla
• Ahmed Ounaïes • Mehdi Taj • Habib Touhami • Riadh Zghal
• Dr Saadeddine ZMerli • Dr Sofène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

Marwa Makni
(Vidéo)

PHOTOS
Leaders - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Bourane Ennaïfer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Najah Kharraz • Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn



Disponible sur

الخطوط التونسية
TUNISAIR

S O M M A I R E

Opinion

20 La décentralisation, transfert ou transformation du pouvoir ?
Par Riadh Zghal

En couverture

22 Béji Caïd Essebsi : En rassembleur ?

24 Cartographie • Des attelages fragiles

32 Abdelkrim Zbidi : En ministre-soldat

37 Spécial Al-Qods : L'histoire, les enjeux...

Nation

73 Le célibat tardif en Tunisie : choisi ou subi ?

75 Le célibat en Tunisie
Par Habib Touhami

79 **Dossier :** Traite des êtres humains en Tunisie : des vérités difficiles à cacher

96 Les mois de janvier en Tunisie
Par Habib Touhami

99 Assises nationales de la réforme universitaire
Les 40 recommandations verront-elles le jour ?

100 Un RDV manqué ?
Par Nihel Ben Amar



P.35

ONLY VICTORY COUNTS.

SPONSOR AND OFFICIAL TIMEKEEPER OF
THE GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE® SINCE 2002

GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE CHRONO (168570-3001)

Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 963 555
C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS
TÉL.: +216 70 836 224

GRAND PRIX DE MONACO
HISTORIQUE®

Chopard

L'ARGENT POUSSE SUR LES ARBRES

BH ASSURE LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE BUSINESS



P.75

Economie

102 Bénin : Cotonou accueille Tunisair... et les Tunisiens
Par Najeh Kharraz

Société

104 Ombres blanches de Sinda Belhassan :
A la recherche d'une tunisianité égarée

107 Nadia Chaabane : Chronique d'une constituante 2011 - 2014

Billet

112 Révolution An VIII
Par Hédi Béhi

P.79



P.96

18 janvier 1952, 26 janvier 1978, 26 janvier 1980,
3 janvier 1984, 5 janvier 2008, 14 janvier 2011. Ces dates
correspondent à des événements marquants dans
l'histoire moderne de la Tunisie. →



P.104

Un voyage au cœur de l'imaginaire collectif, à la
recherche de la possibilité d'une «tunisianité» que
l'artiste essaye de retracer en alignant des
représentations, des éléments d'histoire qui
construisent à notre insu un lieu commun, une
identité collective. →



P.107

Constituante atypique à plus d'un titre, Nadia Chaabane
est très attendue sur son témoignage des trois années
passées à l'ANC, sous la coupole du Bardo, de 2011 à
2014, et de batailles acharnées qu'elle y avait subies et
celles menées. →



Un vol discret ordonné par BCE sur la Libye

La nouvelle n'a pas été ébruitée par Carthage. Un avion militaire chargé de vaccins et de médicaments a été dépêché en Libye pour venir au secours du dispositif sanitaire gravement éprouvé dans la région de l'Est libyen, sur instructions personnelles du président Béji Caïd Essebsi. C'est le maire d'une grande ville qui a lancé un appel d'urgence à la communauté internationale suite à l'épuisement des stocks dans les hôpitaux publics et les pharmacies. La situation était devenue dramatique suite à des inondations qui ont laissé flotter des cadavres d'êtres humains et d'animaux et à l'accroissement des cas de tuberculose et autres épidémies.

Son S.O.S. étant resté sans réponse, il en saisira un ami tunisien (O.S.), très actif dans l'action humanitaire. Celui-ci s'y emploiera mais ses démarches auprès de partenaires internationaux n'ont pu aboutir à une suite favorable et urgente. En ultime recours, il tentera alors d'appeler directement le président Béji Caïd Essebsi, à 7 heures du matin, au Palais de Carthage. A sa grande surprise, il aura au bout du fil le Président qui prêter attention à la requête, exprimant sa totale solidarité avec le peuple libyen. Dans la journée même, un conseiller à la Présidence le rappellera et l'opération est montée. ■

Efficiace énergétique : un deuxième round



Khaled Kaddour a préféré ne pas tout mélanger et opérer par séquences successives. Le nouveau ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables a voulu commencer par le déblocage des projets d'énergies renouvelables et l'accélération de leur

mise en œuvre. Deux jours durant, le chef du gouvernement et pas moins de dix ministres concernés ont planché, début décembre, devant plus de 300 opérateurs dans le secteur sur les difficultés rencontrées.

Objectif : comment accroître substantiellement la part des énergies nouvelles dans la production d'électricité pour la porter à 30% à l'horizon 2030. Du financement à la bancabilité des contrats de production, en passant par les aspects fonciers des parcs photovoltaïques et éoliens, mais aussi de la rentabilité des projets, tout a été passé au peigne fin. Il ne reste plus à présent qu'à passer à la concrétisation des recommandations.

Séquence 2 pour le ministre Kaddour: développer les installations photovoltaïques dans les logements, les entreprises et les édifices publics, au titre du renforcement

de l'efficiace énergétique. Si le premier pas a été fait à travers les chauffe-eau solaires, il s'agit à présent d'élargir grandement le recours aux équipements photovoltaïques à domicile et dans les autres bâtiments pour produire de l'électricité à consommer sur place et revendre les quantités non utilisées à la Steg. Malgré la subvention accordée par l'Etat à cet effet, le parc des installations reste encore réduit à près de 16.000 logements seulement.

Aussi, le nombre des installateurs agréés actifs se réduit à une centaine et leurs employés à moins de 600 personnes. C'est dire tout le potentiel qui s'offre, tant pour la production d'électricité, l'industrie de production des panneaux solaires et les services d'installation... C'est au développement de ce secteur que Khaled Kaddour envisage de consacrer une conférence spéciale, prévue au printemps prochain. ■

CONÇUE POUR ÉPATER

En concevant la MAZDA6, nos ingénieurs ont marié avec élégance l'économie de carburant à la performance exaltante. En parfaite harmonie, la TECHNOLOGIE SKYACTIV et le design KODO réunissent une robuste suspension de voiture sport, une maniabilité précise et une carrosserie légère et aérodynamique.

Economic-Auto :

Tunis : 71 344 333 - Ben Arous : 71 386 486
Sousse : 73 342 941 - Sfax : 74 286 999
Gabès : 75 291 010 - Bou Salem : 78 635 481
Gafsa : 76 220 519

Agents Agréés :

Nabeul : 72 272 900 - Sfax : 74 469 166

Site Web : www.mazda.tn

MAZDA 6



ZOOM-ZOOM





NOUVELLE
DESTINATION



COTONOU



Le Bénin 2 vols par semaine à partir du 13 Décembre 2017

tunisair.com

GET CLOSER



BTL : un nouveau siège et de nouvelles agences

La Banque tuniso-libyenne (BTL) résiste bien aux aléas des circonstances. Coup sur coup, elle s'apprête à étreindre en février prochain son nouveau siège au Centre Urbain Nord, installer un bureau de représentation à Tripoli pour accompagner les exportateurs tunisiens et ouvrir pas moins de six nouvelles agences. A peine nommé à sa tête en juin dernier, son nouveau directeur général, Zouhair Oukaa, lui imprime un nouvel élan.

Banque de développement à l'origine (créée en 1984 par les deux Etats tunisien et libyen qui détiennent à parité son capital), BTL a été convertie en 2005 en banque universelle, avec une vocation particulière pour le financement du commerce extérieur, notamment sur la Libye. L'afflux des Libyens en Tunisie depuis 2011 en a

fait leur banque de référence, favorisant l'ouverture des comptes et l'accroissement des dépôts, dans le respect des consignes de vigilance en la matière. Le rythme et le volume se sont cependant ralentis. D'un autre côté, la situation en Libye et les problèmes rencontrés par les transporteurs routiers aux frontières ont freiné les exportations tunisiennes. Mais, la BTL continue à apporter son concours aux opérateurs tunisiens. Aussi, poursuivant sa stratégie de banque commerciale de proximité, elle renforce son réseau d'agences fort actuellement de quinze points de vente en programmant une dizaine de nouvelles ouvertures par an.

Zouhair Oukaa s'y investit pleinement, fort de sa longue expérience de banquier international. A 56 ans, titulaire d'un MBA, il aligne un brillant parcours de 15 ans à Wall Street, occupe des positions élevées dans de prestigieuses banques new-yorkaises (Chase Manhattan, JP Morgan...), avant d'être nommé vice-président sénior à la banque d'investissement Gilford Securities à New York (2006-2014), avec des affectations à Dubaï et Nairobi. C'est la QNB qui réussira à le faire revenir en Tunisie, en le nommant en 2014 chief business officer, un poste qui lui permettra de renouer également avec la banque de détail, son premier métier à la Biat au tout début de sa carrière, avant de partir pour les Etats-Unis.



La surprise de l'ambassadrice de Finlande

La toute nouvelle ambassadrice de Finlande à Tunis, Leena Gardemeister, a épaté tous ses collègues. Elle a créé la surprise en obtenant et en diffusant lors de la célébration, le 6 décembre, de la fête nationale de son pays, une déclaration vidéo exclusive du président Béji Caïd Essebsi. Une grande première dans le protocole diplomatique dont aucune mission étrangère accréditée en Tunisie n'avait jusque-là bénéficié. *«Il faut dire que cette année, la fête nationale de la Finlande prend une dimension très particulière puisque nous célébrons aujourd'hui le centenaire de notre indépendance»,* expliquera l'ambassadrice. Elle a eu l'heureuse initiative d'écrire à Carthage et la réponse positive n'a pas tardé.

Deux facteurs y ont sans doute plaidé : la première c'est la maîtrise de BCE, ancien ambassadeur (à Paris et à Bonn) et longtemps ministre des Affaires étrangères, des meilleures pratiques protocolaires. La seconde, c'est l'excellent souvenir qu'il garde encore vivace de la visite de Bourguiba en juin 1963 en Finlande et celle en Tunisie du président finlandais, Urho Kekkonen, en 1965.

L'ambassadrice Leena Gardemeister en a été fort ravie, d'autant plus que la vidéo de BCE a été traduite et diffusée par la chaîne TV publique finlandaise. *«La Tunisie et la Finlande ont des spécificités communes : deux petits pays avec peu de ressources naturelles mais un potentiel humain riche par son éducation, ses connaissances et ses compétences, soulignera-t-elle devant ses invités à la réception de la fête nationale. C'est la raison pour laquelle la Tunisie a pu assurer une transition démocratique sereine et fructueuse. Je suis fière que la Tunisie soit un partenaire de la Finlande aussi bien à travers la coopération bilatérale qu'à travers des forums internationaux.»*

«En cent ans, ajoutera-t-elle, la Finlande s'est transformée d'un pays isolé et sous-développé en un pays considéré comme un modèle de réussite, de prospérité, d'égalité entre femmes et hommes et de bonheur des citoyens. Mais également un précurseur dans les domaines de l'éducation, de la haute technologie et des sciences informatiques, ainsi que du développement durable, spécialement dans le cadre de l'environnement. Et ce, pour une meilleure qualité de vie des futures générations.»



LAISSEZ-VOUS TRANSPORTER PAR LA NOUVELLE

MITO



LEADER EN SÉCURITÉ: 7 AIRBAGS DE SÉRIE



ALFA ROMEO TUNISIE

La meccanica delle emozioni



ITALCAR

Représentation de matériel de transport

.Tunis : Showroom les Berges du Lac : Boulevard Principal, les Berges du Lac, 2045 Tunis - Tél. : 71 655 531 / Fax : 71 655 407 .Showroom Megrine : Zone Industrielle Megrine route de Sousse GP1 5.5 km - Tél. : 31 363 240 / Fax : 71 297 177
.S.A.V. : Cité El Khadra, Avenue Louis Braille, 1003 Tunis - Tél. : 71 773 322 / Fax : 71 733 399 .Bhar Lazreg : Aerocar Service Rue Ibn El Jazzar Bhar Lazreg, 2076 La Marsa Tunis - Tél. : 31 401 282 / Fax : 32 401 282 .Ezzahra : Eurocar Services, Ezzahra - Tél. : 31 505 019 .Mnihla : Société Tunicar, route de Bizerte Sanhaji El Mnihla, 2094 Ariana - Tél. : 70 527 806 / Fax : 70 527 816 .Bizerte : L'expert Automobile : Hafer Moher km3, route Menzel Bourguiba, Bizerte 7000 - Tél. : 72 510 366 / Fax : 72 510 366 .Béja : ABM 2, Rue El Yasmine, Cité des agents de la sûreté, Sidi Fradj 9029, Béja Sud Tél. : 78 453 820 / Fax : 78 455 198 .Nabeul : Cap Bon Motor's : Avenue du Maghreb Arabe, 8000 Nabeul - Tél. : 72 272 702 - 72 272 708 Fax : 72 272 699 .Sousse : Société Nimr : 251, Route de Tunis, 4011 Hammam Sousse - Tél. : 73 364 088 / Fax : 73 364 089 .Monastir : Zone Industrielle Ghedir, 5000 Monastir - Tél. : 73 425 932 Fax : 73 425 933 .Mahdia : Société Alfatimya Cars, route de Boumerdes Ezzahra, Mahdia - Tél. : 73 671 630 - 98 771 683 / Fax : 73 425 933 .Sfax : Sfax Motors : 01, rue Jamel Eddine Al Afghani, zone Industrielle Poudrière, 3002 Sfax - Tél. : 74 287 381 - 74 287 382 / Fax : 74 287 375
.Kairouan : Gharbi d'Équipement Général, Avenue de l'environnement 3100 Kairouan - Tél. : 77 300 575 - 77 300 574 / Fax : 77 304 453 .Gafsa : Auto Sud, Cité El Menzeh Gafsa Aéroport 2151 - Tél. : 76 217 632 / Fax : 76 217 016
.Gabès : Thabti Auto Services : Avenue Abou El Kacem El Chebbi, 6011 Gabès - Tél. : 75 293 205 / Fax : 75 293 225 .Djerba : Djerba Tourism Services : Km 2, Route Houmet Souk, 4116 Djerba Midoun - Tél. : 75 764 550 - 75 764 551
Fax : 75 764 552. E-mail: italcar@italcar-sa.com.

Cession de 77,8% des actions de la Banque de Tunisie et des Emirats - BTE Appel à Manifestation d'Intérêt

Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'Etat Tunisien et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) (les «Cédants»), se proposent de céder, par voie d'Appel d'Offres International, leurs participations directes dans la BTE (la «Banque»). Cette cession, porte sur la vente d'un bloc unique d'actions, représentant 77,8% du capital, (soit 100% des actions ordinaires, les 22,22% restantes étant des Actions à Dividende Prioritaires qui feront l'objet d'une OPA conformément à la réglementation en vigueur) (le « Bloc d'Actions »). La cession se fera en deux phases :

- Phase 1: Appel à Manifestation d'Intérêt
- Phase 2 : Appel d'Offres International.

A ces fins, la banque Rothschild et KPMG Tunisie ont été retenues comme Conseillers Exclusifs (les « Conseillers Exclusifs ») des deux cédants pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de cession (l'«Opération»).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'informer les investisseurs de cette Opération et de permettre à ceux intéressés d'obtenir le Dossier de Pré-Qualification.

Informations succinctes sur la BTE

Créée en 1982 par une convention signée entre Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) et le gouvernement Tunisien, la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) anciennement Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a acquis un excellent positionnement parmi les banques de développement et un portefeuille d'entreprises de premier plan.

Depuis 2004, la BTE s'est engagée dans un processus d'universalité. Elle a dès lors étendu son activité, initialement limitée au financement des entreprises, à toutes les autres sphères du métier de la banque.

La BTE a clôturé l'exercice 2016 avec un produit net bancaire de l'ordre de 39,8 MDT et un résultat net de 0,9 MDT. L'actif total s'élève à 981 MDT, tandis que les fonds propres totalisent 129 MDT (FY2016).

Eligibilité

Les investisseurs désirant se pré-qualifier pour participer au processus sont invités à manifester leur intérêt conformément aux modalités et aux délais prévus dans le Dossier de Pré-Qualification.

Sont exclues les entités juridiques qui sont en état de cessation d'activités, de faillite, de redressement judiciaire, de liquidation, ou sujettes à insolvabilité ou surendettement.

Les sociétés qui ont fait l'objet d'un jugement constatant un délit affectant leur probité professionnelle (corruption et malversation) ou résidente dans des pays

non signataires de conventions bilatérales avec la Tunisie ne seront pas acceptées pour participer au présent processus.

Processus de cession du Bloc d'Actions

Dans le cadre de l'Opération, les cédants ont décidé de limiter l'accès à l'opération de cession aux candidats pré-qualifiés à l'issue de la phase de Manifestation d'Intérêt, selon les critères établis par le Dossier de Pré-Qualification.

Les investisseurs souhaitant participer au processus de pré-qualification doivent manifester leur intérêt par email aux Conseillers Exclusifs (contacts ci-dessous), durant la période allant du **11 Décembre 2017 à 14H au 15 Janvier 2018 à 17H**. Les investisseurs intéressés recevront alors sous 48h une fiche de présentation à remplir et un accord de confidentialité à signer et à renvoyer par email aux Conseillers Exclusifs. Pour faciliter les échanges, prière d'indiquer en sujet de l'email : « BTE – Manifestation d'Intérêt – Processus de pré-qualification – [Nom de l'investisseur] ». Suite à la réception de la fiche de présentation remplie et de l'accord de confidentialité signé, le candidat recevra le Dossier de Pré-Qualification Technique par email sous 48 heures.

Les Dossiers de Pré-Qualification Technique devront être remis par porteur contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le **Vendredi 26 Janvier 2018 à 17 heures**, heure de Tunis, en dix (10) exemplaires, dont un (01) original et neuf (09) copies accompagné d'un support électronique compilant tout le dossier, à l'adresse suivante:

**«Banque de Tunisie et des Emirats (BTE)
5 bis, Rue Mohamed BADRA 1002 Tunis »**

Contacts et demandes d'informations

Pour toute demande d'informations, et pour retirer le dossier d'inscription (fiche de renseignement et accord de confidentialité) les investisseurs potentiels pourront s'adresser aux personnes suivantes :

Edoardo Fassati
Managing Director
Tel: +971 4 428 4320
edoardo.fassati@rothschild.com

Georges Amatoury
Managing Director
Tel: +33 1 40 74 44 15
georges.amatoury@rothschild.com

Moncef Boussannouga Zammouri
Managing Partner
Tel : +216 71 194 344
mzammouri@kpmg.com

Manel Zammouri Miladi
Partner, Deal Advisory
Tel : +216 71 194 344
manelzammouri@kpmg.com

Trois banques et une compagnie d'assurances en cession : qui raflera la mise

D'un seul coup, tout a fini par s'accélérer. Trois banques, la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), Zitouna et la Tunisian Foreign Bank (Paris) et une compagnie d'assurances, Zitouna Takaful, sont en cours de privatisation depuis ces dernières semaines. Le processus est à des stades différents de progression. C'est ainsi que pour la Banque Zitouna, le coup d'envoi de la mission d'assistance et d'accompagnement vient juste d'être lancé, alors que l'avis de manifestation d'intérêt pour la BTE a été publié et celui de la TFB juste clôturé. Avis aux intéressés.

Banque de Tunisie et des Emirats : un potentiel prometteur



D'un commun accord, les deux principaux actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), à savoir l'Etat tunisien et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), ont mis en vente la totalité des 77,8% des actions ordinaires qu'ils détiennent au capital. Les 22,22% restantes, étant des actions à dividendes prioritaires, feront l'objet d'une OPA. La cession portera sur un bloc unique à la faveur

d'un appel d'offres international, et la réalisation de l'ensemble de l'opération est confiée à la banque Rothschild et KPMG Tunisie, retenues comme conseillers exclusifs des deux cédants. La démarche est effectuée en deux séquences, la première, de préqualification, initiée à travers un appel à manifestation d'intérêt lancé le 11 décembre dernier, et la seconde, l'appel d'offres.

Intéressés par l'acquisition de cette banque universelle compacte pouvant bénéficier d'un potentiel prometteur, nombre d'investisseurs tunisiens multiplient les contacts avec des partenaires internationaux pour postuler.

Banque Zitouna : pionnier et leader de la finance islamique

La mission d'assistance pour la cession des participations publiques directes et indirectes détenues dans le capital de la Banque Zitouna et Zitouna Takaful, initiée par Al Karama Holding, a

démarré début décembre dernier. Elle est confiée au consortium formé par les cabinets Finactu Internationale (Suisse), BDO Tunisie, Auxilium Consulting et Adly Bellagha & Associés. Actant la remise de l'ordre de service, Adel Garar, directeur général d'Al Karama, a réuni à cette occasion les directeurs généraux de la Banque Zitouna, Ezeddine Khodja, et Zitouna Takaful, Makrem Ben Sassi, ainsi que les membres du consortium, pour procéder au cadrage général et l'établissement du planning de réalisation.



La Banque Zitouna prévoit de clôturer l'exercice 2017 avec un bénéfice net record de près de 18 millions de dinars, en hausse de 40% par rapport à 2016 (12,6 millions de dinars). De quoi susciter l'engouement de candidats de premier ordre.

La TFB : au forceps

Troisième banque mise en cession (à 49%) ces dernières semaines, la Tunisian Foreign Bank (ancienne STB Paris, puis UTB) est actuellement en phase d'appel d'offres sur la base d'une pré-qualification à partir d'un appel à manifestation d'intérêt. L'ouverture du capital social de la société au profit d'un partenaire stratégique sera réalisée via la cession d'un bloc d'actions et/ou une augmentation de capital portant sur 49 % du capital social et des droits de vote de la société.

Eprouvant des difficultés structurelles, la TFB présente comme un cas très particulier. Nombre de spécialistes ont recommandé de la lier à la Banque Zitouna et de l'inclure dans la même opération de privatisation, ce qui lui donnerait une valeur plus significative. ■



Distinction



Lassaad Lachaal : mission réussie au Niger

Haute distinction pour l'ancien ministre de l'Agriculture Lassaad Lachaal, à l'occasion de la fin de sa mission de deux ans en tant que représentant de la FAO au Niger. En reconnaissance de ses efforts pour le renforcement de la coopération et l'accroissement de l'assistance technique fournie, le gouvernement nigérien lui a décerné le titre d'Officier de l'Ordre national du mérite. La décoration lui a été remise par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'étranger, M. Ibrahim Yacoubou, en présence des membres du gouvernement, des représentants du corps diplomatique et des organisations internationales. «C'est là l'expression de la haute appréciation que nous avons de votre personne et de l'action que vous avez menée dans le cadre du raffermissement des liens de coopération qui unissent le Niger à la FAO aujourd'hui 40 ans, a déclaré le ministre. Sous votre impulsion, plus de 10 millions sont déjà décaissés du montant global prévisionnel pour la mise en œuvre de ce programme pays qui s'élève à 50 millions de dollars américains et vous avez remarquablement su conduire la coopération entre la FAO et le Niger, les partenaires techniques et financiers, les partenaires de la société civile et les organisations socio-professionnelles du secteur agricole et rural ainsi que les autres agences du système des Nations unies.»

Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Mehdi Jomaa (2015), Lassaad Lachaal, qui avait occupé auparavant de hautes fonctions au sein du Groupe de la Banque africaine de développement, est sur le point de rejoindre son institution d'origine. ■



Sarah Toumi, Prix d'excellence de TAKREEM pour le Développement durable et l'Environnement

Nominations



Assemblée des représentants du peuple

• **Yassine Ayari**, député de la circonscription d'Allemagne



Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme

• **Kamel Jendoubi**, président d'un groupe d'experts internationaux pour enquêter sur les graves violations des droits de l'Homme perpétrées au Yémen



• **Kamel Habbachi**, directeur général adjoint d'Attijari Bank



• **Fayçal Hefiane**, directeur général de Sergaz



• **Mohamed Ali Ben Jema**, directeur du Festival international de Hammamet

Décès

- **Hamed Khanfir**, ancien militant et gouverneur
- **Mohamed Akrimi**, ancien professeur universitaire à l'ISG, directeur général de l'Office du développement du centre-ouest, ancien gouverneur et chef de cabinet du ministre de l'Education
- **Taoufik Moalla**, banquier (STB)
- **Mustapha Ben Farhat**, capitaine des Douanes
- **Farida Ayari**, journaliste à *Jeune Afrique*, puis Radio France Internationale (RFI)



عمل علينا

” النجمة التي عينها علينا،
تأميناتها تحمينا
كل ما بيننا وعلينا “

NEW AGE

La STAR, Assureur leader en Tunisie

star.com.tn

La décentralisation, transfert ou transformation du pouvoir ?

• Par Riadh Zghal

Dans un livre de prospective publié en 1990 sous le titre *Power Shift* (permutation du pouvoir), Alvin Toffler écrivait que l'avenir appartient à ceux qui sont rapides et peuvent donc profiter de l'accélération de « la machine à créer la richesse » grâce au flux accéléré d'informations, de données et de savoir. Et ce qui fait la différence entre « the fast and the slow » (p. 389 et suivantes), c'est la rapidité et l'agilité qui créent la richesse des pays riches et la richesse procure du pouvoir.



Cette pensée nous interpelle car l'un des problèmes majeurs dont souffrent des pays comme le nôtre, c'est justement la lenteur dans la prise de décision, l'absence de réactivité raisonnée, le boulet des lenteurs administratives qui pénalise le citoyen qui recourt (obligé) à ses services – il paie les frais de cette lenteur en temps, en argent, parfois en santé et en perte d'occasions d'amélioration de ses conditions de vie, notamment par le biais de l'investissement et de la création de richesse. Aujourd'hui que notre pays se dirige vers l'institution de la décentralisation, il y a comme un espoir qui pointe à l'horizon. C'est celui d'une meilleure gouvernance et de plus de réactivité des organisations administratives de proximité qui constitueraient désormais le lieu de prise des décisions. Mais un tel espoir risque d'être déçu rapidement si les modes d'exercice du pouvoir ne changent pas de modèle.

La décentralisation consiste dans la dévolution de certains pouvoirs du centre vers la périphérie, autrement dit du gouvernement central et centralisé vers des structures de gouvernance régionales /locales. Si on pousse cette opération jusqu'au bout de sa logique, cela revient à un changement de paradigme de l'exercice du pouvoir : passer d'une forme de relations verticales entre l'administrateur et ses administrés à des relations horizontales entre des acteurs d'horizons divers. Et comme la décentralisation à venir dans notre pays s'inscrit dans un contexte de démocratisation et d'appel à la bonne gouvernance – ce qui veut dire participation, transparence, redevabilité –, l'exercice du pouvoir suivra davantage des lignes horizontales entre partenaires complémentaires plutôt qu'une ligne verticale reliant un sommet détenteur du pouvoir et une base supposée s'y soumettre. Les relations horizontales dans l'exercice du pouvoir impliquent échange, négociation, débats contradictoires et conflictualités, le tout conduisant à des décisions collectivement conçues. Ceci en théorie, mais l'on

sait que la démocratie n'empêche pas l'influence politique déterminante d'une minorité. C'est pourquoi il ne suffit pas de légiférer pour réussir la décentralisation et la démocratie. Les deux sont des processus dont le déroulement humain est loin d'être un long fleuve tranquille. Si notre pays n'était pas bien préparé à l'instauration de la démocratie, il faudrait qu'il en tire les leçons et se prépare à la gouvernance décentralisée en commençant par reconnaître les conditions de sa réussite. Parmi ces conditions, il y a, à notre avis, d'abord la nécessité qu'elle serve un développement économique inclusif. L'inclusion amène à circonscrire un sens partagé de l'intérêt du plus grand nombre, à court et long termes, à veiller à ce que les différentes institutions et composantes de la société reconnaissent dans le mode de gouvernance pratiqué une prise en compte de leurs besoins, qu'ils ont voix au chapitre des décisions qui touchent à la vie quotidienne. Cela nécessite des capacités de leadership, des leaders qui incarnent une légitimité leur permettant d'amener les divers participants à se détacher de leurs intérêts égoïstes et de prendre conscience des exigences incontournables du vivre-ensemble et d'œuvrer pour l'intérêt général.

Le leader politique démocratique n'est pas une autorité incontestée mais c'est celui qui dispose des capacités d'organiser les débats sans parti pris et sans usage de contraintes autres que celle de la discipline qui impose l'écoute et le respect des autres de manière à avancer ensemble vers ce qui sera une décision innovante. Elle est ainsi car elle est le produit d'un travail collectif, d'échanges souvent contradictoires, de la synergie créée par la contribution de personnes venant d'horizons divers et l'accumulation des expériences réussies autant que des erreurs.

De tels leaders, la décentralisation en aura besoin en grand nombre si l'on ne veut pas qu'elle soit déviée vers les luttes partisans qui jalonnent encore le processus de démocratisation depuis des années. Et comme ces leaders ne courent pas les rues, il faudra les former le temps que l'on élabore les textes juridiques relatifs aux élections municipales et régionales. Afin de réussir la décentralisation, notre pays a besoin d'une masse critique de personnes qualifiées en matière de bonne gouvernance, de leadership, de gestion des conflits. En plus de ces capacités, il faudra aussi qu'elles présentent une réelle prédisposition à des comportements éthiques... mais cela est une autre affaire. **R.Z.**

DANS UN MONDE QUI CHANGE, ALLÉGEZ VOS IMPÔTS EN INVESTISSANT EN BOURSE.



COMpte EPARGNE EN ACTIONS

Compte titres qui vous permet d'investir en bourse tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



UBCI GROUPE BNP PARIBAS

الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

Béji Caïd Essebsi

En rassembleur ?

Qu'annoncera-t-il de substantiel aux Tunisiens ? Le discours que doit prononcer le président Béji Caïd Essebsi, dimanche 14 janvier 2018, est attendu par les Tunisiens. Non pour le bilan qu'il serait amené à dresser de ses trois années passées à Carthage depuis son accession à la présidence de la République, le 1er janvier 2015, mais pour les assurances qu'il leur apporterait. Les Tunisiens sont inquiets pour le quotidien, obnubilés par l'avenir tout proche. Dans ce champ miné de dislocations politiques, de désastre économique, de précarité aggravée et de risques sécuritaires persistants, comment le président Caïd Essebsi pourra-t-il désamorcer tant de grenades au bord de l'explosion ?

Jamais les fragilités n'ont été aussi fortes au sein même des partis politiques et de la quasi-totalité des organisations nationales. Jamais les ruptures, internes et externes, n'ont pris pareille ampleur. Jamais le gouvernement en place n'a été aussi affaibli. En un an et demi seulement, l'Accord de Carthage, scellé en juillet 2016, n'a pu résister aux premières épreuves, au risque de ne devenir qu'un vieux souvenir. Entre ceux qui appellent à le revisiter et ceux qui plaident en faveur de le compléter et l'élargir par un dialogue économique et social, à l'instar du Dialogue national qui avait sorti la Tunisie de la profonde crise de l'été 2013, la convergence n'est pas exclue.

Ce qui est certain, c'est que la situation politique, économique et sociale de la Tunisie se trouve aujourd'hui dans une redoutable impasse, si ce n'est au bord du gouffre. Le rôle salutaire que seul Béji Caïd Essebsi peut jouer pour l'en sortir s'avère vital.

L'ambiance générale dans le pays est à la morosité. Sept ans après, les dividendes de la "révolution" tardent à être perçus. L'euphorie cède au désenchantement, la classe politique, désavouée, est rejetée, le sentiment d'exclusion et d'iniquité est largement partagé. Les familles des martyrs comme les blessés de la "révolution" et du terrorisme s'estiment laissés à l'abandon. Les chômeurs souffrant d'un désœuvrement de plus en plus chroniques perdent espoir. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise se voient une fois de plus surtaxés par une nouvelle loi de



finances des plus pénalisantes. Le mal est profond, sa prise en charge thérapeutique est essentiellement politique. Leaders et leadership ont aujourd'hui une dernière chance pour intervenir.

Moins de 24 mois...

Béji Caïd Essebsi en est sans doute parfaitement conscient. Il ne lui reste plus que 24 mois, pour renflouer d'ici là le paquebot Tunisie, avant l'expiration de son mandat, fin 2019. S'il a marqué la première partie de son quinquennat par l'accroissement du rayonnement international de la Tunisie, le renforcement de la sécurité, malgré les attentats subis, l'adoption de la loi sur la réconciliation administrative et les avancées pour les droits de la femme à la parité successorale et le libre choix du conjoint non musulman, il n'a pu ressouder son propre parti, Nidaa Tounes.

L'affaiblissement de ce mouvement multi-confluent, qui a renversé la donne et porté les forces du centre démocrate, BCE en tête, au pouvoir en 2014, s'est gravement répercuté sur l'ensemble de l'échiquier politique, avec toutes les conséquences qui ne profitent qu'à ses adversaires et à ses faux alliés. Premier grand perdant, le gouvernement, privé d'un soutien fort de la part du noyau dur qui l'avait hissé à la Kasbah et qui est censé constituer autour de lui la majorité nécessaire à l'ARP.

Le choix du Tawafouk avec Ennahdha, choix imposé par le verdict des urnes de 2014, a montré ses limites. Les bases y rechignent. A chaque épreuve, pour le vote d'un projet de loi essentiel, ou des partielles, comme récemment en Allemagne, la démonstration est faite de sa fragilité. Même si les deux chefs, BCE et Ghannouchi, s'y attachent "par nécessité réciproque", cet attelage n'offre pas toutes les garanties de survie jusqu'à fin 2019.

Un front social des plus chauds

Sur le front social, Béji Caïd Essebsi parvient à entretenir le fil d'entente avec les deux principales centrales, patronale et ouvrière. Il demeure toujours accessible à leurs dirigeants, Ouided Bouchamaoui et Noureddine Taboubi, qui viennent souvent à Carthage s'épancher sur son épaule. Ce n'est pas au président de la République, au sens strict de la Constitution, qu'ils font part, chacun de son côté, des difficultés endurées, c'est l'arbitrage de son magistère qu'ils sollicitent.

L'Utica et l'Uggt ne sont pas les seules à faire appel, à ce titre, au président Caïd Essebsi. Erigé en ultime recours, au-delà de ses attributions constitutionnelles, il se trouve obligé de recevoir de nombreux visiteurs, pour leur prêter écoute, prodiguer conseils et leur témoigner réconfort. S'il s'interdit toute immixtion dans ce qui ne relève pas de ses compétences,

il ne manque pas, en cas de nécessité, d'attirer l'attention des uns et des autres par des messages souvent bien roulés, sur des cas qu'il juge importants. Ses entretiens réguliers avec le chef du gouvernement ou le président de l'ARP sont souvent l'occasion pour passer ces messages à peine codés.

Là où Béji Caïd Essebsi s'exprime le plus librement, sans se départir de son statut présidentiel, c'est lors des audiences qu'il accorde aux partis politiques, instances nationales, corporations professionnelles, composantes de la société civile, figures nationales et autres visiteurs. Autant il interroge ses interlocuteurs et les sonde, autant il ne leur cache pas son point de vue. Au risque de choquer parfois par son franc-parler décapant, il sait, quand il le veut, marquer le ton, montrer la voie.

L'effervescence électorale a commencé

Est-ce suffisant ? Les enjeux immédiats sont encore plus cruciaux. L'année qui commence est non seulement la quatrième de BCE à Carthage, mais aussi et surtout celle du déclenchement d'un long processus électoral. Dès le 6 mai prochain, les Tunisiens sont convoqués aux urnes pour choisir, pour la première fois dans un nouveau contexte, leurs conseils municipaux. Scrutin de proximité, étendu à 350 communes, et mettant aux prises 7 177 sièges, il favorisera la multiplication des listes indépendantes qui se lanceront dans la course avec les partis établis.

Le verdict des urnes, malgré les différences de contexte, sera indicateur de ce qui se passera, un an plus tard, lors des élections législatives et présidentielles de novembre 2019. D'ores et déjà, la Tunisie s'installe dans cette effervescence de pêche aux voix avec son lot inévitable de surenchère politique, de tiraillements, de financement légal et surtout occulte, d'interférences des lobbys, de tentatives d'influence étrangères et de pratiques inavouables. Les états-majors politiques s'y braqueront féroce. La course au pouvoir n'est pas bonnement pour l'exercer, mais certains postulants n'y voient que l'opportunité d'en abuser. De quoi susciter la forte désaffection des électeurs, beaucoup plus enclins à une abstention qui s'annonce massive.

Porosité des discours politiques et impératif de rassemblement

Dans quel état se trouvera la Tunisie d'ici là ? Pas besoin d'un scanner pour mesurer l'ampleur des clivages qui fracturent les Tunisiens. La déception est profonde, l'individualisme est exacerbé, la fragmentation n'épargne aucune entité. L'absence d'un projet commun, mobilisateur, capable de réunir le plus grand nombre possible de Tunisiens autour de ce qui est partagé ensemble fait lourdement défaut. La porosité des discours politiques, ici et là.

Taoufik Habaieb

Cartographie • Des attelages fragiles

Ennahdha La rude épreuve de la conversion en parti civil



La séparation entre le politique et le religieux et la conversion en parti civil, annoncées lors de son Xe congrès, en mai 2016, se sont avérées beaucoup plus faciles à promettre qu'à réaliser. Les bases sont dans, leur majorité, récalcitrantes. Déjà, l'alliance avec Nidaa est acceptée juste en tant que «cas de force majeure», de là à voter en faveur du candidat de Nidaa aux législatives partielles d'Allemagne serait leur demander l'impossible ou presque. Usant de son leadership, Rached Ghannouchi épuise tout son art de la persuasion. Il en avait fait la démonstration lors du vote de la loi sur la réconciliation administrative, ne parvenant pas à «garantir» toutes les voix de son groupe parlementaire, mais réussissant cependant à contribuer largement à son adoption.

Depuis juillet dernier, Béji Caïd Essebsi ne cache pas son impatience, rappelant à son compagnon du Tawafouk qu'il lui reste encore du chemin à faire pour confirmer la conversion d'Ennahdha en parti civil. Conscient de la nouvelle conjoncture internationale et de ses impératifs, soucieux d'éviter à son parti toute mauvaise passe, Ghannouchi est à la manœuvre, réitérant sa «parfaite entente» avec BCE, et son attachement à renforcer l'alliance avec Nidaa. A ses yeux, la débâcle en Allemagne est à «dépasser» pour envisager plus de synergies à l'avenir. Qu'en pense Nidaa et qu'en sera-t-il pour les municipales dans quelques mois?

Nidaa Tounès A l'épreuve des élections

Le cuisant échec subi en Allemagne a provoqué un véritable séisme au sein de la direction du parti. Beaucoup d'illusions ont volé en éclats. Alors que le parti multiplie les ralliements, renforce sa position au sein du gouvernement Youssef Chahed, obtient des nominations ici et là, et se veut le pivot d'une nouvelle Troïka formée avec Ennahdha



et l'UPL, il se trouve contraint de réviser ses alliances. L'épreuve des municipales lui sera redoutable. Sans la tenue d'un congrès national électif, largement ouvert aux adhérents et à ceux qui ont quitté les rangs, l'élection d'instances légitimes et l'émergence de dirigeants crédibles et attractifs, les menaces de fragilisation risquent de persister et de s'amplifier.

UPL Sans cagnotte, tout sera-t-il possible ?

Interdit de voyage, biens confisqués et déferé à la justice pour une série d'affaires actuellement en cours, le chef de l'UPL, Slim Riahi, tente de se remettre en selle. Après avoir déchiré le document de l'Accord de Carthage, il a fini, rattrapé par les affaires, par aller à Canossa. Il est vrai que les voix de ses députés étaient utiles pour contribuer à l'adoption de la loi sur la réconciliation administrative et comme elles le seront aussi pour former la majorité lors d'autres votes sensibles sous la coupole du Bardo.



Reprenant du poil de la bête, il entend constituer une pièce maîtresse de la nouvelle Troïka, faisant monter les enchères quant au départ des ministres d'Afek Tounès du gouvernement. Avec l'ambition à peine cachée de les faire remplacer par les siens, un jour ou l'autre.

Désormais privé de sa cagnotte qui lui avait assuré l'élection de ses 17 députés en 2014 (aujourd'hui 12), saura-t-il peser du poids qu'il escompte lors des municipales, puis des législatives et de la présidentielle en 2019 ? Ou risque-t-il de connaître le même sort que celui des autres partis aujourd'hui quasiment laminés ?

El Machroui La grande vérité des municipales

De tous les dissidents issus de Nidaa, El Machroui est le parti qui creuse le plus profondément son sillon dans le paysage politique tunisien. Il le doit à l'habileté de son chef, Mohsen Marzouk, à la qualité de nombre de ses dirigeants et à son orientation



PRENEZ DE LA HAUTEUR PASSEZ AUX CROSSOVER.

SSANGYONG
Be yourself !



GARANTIE
3 ANS
OU 100 000 km

f Ssangyong Tunisie

esangyong-tunisie.com

SOTUDIS
Chemin de réussite

TUNIS
Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 71 425 355
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX
Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 74 281 000
Fax : (+216) 74 281 020

GABES
Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 75 278 616
Fax : (+216) 75 274 151

Crédit Premier logement



Le Crédit Premier logement de QNB, la solution pour devenir propriétaire.

QNB met à la disposition des familles à revenus moyens le Crédit Premier logement, destiné à financer leur premier logement sans autofinancement.

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez qnb.com.tn

claire : inscription dans la majorité présidentielle de Béji Caïd Essebsi, attachement à l'Accord de Carthage, soutien critique au gouvernement Youssef Chahed et opposition à toute alliance avec Ennahdha. Rebondissant sur la débâcle allemande, il appelle à la formation d'un large front démocratique, moderniste, n'hésitant pas à y inviter Nidaa. D'ores et déjà, il a su rallier en son sein le Parti national unifié de Mohamed Jegham et engager «des concertations avancées» avec nombre d'autres petits partis, en vue des municipales. Ce scrutin sera l'occasion de connaître son véritable poids politique, en préfiguration des échéances de 2019.

Afek Tounès Quelle sortie de crise ?

Yassine Brahim a-t-il compromis toutes les chances de son parti pour 2019, voire 2024, comme s'attachent à le prédire ses détracteurs ? En décidant le retrait de ses quatre représentants au gouvernement (deux ministres et deux secrétaires d'Etat), en signe de désaveu du gouvernement Chahed et de sa politique, son parti Afek Tounès joue gros. Très gros. Même s'il affirme son attachement à l'Accord de Carthage, mais en dénonçant la « déviation » du gouvernement et de la nouvelle Troïka par rapport à son contenu, il n'arrive pas à convaincre toutes ses troupes et une large partie de la classe politique. Brahim affirme répondre à une demande pressante des bases qui ne cesse de s'amplifier depuis des mois, cite en exemple l'incohérence de la loi de finances, déplore le ralentissement de la lutte contre la corruption et refuse de cohabiter avec « une mafia politique ». Même s'ils partagent une partie de ses griefs, nombre de ses coéquipiers, même



parmi les historiques, ne le suivent pas dans cette stratégie de rupture. « Petit parti d'élite et d'intelligence », ou encore « terreau de dirigeants modernistes de demain », comme le qualifient certains observateurs attendris, Afek n'est plus à l'abri de fortes turbulences.

Al Irada Des points significatifs seront-ils marqués ?

La nouvelle marque politique du parti de Moncef Marzouki, après le CPR, s'inscrit bien en tant que Mouvement Al Irada, dans le mouvement et l'activisme. Son fonds de commerce est tout établi, riche des voix récoltées lors de la présidentielle (non remportée) de 2014, les discours enflammés de son leader et ce profond ressentiment exprimé par tant de mécontents et de laissés-pour-compte. S'il n'est pas parfaitement structuré, le phénomène s'exprime ici et là, au gré des événements, surtout dès qu'un malheur frappe le pays et endeuille la population. Même s'il échappe à sa juste valeur aux radars des sondages et à leurs projections statistiques, ce « peuple de révoltés » existe bien un peu partout dans le pays, comme auprès de la communauté tunisienne à l'étranger. Plus qu'un marqueur politique, il est capable de marquer des points significatifs lors des prochains scrutins



Al Jabha La flamme de la gauche

Le Front populaire reste le parti de la gauche historique. Ses seize élus au Bardo

portent haut et fort les revendications des exclus et s'érigent, comme ses dirigeants non parlementaires, en opposants irréversibles au gouvernement. Gardiens du temple révolutionnaire, ils ne cèdent en rien quant à leurs principes fondateurs. De Mbarka Brahmi à Hamma Hammami, en passant par Zied Lakhdhari, Mongi Rahoui et autres Ahmed Seddik, Ammar Amroussia et Nizar Amami, chacun est dans son rôle, à l'unisson.



Et les autres ?

Comment existeront-ils ?

Parmi les 210 partis politiques dûment autorisés, les étoiles filantes sont plus nombreuses que ceux qui se veulent des astres. Al Massar (Jouneidi Abeljaoued) fait de la résistance pour garder son statut. Ettakatol peine à se remettre de son échec cuisant de 2014. Al Jomhoury (Issam Chebbi) ne lâche pas prise. Al Moubadara (Kamel Morjane) rame. Al Badil (Mehdi Jomaa) ne décolle pas. Bani Watani (Said El Aïdi) pose à peine ses premiers pas. Ahmed Néjib Chebbi se reconvertit à la tête du Mouvement démocratique... La liste est longue. La fragmentation du paysage politique, attisée par les ambitions personnelles et la guerre des ego, ne laisse percevoir que des phénomènes médiatiques, au gré des fortunes. Nombre de partis n'existent que dans les cartons de leur fondateur.

Uggt Tant que les revendications sont satisfaites...

C'est le bastion le plus solide. Unique allié ferme et constant de Youssef Chahed, la centrale ouvrière sait convertir cet appui en acquis en faveur des travailleurs. Augmentations salariales, résolutions avantageuses des conflits sociaux et préservation des entreprises publiques contre toute privatisation : le deal est clair. Cela n'empêche pas les dirigeants de l'Uggt, son secrétaire général, Noureddine Taboubi le premier, de garder la langue dans leur poche et de ne pas égratigner le gouvernement, des ministres et des conseillers. Les troupes ont bien besoin de ce langage pour garder leur flamme militante et l'Uggt de ses coups de griffes pour maintenir son ascendant.



Habib Achour avait bien pratiqué ce style avec Bourguiba, par deux fois au moins, puis Hédi Nouira jusqu'à la rupture sanglante du 26 janvier 1978. Ses successeurs aussi, place Mohamed-Ali, avec Mzali, puis Ben Ali. On en connaît les limites : tant que le gouvernement cède, l'Uggt le soutient, au moindre nœud, la dénonciation est totale. Les bases sont difficiles à tenir et la capacité de mobilisation de la centrale syndicale est impressionnante. Youssef Chahed saura-t-il continuer longtemps à satisfaire à toutes les exigences de l'Uggt ? Surtout, en a-t-il les moyens ?



Utica La grogne et la fronde

Dame Bouchamoui ne s'en cache pas : son ire contre le chef du gouvernement est publique. Pas seulement à cause de la loi de finances, « la goutte qui a fait déborder le vase », mais le courant ne semble plus passer entre la Kasbah et la Cité El Khadhra. Plus d'un dirigeant de la centrale patronale partagent le même sentiment de « peu d'attention et d'égard » de Chahed pour l'Utica, ressenti par Ouided Bouchamaoui. Mais, au-delà des signes et des symboles, les divergences sont profondes quant aux orientations économiques stratégiques du gouvernement et la prise en charge des préoccupations profondes des artisans, commerçants et industriels. La dégringolade du dinar, l'accroissement du déficit commercial extérieur, la persistance de la contrebande, du commerce informel et de la corruption, sous le coup d'une taxation des plus lourdes, obèrent le dos de tous.

Lors de son récent tour de Tunisie, à la faveur des structures régionales, Ouided Bouchamoui a mesuré l'ampleur de la grogne qui frise la fronde. Partout, elle a été accueillie par des cris d'alarme, voire des propos virulents, quand ce n'était pas des menaces de scission. Une contestation qui risque d'enflammer les travaux du 16e congrès devant se tenir à Tunis ce 17 janvier. Constituée essentiellement d'artisans, de commerçants et de petits métiers, l'organisation historique fondée il y a 71 ans, en 1947 par Ferjani Belhaj Ammar, Farhat Hached, Mohamed Chammam et Mohamed Ben Abdalkader, notamment, se trouve aujourd'hui à la croisée des

chemins. Parviendra-t-elle à préserver son unité et à exercer pleinement son rôle dans le nouvel échiquier économique, social et politique ? Rien n'est gagné d'avance.

Utap Qui l'emportera ?



Si elle n'a pas l'aura, du moins médiatique, de ses pairs, l'Uggt et l'Utica, l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche ne constitue pas l'un des partenaires sociaux agissants. Défendant les intérêts de la paysannerie qui compte une population de plus de 2.5 millions de ruraux, et de ceux qui vivent de la terre ou de la mer, elle a su reprendre le pays, après 2011, surtout à la faveur de son congrès en 2013. Présidée par le Dr Abdelmajid Ezzar, aviculteur à Bekalta et ancien membre de la Choura d'Ennahdha, elle affronte difficilement elle aussi la grogne de ses adhérents. Le morcellement des exploitations agricoles, la rareté de la main-d'œuvre de plus en plus coûteuse, l'augmentation du prix des hydrocarbures et de tous les intrants, le manque de subventions et de crédits, le tarissement de l'eau et l'érosion de la rentabilité mettent tous à rude épreuve.

Le prochain congrès national électif de l'Utap, prévu au printemps prochain, la plonge déjà dans l'effervescence électorale. Qui l'emportera ?



CHERY
FUN TO DRIVE

LA NEW QQ POPULAIRE VOTRE ALLIÉE AU QUOTIDIEN

Seulement à **20 325 DT TTC**
Disponible immédiatement*



Garantie
3 ans
ou 100 000 km

DIRECTION ASSISTÉE HYDRAULIQUE • FERMETURE CENTRALE À DISTANCE • LÈVES VITRES ÉLECTRIQUES AVANT ET ARRIÈRE • CLIMATISATION • RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS AVEC RÉGLAGE ÉLECTRIQUE • AIRBAGS FRONTAUX CONDUCTEUR ET PASSAGER • JANTES EN ALUMINIUM 14" • BANQUETTE ARRIÈRE RABATTABLE • POSTE RADIO + CD MP3 • PRISE DE CONNEXIONS USB + AUX + CARTES SD • RADAR DE REcul • APPUIE-TÊTE AVANT ET ARRIÈRE • FIXATION ISO-FIX

*SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DU DOSSIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DU COMMERCE.

Elegance is an attitude

Simon Baker
Simon Baker

LONGINES®


Ben Jannet

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS
TÉL.: +216 71 963 555
C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS
TÉL.: +216 70 836 224



The Longines Master Collection



Abdelkrim Zbidi En ministre-soldat

Quatre ans après avoir quitté le gouvernement, il est remis en selle par le président Béji Caïd Essebsi au même poste de ministre de la Défense nationale. Comment Abdelkrim Zbidi a trouvé l'institution militaire ? Quel regard nouveau nourri de sa première expérience et de ses enseignements retenus porte-t-il aujourd'hui sur les forces armées ? Que compte-t-il faire rapidement ? Remettant de nouveau son uniforme à la tête de la grande muette, ne comptez pas sur lui pour qu'il se laisse aller à la confiance. Surtout qu'il affirme haut et fort à ceux qui veulent le croire qu'il «ne fait pas de la politique» ! ➔

Défendant le budget de son département, le 1er décembre dernier, devant les élus de la Nation sous la coupole du Bardo, il suscitait à ce sujet rires et applaudissements. Répondant avec humour au député Houcine Jaziri, qu'il avait côtoyé au gouvernement en 2011, il dira : *«Je ne pourrai jamais être politicien. Vous savez pourquoi ? Parce que je ne peux ni mentir, ni camoufler un mensonge!»*

La sincérité, comme le sens du devoir et de l'intérêt national, sont chez Abdelkrim Zbidi, 67 ans, des valeurs fondatrices. Pour cet enfant de Rejiche, tout près de Mahdia, elles se conjuguent à la modestie, l'humilité, la soif du savoir et la volonté de partager,

de servir. Tout comme la recherche scientifique et l'enseignement universitaire qui ont constitué sa carrière de médecin physiologiste, la rigueur militaire expérimentée en tant que ministre sied à merveille à son caractère, la discipline et le sens de l'honneur en plus. A le voir défendre âprement, entre autres, l'indépendance de la justice militaire, on réalise son sens de l'Etat et son attachement à l'équité. Menant un train de vie simple, il s'impose un régime spartiate, fuyant tout faste, renonçant à tout goût pour le lucre, le luxe...

Ni salaire, ni résidence, une vie de spartiate

En acceptant de rejoindre le gouvernement, Abdelkrim Zbidi s'est interdit de percevoir

son indemnité de ministre. «J'ai déjà ma pension de retraite !», lâchera-t-il sur le ton de la confiance à un ami, comme en s'excusant. Il n'exigera pas une villa cossue parmi celles de la Présidence ou du gouvernement, avec personnel et gardes, comme l'y autorise son statut. Il s'est contenté de résider dans un modeste logement de fonction dans une caserne de la capitale. *«Je n'ai pas besoin de plus, et c'est plus commode pour tous»*, explique-t-il. Sa journée de spartiate commence tôt le matin, ponctuée par un petit-déjeuner frugal et départ rapide au bureau. Il y passera toute la journée jusque tard dans la soirée, avant de regagner sa caserne. Comme s'il effectuait son service militaire.

Dans son vaste bureau en haut de l'annexe moderne dans l'historique enceinte de Bab Mnara, Abdelkrim Zbidi enchaîne les séquences : examen attentif du courrier, réunions de travail (au ministère, à la Kasbah ou à Carthage), accueil de visiteurs officiels, audiences sollicitées... Les parapheurs s'empilent sur une table de travail. Aucun n'y passera la nuit : tout est traité dans la journée, même s'il doit rester tard le soir au bureau. L'armée ne peut souffrir le moindre retard, la moindre hésitation.

Commander, c'est décider. Pas seulement à partir du quartier général de commandement, mais aussi à l'occasion des tournées continues auprès des troupes. De Remada à Tabarka, Zbidi sillonne le pays, visite les unités terrestres, aériennes et de la Marine nationale, galvanise les énergies et teste discrètement ses grands projets. Sans tapage, il s'éclipse en missions rapides à l'étranger, comme récemment aux Emirats arabes unis ou en France... *«Qui ai-je d'autre à faire que de travailler, tant que j'en suis encore capable»*, dit-il en souriant.

Refonte de la Défense nationale et transformation de l'armée

S'il ne révèle pas les axes stratégiques qu'il compte développer, le ministre de la Défense annonce quelques pistes prioritaires devant les élus de la Nation. La réforme du service militaire fait partie de son projet de renforcement et de modernisation de l'institution militaire, mais aussi la finalisation

du Livre blanc, l'activation des différentes composantes de l'Agence des renseignements et de la sécurité pour la défense (créée en février 2015), le développement des industries militaires et le renforcement de la lutte contre le terrorisme et le cyberterrorisme.

La dimension études stratégiques, comme celles de la formation, du perfectionnement, des entraînements de haut niveau et des stages spécialisés sont appelées à bénéficier d'une impulsion importante. Aussi, la réussite du projet de développement intégré de Rjim Maatoug servira de modèle pour le lancement du grand projet d'El Mahdath, dans la région d'El Fouar, sur 30.000 km², soit le 1/5ème de la superficie du pays, dans une zone désertique bien difficile.

Parmi ses grandes préoccupations, le renforcement de la synergie entre les forces sécuritaires et celles armées. Plus qu'une coordination, une combinaison totale à concevoir, organiser, mettre en œuvre et suivre de près avec son collègue le ministre de l'Intérieur, sans omettre d'y associer les services de la Douane, sous l'autorité du ministre des Finances. Cette action en

profondeur et de longue haleine est déterminante aux yeux d'Abdelkrim Zbidi.

Autant de dossiers qui font certes partie du lot quotidien du ministre de la Défense, mais qui exigent aujourd'hui une remise à plat, un regard neuf et une approche orientée performante. Dans ses délicates et stratégiques fonctions, Abdelkrim Zbidi doit faire face à un double impératif : défendre la souveraineté nationale et l'intégrité du territoire et forger dès aujourd'hui l'armée de demain.

Alors que les menaces persistent, les risques s'aggravent et les dangers se multiplient, dans un contexte géostratégique peu favorable, la mission de l'armée nationale devient encore plus déterminante. Effectifs bien formés, équipements performants, dispositifs opérationnels, bases et casernes modernes et financements conséquents lui sont plus qu'indispensables. Fort du soutien du chef suprême des armées, le président Caïd Essebsi, il appartient au ministre Zbidi de conduire cette impérieuse refonte de la Défense nationale et la transformation de l'armée. Dans un délai très court... L'échéance de fin 2019 est si proche. ■

La boîte noire

Il détient avec le général Rachid Ammar le secret le plus recherché sur ce qui s'est réellement passé en Tunisie entre 2011 et 2013. Ministre de la Défense nationale, Abdelkrim Zbidi était à la fois un acteur de premier rang et le témoin le mieux informé, la Sécurité militaire lui faisant remonter tout le renseignement collecté et ce qui est reçu des services étrangers partenaires. Rien qu'en ce qui concerne la Libye, une mine d'informations était constituée. Comment était géré depuis 2011 l'afflux des Libyens en Tunisie —«révolutionnaires» et kadhafistes—, d'armes et d'argent ? Dans quelles conditions a été extradé l'ancien chef du gouvernement, Baghdadi Mahmoudi ? Qui parmi les puissances étrangères tirait les ficelles en Libye ?

Sur la scène politique intérieure, comment opéraient les partis politiques et plus particulièrement la Troïka, ses trois présidents et ses ministres successifs ? Y a-t-il eu des tentatives d'infiltration de l'armée et de mainmise sur elle ? Comment le président provisoire de la République, Moncef Marzouki, exerçait ses attributions de chef suprême des armées ? Y a-t-il eu des abus, des frictions ?

En matière de lutte contre le terrorisme, comment tout avait commencé ? Quelle a été la première réponse des forces armées ?

Et, sur le plan international, quelle collaboration effective était engagée par la Tunisie avec ses partenaires ?

Ne comptez pas sur le ministre Zbidi pour trouver une réponse. Son attachement au devoir de réserve et au secret d'Etat garantira l'étanchéité de la boîte noire. Il faudra sans doute attendre plusieurs années pour avoir un début de réponse - certainement partiel - et pour que les Tunisiens découvrent, non sans surprise, tant de vérités. ■



Un parcours du combattant

La désertion n'est pas dans ses gènes, lorsque le devoir l'appelle. S'il avait décliné depuis son départ du ministère de la Défense nationale, en mars 2013, nombre de postes qui lui étaient proposés, Abdelkrim Zbidi ne pouvait qu'acquiescer cette fois à la proposition du président Béji Caïd Essebsi. En bon soldat! «Monté» de Sousse au Palais de Carthage, fin août dernier, il appréhendait pour la première fois cette ultime audience avec le président de la République qu'il connaissait déjà de longue date, avait travaillé à ses côtés en 2011, et s'est senti en grande confiance et proximité intellectuelle avec lui. Renoncer à la quiétude de sa douce retraite et se remettre au créneau n'est pas une sinécure pour cet illustre scientifique, médecin physiologiste, ancien doyen de la faculté de Médecine de Sousse (2005 - 2008) et président de l'Université du Centre (1994 - 1999).



Sous le feu nourri des épreuves

A 67 ans, ce ne sont pas les lambris dorés de la République et les postes ministériels qui risquent de le séduire. Ancien secrétaire d'Etat, puis ministre de la Recherche scientifique et de la Technologie (1999 - 2000), avant de devenir ministre de la Santé en 2002, il a déjà donné pour la Tunisie. Pas assez, puisqu'il sera fortement sollicité au lendemain de la révolution pour prendre le commandement, le 27 janvier 2011, du ministère de la Défense nationale. Se rappeler dans quelles conditions il avait pris ses fonctions, alors que la Tunisie, déjà à feu et à sang, était plus encore dans l'œil du cyclone, confrontée à la chute du régime de Kadhafi, suffit pour réaliser l'ampleur du courage qu'il lui fallait et la droiture dont il avait fait preuve pour que l'armée joue pleinement un rôle républicain exceptionnel de stabilisation du pays et de sa sécurisation. Tenir en toute transparence les élections de 2011, assurer la passation pacifique du pouvoir à la Troïka et garantir l'organisation des examens scolaires, sans oublier la gestion des flux d'immigrants fuyant la Libye et le million de Libyens réfugiés en Tunisie, l'attelage mis en place sous la présidence intérimaire de Foued Mebazaa par Béji Caïd Essebsi, alors Premier ministre, s'appuyait fortement sur le tandem Habib Essid à l'Intérieur et Abdelkrim Zbidi à la Défense.

Protéger... l'armée

Rarement la synchronisation entre les deux ministères n'aura été aussi totale. A tel point que la Troïka hissée au pouvoir insistera fortement pour les reconduire tous les deux dans le gouvernement Hamadi Jebali, le 26 décembre 2011. A la demande des différentes parties concernées, Essid acceptera de demeurer quelques mois encore en tant que conseiller spécial auprès du

chef du gouvernement à la Kasbah et Zbidi à la tête du ministère de la Défense nationale. Sa parfaite entente avec le chef d'Etat-major, le général Rachid Ammar, ainsi que tous les officiers supérieurs de l'armée en fera la pièce déterminante du commandement de l'appareil militaire. *«Proche des soldats dans les casernes et sur le terrain aux frontières et dans les montagnes, Zbidi était également apprécié par les officiers et les états-majors, témoignera un haut gradé qui l'avait vu à l'œuvre. Rapidement, il conquiert la confiance de ses homologues étrangers. Sans uniforme, il gagnera plus que ses étoiles de général, son bâton de maréchal.»*

Garder l'armée au-dessus de la mêlée, préserver son indépendance et la protéger de la désinvolture de son «chef suprême» statuaire, Moncef Marzouki, était une épreuve quotidienne pour Abdelkrim Zbidi qui n'attendait plus que de passer la main, sans fracas. L'occasion se présentera à lui avec le départ de Jebali et l'arrivée à la Kasbah d'Ali Laarayedh. Cet après-midi du jeudi 14 mars 2013 marquera pour lui un grand soulagement. A l'issue de la cérémonie officielle à la Kasbah, il s'empressera de regagner à pied, avec le général Ammar, le ministère de la Défense tout proche pour y accueillir son successeur, l'illustre magistrat octogénaire Rachid Sabbagh. Libéré de sa lourde charge, il n'avait hâte que de regagner sa maison à Sousse et y retrouver la chaleur familiale et la convivialité des amis proches. Zbidi pouvait alors prétendre à jouir de sa retraite sans se douter qu'il lui fallait cependant accomplir durant pas moins d'un an l'éprouvant parcours du combattant entre les administrations et la Cnprs, afin de reconstituer les pièces de son dossier de pension...

Retour sur un champ de mines

A Sousse, loin des feux de la rampe, il se tenait à l'écart des confrontations partisans, ne prêtant la moindre écoute au grenouillage dans les marécages de la politique politicienne, gardant contact avec quelques amis de longue date compagnons dans les dernières épreuves, et témoignant fidélité au président Caïd Essebsi. Au lendemain de la victoire de BCE à la présidentielle, le 21 décembre 2014, le nom de Zbidi est évoqué parmi les candidats les plus sérieux à la Kasbah. Habib Essid ne pouvait que l'encourager à accepter s'il était sollicité. Et c'est finalement Zbidi qui poussera Essid à assumer cette haute charge qui lui était proposée par BCE...

Un autre ouf de soulagement ! Abdelkrim Zbidi aura alors sauvé sa retraite... Pas pour longtemps. Le voilà remis en selle, en septembre 2017, au même poste de ministre de la Défense nationale qu'il avait quitté quatre ans et demi auparavant, en mars 2013. Pour combien de temps ? Jusqu'à la fin du mandat présidentiel en 2019 ?

Les 100 jours SAYARA

Jusqu'au 31 janvier 2018

100 jours pour acheter la voiture dont vous rêvez aux meilleures conditions.



Crédit Sayara

Profitez des **100 jours SAYARA** chez l'ATB et bénéficiez d'un crédit auto remboursable sur une période allant jusqu'à **7 ans** aux meilleures conditions :

- Conditions et taux avantageux.
- Conseils et montage financier personnalisés.

www.atb.tn   ATB TUNISIE



Des professionnels pour vous.



CESSION D'UN BLOC D' ACTIONS REPRESENTANT %50,52 DU CAPITAL DE LA SOCIETE CARTHAGE CEMENT S.A

Objet de l'appel à Manifestation d'intérêt :

L'Etat et Bina Corp S.A (les « Cédants »), actionnaires majoritaires de la société Carthage Cement S.A (la « Société » ou « Carthage Cement »), ont décidé de procéder à la cession d'un bloc d'actions représentant 50,52% du capital social de Carthage Cement S.A (les « Participations ») par voie d'Appel d'Offres International à un investisseur stratégique et/ou financier qui aura la capacité de gérer et de développer le Société.

Le Consortium ECC Mazars / IEG Tunisia – Corporate Advisory / Cabinet Mrabet Avocats a été retenu par Al Karama Holding comme conseiller exclusif (le « Conseiller ») pour l'assister dans la réalisation de l'opération de cession (l' « Opération »).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l' « AMI ») a pour objectif 1- d'informer les investisseurs de cette Opération, 2- de décrire le processus de cession et 3- de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification.

Présentation de la société :

Carthage Cement, société anonyme cotée sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis, est spécialisée dans la production du ciment, d'agrégats et de béton. La cimenterie, équipée par le leader mondial des constructeurs de cimenteries, est située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Tunis, au pied de Djebel Ressas, un affleurement de calcaire de la période jurassique. La société exploite une carrière en propriété juxtaposée à l'usine pour s'approvisionner en matière première. Une présentation plus détaillée de la société est disponible dans le dossier de pré-qualification.

Processus de cession :

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les candidats pré-qualifiés.

Retrait des dossiers de Pré-qualification :

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, à partir de mardi 19 décembre 2017 à 10h00 au siège de Al Karama Holding, sis à la Rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification, relatif à la Société, qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Pour plus d'informations, les candidats intéressés peuvent prendre contact avec :

M. Mourad FRADI
ECC Mazars
☎ 71 216+ 963 380
@ mourad.fradi@mazars.tn

M. Jed MRABET
Cabinet MRABET Avocats
☎ 71 216+ 962995
@ j.mrabet@mrabet-avocats.com

M. Khalil ATTIA
IEG Tunisia – Corporate Advisory
☎ 71 216+ 356 268
@ ka@icg-banking.com

Le retrait est conditionné par la signature, par un représentant légal du candidat, d'un engagement de confidentialité téléchargeable sur le site de Al Karama Holding (www.alkaramaholding.com) et par le paiement d'un montant non restituable de quatre mille cinq cent dinars tunisiens (4500 DT) payable en espèces, par virement bancaire ou par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding.

Phase de Pré-qualification :

L'investisseur de nationalité Tunisienne ou Etrangère désirant participer à ce processus devra être (i) une personne morale ou (ii) un consortium dirigé par un chef de file qui devra être une personne morale.

Al Karama Holding se réserve le droit, à tout moment du processus, de ne pas retenir un ou plusieurs investisseurs pour participer au processus de cession, en cas de non-respect par le/les Investisseur(s) intéressé(s) des dispositions du dossier de pré-qualification, de la réglementation en vigueur ou des règles d'ordre public.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) et ce au plus tard le :

Vendredi 16 février 2018 à 17h

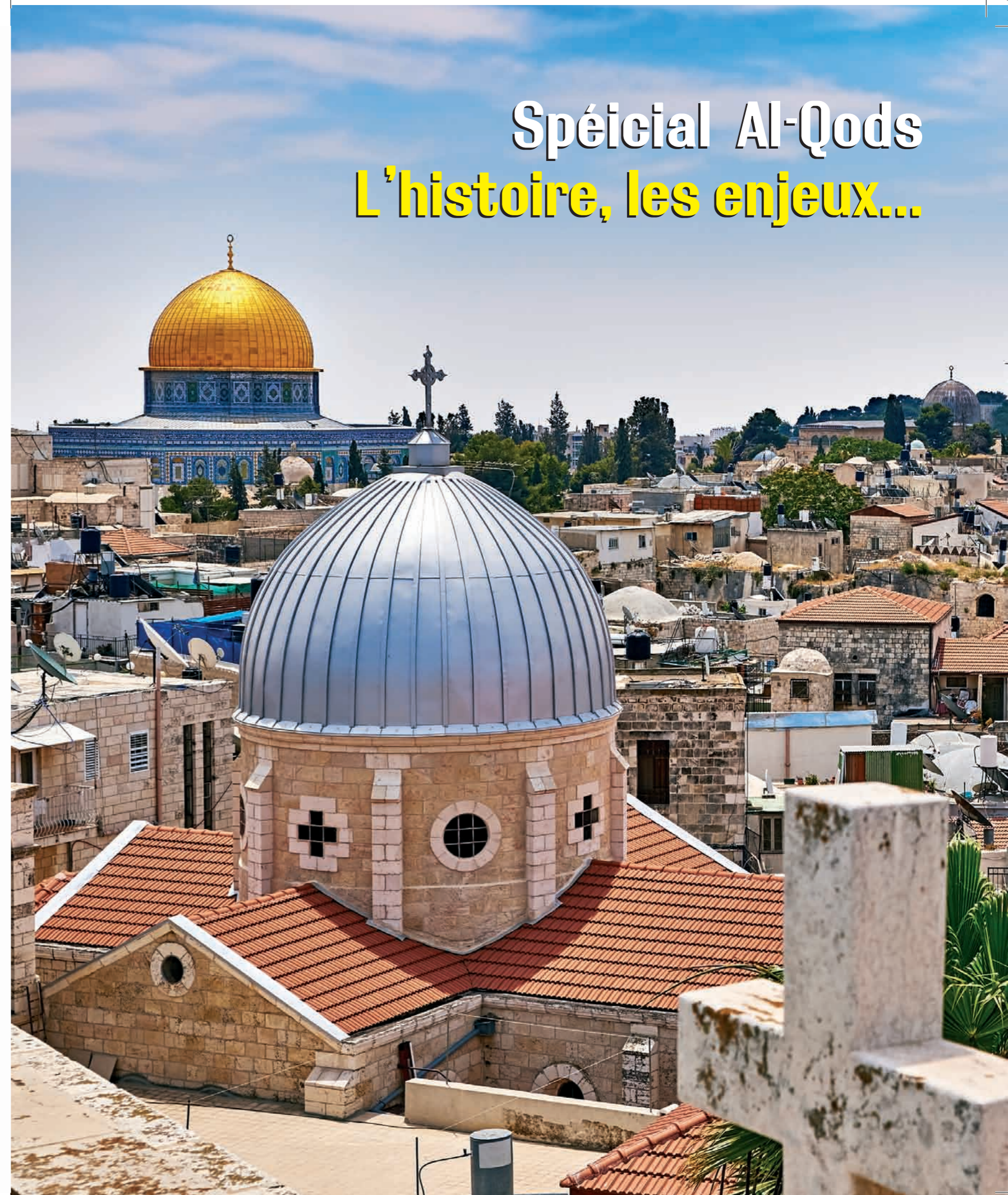
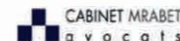
à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les
Berges du Lac, 1053 Tunis.**

Notification de la qualification et Due-Diligence :

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés au plus tard le 02 mars 2018 et pourront alors retirer un dossier d'appel d'offres composé (i) du règlement de l'appel d'offres, (ii) d'un memorandum d'information et (iii) de projets d'actes de cession.

Les Candidats pré-qualifiés auront accès à une Data Room pour effectuer les travaux de Due Diligence. Ils pourront visiter les locaux de la société, rencontrer son management, poser leurs questions par écrit et proposer des amendements aux projets d'actes de cession selon un calendrier et des modalités définies dans le dossier d'Appel d'Offres.



Spécial Al-Qods L'histoire, les enjeux...



أمي للتأمين
AMI Assurances

www.amitunisiatour.net

Tournée conçue et développée par Tunivisions Group



Ce que la décision de Trump ne saurait cacher

Avant de proclamer Al-Qods capitale éternelle d'Israël et d'annoncer le transfert de l'ambassade américaine vers cette ville trois fois sainte, Donald Trump a-t-il réellement mesuré l'impact d'une telle décision qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jugé opportun de prendre, bien que découlant d'une loi adoptée par le Congrès en 1995 ?

En croyant tenir une promesse formulée lors de sa campagne électorale, le président des Etats-Unis n'a fait que propulser au-devant de la scène internationale la question d'Al-Qods et, corollairement, l'affaire palestinienne que «les révolutions du Printemps arabe» – avec tout le désordre qu'elles ont engendré dans la région – ont reléguées au second plan. Depuis cette triste annonce, le monde arabo-musulman est en émoi, les territoires arabes s'embrasent de jour en jour, alors que l'ONU, s'en tenant aux résolutions du Conseil de sécurité afférentes au statut d'Al-Qods, condamne la décision de Trump. Dans ce dossier, *Leaders* jette la lumière sur la question d'Al-Qods, sous ses aspects politique, juridique, historique et patrimonial, à travers les regards croisés de nombre d'experts avertis. →



• Nassif Hitti
La fin du rôle de médiateur impartial que les Etats-Unis prétendaient jouer



• Rafaâ Ben Achour
Le statut d'Al-Qods (Jérusalem) du point de vue du droit international



• Mohamed-El Aziz Ben Achour
Un obstacle majeur à la solution des deux Etats La politique israélienne de judaïsation de Jérusalem-Est



• Mohamed Larbi Bouguerra
Jérusalem, ville sainte universelle et centre de gravité de la Palestine



• Ammar Mahjoubi
Jérusalem et l'histoire des Hébreux



• Khadija T. Moalla
Ma carte postale de Jérusalem



La fin du rôle de médiateur impartial que les États-Unis prétendaient jouer



• Par Nassif Hitti

Basculer dans un choc de religions qui portera un coup dur à toute possibilité de paix alimentera le chaos régional et déclenchera une troisième intifada qui risque d'être sanglante : deux risques majeurs que craint l'ambassadeur et universitaire palestinien Nassif Hitti, professeur des relations internationales. Longtemps ambassadeur de la Ligue des États arabes en France, en Italie et auprès du Saint-Siège ainsi que de l'Unesco, et ancien conseiller diplomatique spécial du secrétaire général de la Ligue des États arabes, il est également l'auteur de trois ouvrages de politiques internationales et régionales et de plusieurs articles dans ces domaines. Depuis Beyrouth, entre deux escales, il a bien voulu nous expliquer les conséquences de la décision de Trump, et ce qu'il considère nécessaire à entreprendre par le président Mahmoud Abbas. Interview. →

Quelles sont les conséquences immédiates de la décision américaine sur la situation actuelle ?

La décision du président américain de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer l'ambassade dans la ville trois fois sainte, même si ce transfert ne se fera pas dans l'immédiat, est le résultat de trois facteurs :

1- D'abord, la primauté accordée à la politique intérieure américaine au détriment des principes et des contraintes qui font les fondements de la politique extérieure. Une politique qui consiste à ne pas reconnaître le nouveau statu quo créé par l'occupation. Un statu quo qui se traduit par une violation flagrante et continue du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU et en particulier celles du Conseil de sécurité et des principes qui doivent régir le processus de paix depuis son déclenchement.

Contrairement à ses prédécesseurs, Trump a mis à exécution la résolution du Congrès américain adopté il y a déjà 22 ans du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem. Une résolution que chacun de ses prédécesseurs préférerait reporter tous les six mois en vertu des pouvoirs qui leur étaient conférés pour éviter d'envenimer le conflit. Trump par contre, peu soucieux des conséquences, a été encore plus loin que « la reconnaissance d'une simple réalité » mais confirme une reconnaissance d'une réalité absolue, chère à ses amis de l'Aipac (American Israeli Public Affairs Committee), et qui est au cœur même de l'idéologie évangélique, tendance fondamentaliste portée par des groupes différents aux États-Unis et qui ne manque pas d'influence.

2- Aussi les précédentes positions arabes, stériles et sans aucune capacité de dissuasion, contre la politique américaine à l'égard du conflit israélo-palestinien. En effet, les positions des pays arabes, qui critiquent souvent et s'opposent quelquefois verbalement à cette politique américaine, finissent toujours par baisser

les bras et accepter par la suite certains faits accomplis. Les exemples sont nombreux à cet égard dans l'histoire du conflit israélo-arabe.

3- Il y a un constat à relever : c'est le manque de compréhension totale de la place de Jérusalem, de sa nature sacrée et fortement symbolique pour les trois religions dans le monde arabe et le monde musulman. Ainsi, cette décision américaine adoptée à la veille d'une promesse de relance du processus de paix porte un coup dur à ce dernier. Déjà, ce qu'on entend dire concernant le projet de paix baptisé comme projet Kushner (du nom du gendre de Trump et qui est connu pour ses positions particulièrement pro-israéliennes) ne promet rien.

Cette approche régionale de la paix, telle qu'elle est conçue par Kushner, vise en fait à déclencher un processus de normalisation arabo-israélien pour mieux confronter l'Iran plutôt qu'à régler la question palestinienne. Ce que ce projet prétend offrir aux Palestiniens est plus qu'une autonomie mais beaucoup moins qu'un État. Avec la nouvelle politique de Trump, je vois mal comment un tel projet peut démarrer malgré la déclaration du Président que l'avenir reste entre les mains des Israéliens et des Palestiniens.

Si la position collective arabe et islamique reste au niveau de la diplomatie déclaratoire, diplomatie de condamnation, d'appel et de rejet, le choc de la « Déclaration Trump » risque d'avoir de graves et regrettables répercussions populaires dans la région.

La décision de Trump, qui porte un appui et un encouragement forts à la position israélienne de faits accomplis, d'intransigeance et d'unilatéralisme sur les questions basiques des négociations, aboutira à une plus grande radicalisation et en particulier dans la société palestinienne. Une radicalisation qui peut profiter aux idéologies d'extrémisme religieux. Ainsi, on pourra basculer dans un choc de religions qui portera un coup dur à toute possibilité de paix et alimentera le chaos régional.

Autre conséquence, c'est l'éventualité d'un déclenchement d'une troisième Intifada qui risque, avec une politique de répression israélienne, d'aboutir à des confrontations sanglantes et violentes dans les territoires occupés et qui imposera de nouveau la question palestinienne sur l'agenda régional, question tombée dans l'oubli depuis le « printemps arabe », et le basculement de certains pays arabes dans des guerres civiles alimentées par des guerres par procuration.

Faut-il aussi rappeler que cette décision américaine a mis fin au rôle de médiateur impartial que les États-Unis prétendaient jouer dans le processus de paix, ce qui en réalité n'a jamais été le cas.

Quelles initiatives prendra le président Abbas ?

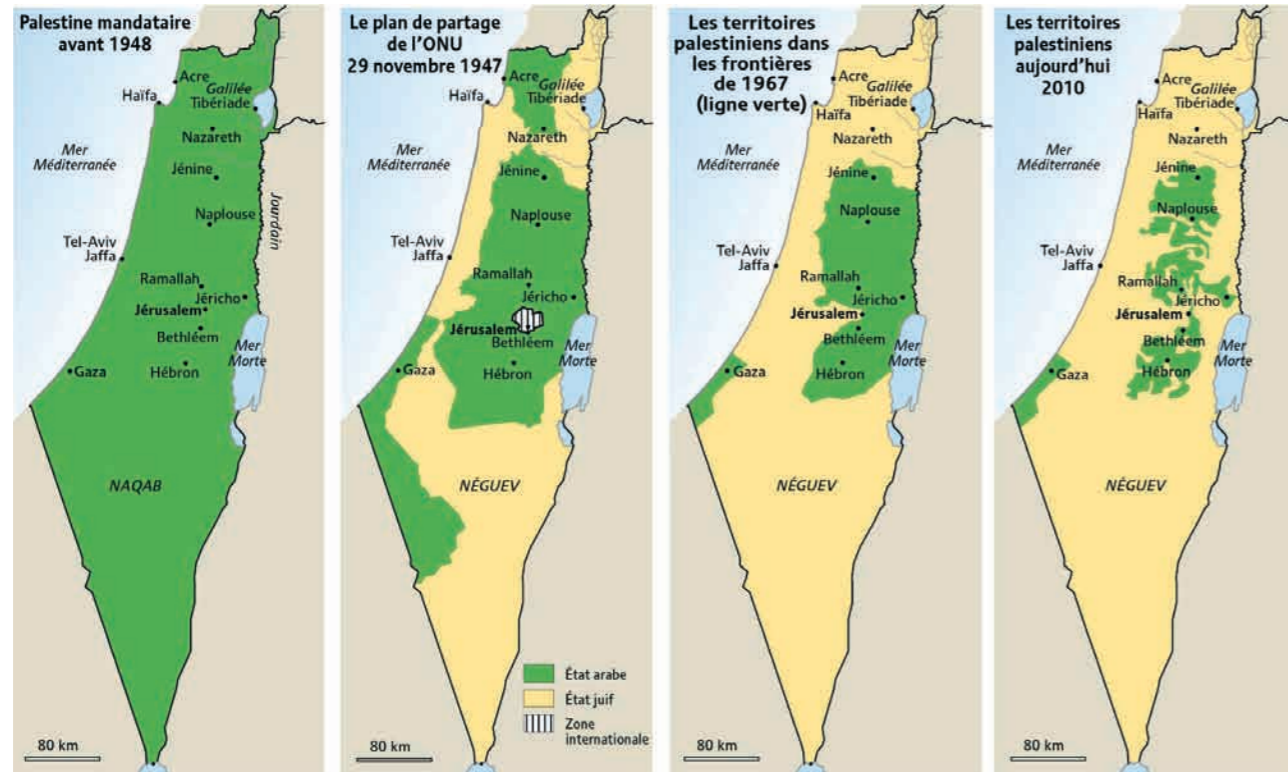
L'Autorité palestinienne, déjà affaiblie par une absence de toute perspective de paix et par les querelles intestines, a besoin de bien plus que d'un processus de réconciliation entre les organisations palestiniennes tel que celui qui se tient au Caire. Un processus qui fait face à de nombreuses difficultés et qui démarre très difficilement.

Il faudrait que l'Autorité palestinienne dirigée par le président Mahmoud Abbas lance un processus inclusif de dialogue national qui soit représentatif de toutes les forces vives de la société palestinienne pour qu'ils puissent développer ensemble une stratégie d'action à l'échelle palestinienne et aussi à l'échelle arabe et internationale. Une tâche qui n'est pas facile dans les conditions actuelles mais qui reste plus que nécessaire.

D'autre part, le monde arabe doit s'élever au niveau de ce grand défi existentiel et développer une stratégie d'appui efficace et crédible au peuple palestinien. Stratégie tant attendue et qui tarde à venir. Mais l'espoir est-il encore permis ? Seul l'avenir nous le dira. ■

N.H.

Ambassadeur et universitaire palestinien



Le statut d'Al-Qods (Jérusalem) du point de vue du droit international



• Par Rifaat Ben Achour

Suite à la proclamation Trump relative à la reconnaissance d'Al-Qods (Jérusalem) comme capitale d'Israël et sa décision d'y transférer l'ambassade des Etats-Unis, il y a lieu d'interroger le droit international public sur le statut de cette ville sainte et sur les conséquences de la proclamation du président américain. →

Le statut d'Al-Qods dans le plan de partage de 1947 : un corpus separatum

Dans son plan de partage de la Palestine de 1947, la Ville sainte d'Al-Qods (Jérusalem) est considérée comme un *corpus separatum* (un corps séparé) et qui doit être placée sous régime international. La Ville sainte jouit ainsi d'un statut spécial visant à «préserver les intérêts spirituels et

religieux sans pareils qu'abrite la Ville des trois grandes croyances monothéistes [...], christianisme, judaïsme et islam». Le plan de partage envisageait, en effet, la création d'un secteur de Jérusalem démilitarisé constituant une entité distincte sous l'égide du Conseil de tutelle des Nations unies, qui devait élaborer un statut pour Jérusalem et désigner un gouverneur. Une assemblée devait être élue au suffrage universel par la population adulte, et ce statut devait rester en vigueur 10 ans, puis être dûment examiné par le Conseil de tutelle, la participation des citoyens étant assurée par une consultation par référendum.

Les hostilités qui ont suivi ont empêché l'application de la résolution. En effet, suite à la proclamation de l'Etat d'Israël, ce statut est ignoré par le nouvel Etat. Al-Qods (Jérusalem) est partagée en deux parties : une partie occidentale contrôlée par Israël et une partie orientale (qui inclut toute la vieille ville) contrôlée par la Jordanie, séparées par un no man's land. La plupart des lieux saints sont alors sous contrôle jordanien.

Les conséquences de l'occupation d'Al-Qods-Est en 1967

En 1967, à la suite de la guerre des Six-Jours, Israël contrôle l'ensemble de Jérusalem. Dès lors, l'accès à l'Esplanade des Mosquées est régulièrement rendu difficile aux musulmans, dans les moments de tension. Dans sa résolution n°242 du 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité de l'ONU :

«Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable «au Proche-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

«a. Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés au cours du récent conflit ;

«b. Fin de toute revendication ou de tout état de belligérance, respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de son droit de vivre en paix

à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de violence».

Dans plusieurs résolutions ultérieures, le Conseil :

- «[Affirme] que l'acquisition de territoire par la conquête militaire est inadmissible» ;
- «Censure dans les termes les plus énergiques toutes les mesures prises pour modifier le statut de la ville de Jérusalem»
- «Considère que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens ou autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci n'ont aucune valeur en droit».

Toutes ces résolutions, souvent unanimes, ne trouveront aucun écho auprès de l'occupant israélien.

Pour sa part, l'Assemblée générale des Nations unies affirmera les mêmes positions que le CS, notamment dans ses résolutions n° 2253 (ES-V) du 4 juillet 1967, et 2254 (ES-V) du 17 juillet 1967.

La proclamation d'Al-Qods capitale d'Israël ne modifie en rien son statut de ville occupée

En 1980, poursuivant la politique israélienne défiant la légalité internationale, la Knesset adopte le 30 juillet la «loi fondamentale» sur Jérusalem. Elle proclame que «Jérusalem, entière et unifiée, est la capitale d'Israël».

Avant même l'adoption formelle de ladite loi, et réagissant à la perspective de son adoption, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta à sa 2242e séance sa résolution n° 476 du 30 juin 1980, par 14 voix contre 0 avec une abstention (Etats-Unis). La résolution dispose :

«Réaffirmant que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible.

«Gardant présents à l'esprit le statut particulier de Jérusalem et, spécialement, la nécessité de protéger et de préserver la dimension spirituelle et religieuse unique des Lieux saints de cette ville.

«Déplorant qu'Israël persiste à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut de la Ville sainte de Jérusalem.

«Gravement préoccupé par les mesures législatives entamées par la Knesset israélienne en vue de modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem.

«1. Réaffirme la nécessité impérieuse de mettre fin à l'occupation prolongée des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem ;

«3. Confirme à nouveau que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, en vue de modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem, n'ont aucune validité en droit et constituent une violation flagrante des Conventions de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient;

«4. Réaffirme que toutes les mesures qui ont modifié le caractère géographique, démographique et historique et le statut de la Ville sainte de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent être rapportées en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

«5. Demande instamment à Israël, la puissance occupante, de se conformer à la présente résolution et aux résolutions précédentes du Conseil de sécurité et de cesser immédiatement de poursuivre la mise en œuvre de la politique et des mesures affectant le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem».

Ignorant cette résolution, Israël n'a pas suspendu l'adoption par la Knesset de la « loi fondamentale » sur Jérusalem. De nouveau, le Conseil de sécurité réagira fermement à cette décision. Reprenant pratiquement les termes de sa résolution n° 476 (1980), le Conseil adopta à la 2245e séance la résolution n° 478 du 20 août 1980, toujours par 14 voix contre 0 avec une abstention (Etats-Unis). En vertu de cette résolution, le Conseil :

«1. Censure dans les termes les plus énergiques l'adoption par Israël de la "loi fondamentale" →

→ sur Jérusalem et son refus de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

«2. Affirme que l'adoption de la "loi fondamentale" sur Jérusalem constitue une violation du droit international et n'affecte pas le maintien en application de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem ;

«5. Décide de ne pas reconnaître la "loi fondamentale" et les autres actions d'Israël qui, du fait de cette loi, cherchent à modifier le caractère et le statut de Jérusalem et demande

a) A tous les Etats membres d'accepter cette décision

b) Aux Etats qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte».

Pas plus que la résolution n° 476 (1980), la résolution n° 478 (1980) n'a pas été également appliquée par Israël, cependant les Etats membres des Nations unies se sont abstenus de déplacer les sièges de leurs missions diplomatiques, de Tel-Aviv à Jérusalem, malgré l'adoption de la «loi fondamentale» sur Jérusalem et malgré le déplacement des sièges des institutions politiques israéliennes à Jérusalem.

Il ressort des deux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité quant au caractère et au statut de Jérusalem, que cette ville, indépendamment de son histoire et de sa symbolique religieuse, est, d'un point de vue strictement juridique, un territoire occupé et que le régime juridique auquel elle devrait être soumise est celui prévu par la IVe Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949.

Alors que la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité continuaient à suivre avec inquiétude l'évolution de la situation en ce qui concerne la question de Palestine, le Conseil a pris une mesure importante en adoptant, le

12 octobre 1990, sa résolution 672, à la suite des actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes à la mosquée Al-Aqsa. Le Conseil, après avoir condamné tout particulièrement les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes, qui avaient fait des morts et des blessés, a engagé Israël à «s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités lui incombant en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection de la population civile en temps de guerre, en date du 12 août 1949, qui est applicable à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967».

L'applicabilité à Jérusalem de la quatrième Convention de Genève a été réaffirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 20 décembre 1990 dans laquelle il exprime sa grave préoccupation devant la détérioration de la situation «dans tous les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem» et demande à Israël de s'y conformer.

La dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ouverte en 1997, est restée ouverte. A la reprise de février 1999, l'Assemblée générale a affirmé son soutien au processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du principe «terre contre paix». Rappelant ses résolutions sur la question, notamment sa résolution 181 (II) et celles du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a réaffirmé que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations unies, porte un intérêt légitime à la question de la ville de Jérusalem et à la protection du caractère spirituel et religieux unique de cette ville. Elle a réaffirmé également que toutes les mesures prises par Israël, puissance occupante, qui ont modifié ou visaient à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem étaient nulles et non avenues.

Pour sa part, la Cour internationale de justice (CIJ) a, dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, affirmé clairement que:

«selon le droit international coutumier [...], un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie [...].

Les territoires situés entre la Ligne verte [...] et l'ancienne frontière orientale de la Palestine sous mandat ont été occupés par Israël en 1967 au cours du conflit armé ayant opposé Israël à la Jordanie. Selon le droit international coutumier, il s'agissait donc de territoires occupés dans lesquels Israël avait la qualité de puissance occupante. Les événements survenus depuis lors dans ces territoires n'ont rien changé à cette situation. L'ensemble de ces territoires [...] (y compris Jérusalem-Est) demeurent des territoires occupés et Israël y a conservé la qualité de puissance occupante».

En plus des nombreuses résolutions du CS et de l'AG citées ci-dessus, il y a lieu de mentionner que des instruments juridiques conventionnels lient Israël à la Jordanie ou à l'Organisation de libération de la Palestine reconnaissent ce même statut à la Ville sainte. Il en va ainsi du traité de paix conclu entre Israël et la Jordanie le 26 octobre 1994. Ce traité fixe la frontière entre les deux Etats «par référence à la frontière sous le mandat [...] telle qu'elle est décrite en annexe 1 a) ...», sans préjudice aucun au statut de tout territoire placé sous le contrôle du gouvernement militaire israélien en 1967 (article 3, paragraphes 1 et 2). Quant à l'annexe 1, elle fournit les cartes correspondantes et ajoute que, en ce qui concerne «le territoire passé sous le contrôle du gouvernement militaire israélien en 1967», la ligne ainsi tracée «est la frontière administrative» avec la Jordanie.

Par ailleurs, plusieurs accords sont intervenus depuis 1993 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) mettant diverses obligations à la charge de chacune des parties. En vertu de ces accords, Israël devait notamment transférer à des autorités palestiniennes certains pouvoirs et responsabilités exercés dans le territoire palestinien occupé par ses autorités militaires et son administration civile. De tels transferts ont eu lieu, mais, du fait d'événements ultérieurs, ils demeurent partiels, limités et largement violés par Israël.



A la lumière de tous ces instruments internationaux et du droit international général (coutumier), il est très clair que la Ville sainte de Jérusalem est considérée à ce jour comme un territoire occupé et qu'Israël n'a de compétences juridiques sur cette ville que celles qui sont attachées à sa qualité de puissance occupante. La proclamation de Jérusalem comme capitale de l'Etat n'est pas opposable à la communauté internationale dans son ensemble. Elle a été explicitement et constamment déclarée comme étant non conforme au droit international et considérée comme nulle et non avenue. Il s'agit d'un fait internationalement illicite. La présence d'institutions politiques israéliennes dans cette ville ne change rien à cette qualification juridique et au statut juridique d'occupation réalisée suite à une conquête armée qualifiée d'inadmissible». Le seul cadre juridique international applicable à la Ville sainte est celui de la IVe Convention de Genève.

La proclamation Trump : un fait internationalement illicite

La décision annoncée par le président des Etats-Unis le 6 décembre 2017 de reconnaître

Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer l'ambassade des Etats-Unis est d'un point de vue juridique un simple fait qui n'a aucune conséquence juridique internationale quant au statut de Jérusalem. Dans sa proclamation, le président américain déclare qu'il «est temps d'officialiser la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël». Pour lui, il s'agit là de la reconnaissance d'une simple «réalité» et ce «près plus de deux décennies de dérogations» à la loi américaine de 1995 imposant le déplacement de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. En droit, la «réalité» dont parle le président des Etats-Unis n'est qu'un fait accompli non générateur de droits et de situations juridiques opposables. Quant à la loi américaine de 1995, elle n'est pas non plus un titre juridique valable. En droit international, le droit interne est un simple fait. Dans un passage célèbre d'un arrêt de la Cour permanente de justice internationale (ancêtre de la CIJ), la Haute juridiction affirme dans ce sens : «Au regard du droit international et de la Cour qui en est l'organe, les lois nationales sont de simples faits, manifestation de la volonté et de l'activité des Etats au même titre que les décisions judiciaires ou les mesures administratives». Ce principe est confirmé par les articles de la Commission

de droit international de l'ONU de 2001, relatifs à la responsabilité des Etats pour fait internationalement illicite, notamment l'article 4, intitulé «Comportement des organes de l'Etat», qui énonce : «Le comportement de tout organe de l'Etat est considéré comme un fait de l'Etat d'après le droit international, que cet organe exerce des fonctions législatives, exécutives, judiciaires ou autres quelle que soit la position qu'il occupe dans l'organisation de l'Etat, et quelle que soit sa nature en tant qu'organe du gouvernement central ou d'une collectivité territoriale de l'Etat».

De ce qui précède, il apparaît clairement que la parade à la proclamation Trump doit se fonder sur un argumentaire juridique sérieux et étoffé. Aussi compréhensibles soient-elles, les réactions émotionnelles ne conduisent nulle part. Comme l'avait préconisé le Président Bourguiba dans son célèbre discours prononcé à Jéricho devant les réfugiés palestiniens de 1948 le 3 mars 1965, deux ans avant l'occupation de Jérusalem, les Palestiniens d'abord, les Arabes ensuite doivent s'accrocher à la légalité internationale pour donner une assise solide à leur combat politique. **L**

R.B.A.



■ L'Esplanade des mosquées. Le Dôme du rocher, la mosquée Al Aqsa et d'autres édifices

manière plus générale, sous la forme d'une incorporation des sites à une liste israélienne du patrimoine mondial de l'Unesco sont l'expression d'une agression culturelle et à caractère identitaire dans une ville dont l'empreinte sur son urbanisme, son architecture et sa culture d'une présence musulmane vieille de plus de douze siècles est considérable. Ce que l'on appelle aujourd'hui la Vieille ville, malgré un début d'extension vers l'ouest et le nord, était jusqu'au début du XXe siècle l'ensemble de la cité. Elle faisait moins d'un kilomètre carré, mais elle était l'exemple le mieux préservé d'une ville de tradition islamique enserrée dans de superbes remparts. Construite à l'ombre de la civilisation arabo-musulmane à partir du VIIe siècle, la Vieille ville de Jérusalem est ponctuée →

Un obstacle majeur à la solution des deux Etats

La politique israélienne de judaïsation de Jérusalem-Est

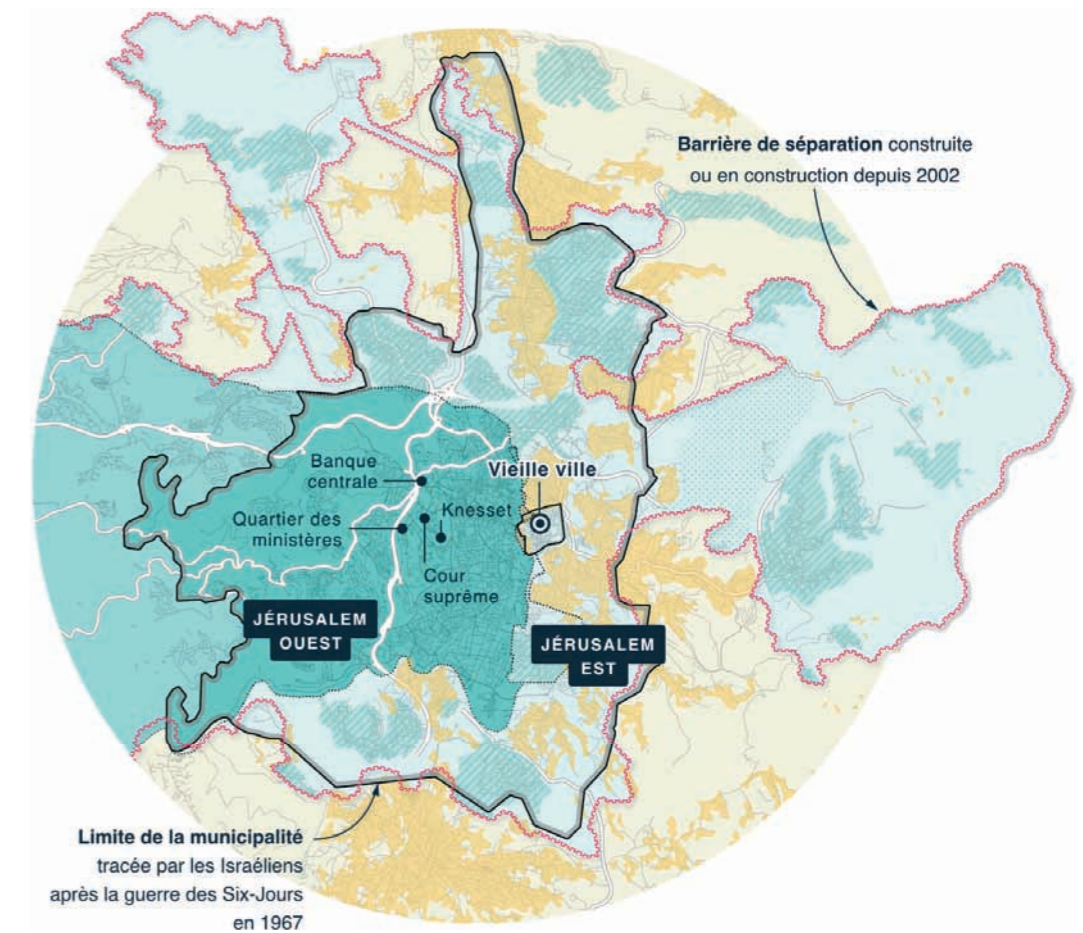


• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

La décision du président Donald Trump de transférer l'ambassade américaine à Jérusalem, reconnue comme capitale de l'Etat hébreu (application d'une loi votée par le Congrès en octobre 1995) a remis sur le devant de la scène médiatique et politique le statut de cette ville. Sainte pour les fidèles des trois monothéismes, élevée au rang de capitale par Israël mais revendiquée aussi par les Palestiniens comme capitale de leur futur Etat, cette antique cité, annexée en 1948 dans sa partie occidentale par les Israéliens, n'est guère propice à la sérénité intellectuelle et à la modération politique. La situation empira à partir de juin 1967, lorsque Jérusalem-Est, jusque-là jordanienne, fut investie par les troupes israéliennes. En 1980, elle est déclarée « Capitale éternelle et indivisible » de l'Etat d'Israël au mépris du droit international et des résolutions de l'ONU. Les autorités israéliennes ne cessèrent dès lors de mettre en application un vaste programme de judaïsation portant sur le patrimoine archéologique, historique et culturel en même temps qu'une politique de colonisation au détriment de la population palestinienne et de son identité. →

Cette stratégie agressive s'intensifia à partir des années 2000 sous la forme d'une instrumentalisation du passé et du sacré dans un but de judaïsation ou, pour reprendre l'éloquente expression de Jad Isaac, ingénieur palestinien et directeur de l'Institut de recherches appliquées de Jérusalem, d'une *dépalestinisation* de la ville. Ce qui est surprenant, note le diplomate français Yves Aubin de La Messuzière, c'est qu'en dépit de la réprobation quasi générale des Etats quant à cette politique, il n'y eut plus, depuis Camp David en juillet 2000, réellement de négociations sur le statut de Jérusalem. Il est mis systématiquement de côté, aussi bien dans la feuille de route du Quartette (ONU, Etats-Unis, Russie, Union européenne) en 2003 que lors de la conférence d'Annapolis en novembre 2007. En juillet 2013, les négociations commencées sous l'égide des Etats-Unis avaient bien mis le statut de Jérusalem à l'ordre du jour des questions à débattre mais elles aboutirent à un échec global en avril 2014.

La décision du président américain survient donc alors même que les Palestiniens ont, depuis longtemps, le sentiment que les mesures relatives à Jérusalem (mais aussi à la Cisjordanie) prises par le gouvernement israélien sous la forme de fouilles autour de l'Esplanade des Mosquées ou, d'une



■ Jérusalem (cartographie du journal Le Monde du 13.X.2017):
 en bleu: territoire israélien reconnu par la communauté internationale
 • En bleu clair: territoire occupé
 • En bleu hachuré: colonies israéliennes
 • En jaune: zones de peuplement palestinien

→ de monuments splendides remontant aux époques omeyyade, abbasside, fatimide, ayoubide, mamelouke et ottomane. L'espace emblématique entre tous est assurément Al Haram al Sharif, connue aussi sous le nom d'Esplanade des mosquées.

Ce Haram est considéré par les musulmans comme le troisième lieu saint après La Mecque et Médine. On y trouve plusieurs monuments dont le Dôme du Rocher (Qubbat al Sakhra), construit entre 688 et 691 par le calife omeyyade Abdalmalik. Ce monument de plan octogonal, surmonté d'une superbe coupole dorée, a un caractère unique dans l'architecture religieuse islamique. Parvenu jusqu'à nous dans sa forme initiale, embelli par toutes les dynasties musulmanes, des Fatimides aux Ottomans, il témoigne, depuis des siècles, de la volonté des princes musulmans de l'époque d'insérer de manière brillante le nouveau monothéisme dans un espace vénéré par les juifs et les chrétiens. A proximité du Dôme du Rocher, les Omeyyades édifièrent une grande mosquée à laquelle on donna le nom d'al Masjid al Aqsa, en référence à une expression coranique dans la sourate relative au Voyage nocturne du Prophète. Construite selon un plan rectangulaire et achevée en 705 sous l'Omeyyade Al Walid, elle fut partiellement reconstruite sous les Abbassides en 780. Au nord et à l'ouest du Haram, on trouve une soixantaine d'établissements d'époque mamelouke (XIIIe-XVe siècle), médersas, bibliothèques, hospices, fontaines et autres édifices. Selon le regretté Oleg Grabar, éminent spécialiste de l'architecture islamique, nulle part dans le monde musulman tout entier n'existe, comme ici, un tel « musée » d'architecture en pierre de la fin du Moyen Âge.

Mais dans la Jérusalem musulmane, il n'y avait pas que l'urbanisme, la pierre et la décoration. Il y avait aussi une culture citadine fondée sur des valeurs aujourd'hui malmenées : la tolérance et la cohabitation des croyances et des communautés. Cette culture de Bayt-al Maqdas, d'al-Quds, c'est-à-dire de la Jérusalem sous autorité musulmane, s'était épanouie depuis le califat de 'Umar jusqu'aux derniers Ottomans, brillants continuateurs de cette

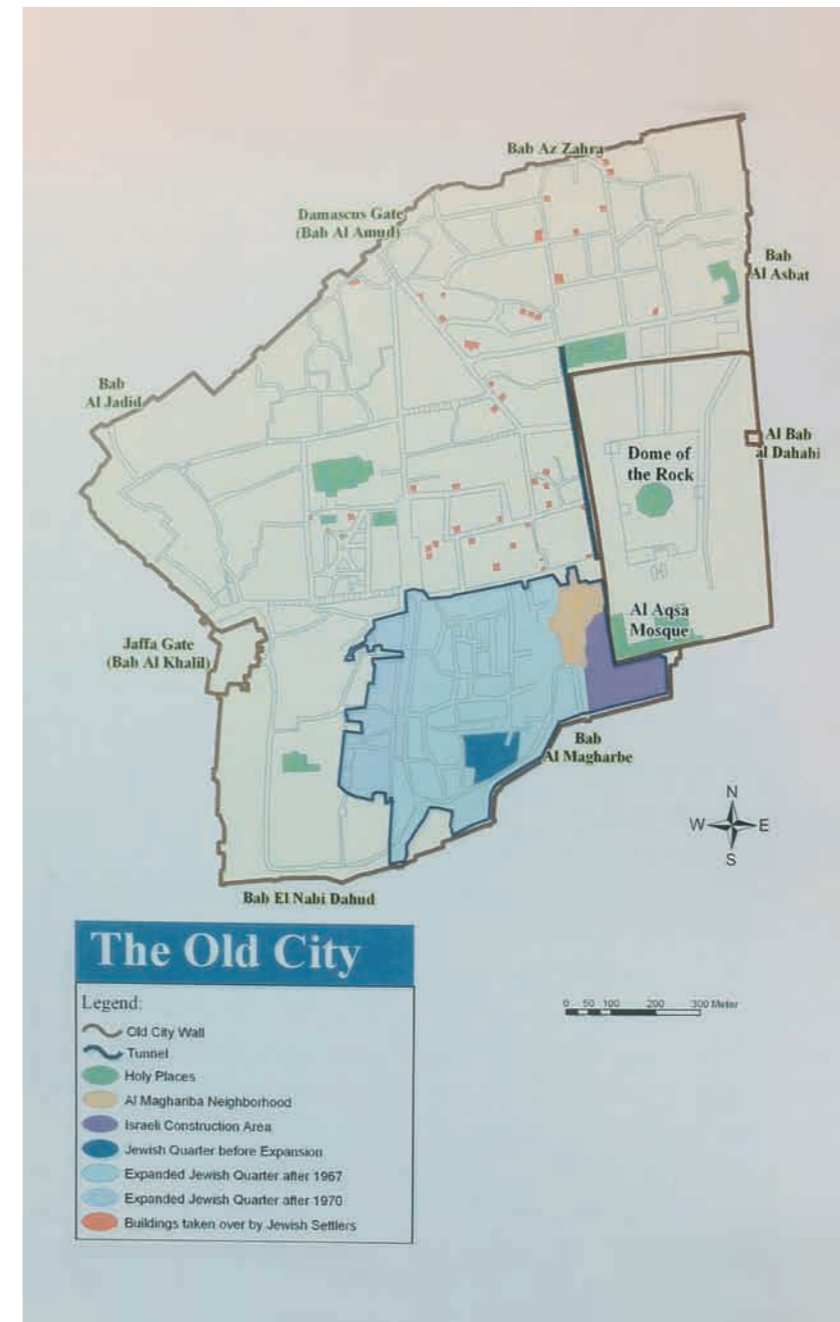


antique finesse politique de l'Islam si propice à la coexistence paisible. Cette culture et le patrimoine au sein duquel elle s'est épanouie subsistent aujourd'hui les effets de la politique de judaïsation entreprise par les Israéliens. Étant donné la référence constante à l'histoire biblique, l'archéologie a rapidement occupé une place de choix au service de la judaïsation du patrimoine. Les fouilles sont, certes, menées par des scientifiques relevant de l'Organisme israélien des antiquités (IAA), mais en présence d'associations à très fort caractère idéologique telles que la Fondation pour la sauvegarde du Mur des Lamentations et surtout l'Elad. Cette dernière est aujourd'hui devenue de facto l'administrateur de quelques-uns des sites



■ Une rue de la Vieille ville

■ Plan de la Vieille ville dressé par Jad Isaac et Fida Abdel-Latif in Jerusalem and the geopolitics of De-palestinisation, Alecco, 2007)



archéologiques les plus controversés à Jérusalem. « Cette puissante association a été créée en 1986 avec l'objectif explicite, écrit la journaliste Charlotte Silver, de San Francisco, de faire partir les Palestiniens de Jérusalem-Est et d'installer des juifs à leur places ».

En 2011, Elad a fait construire dans le quartier arabe palestinien de Silwan (considéré par des historiens israéliens comme le site de la cité de David) un complexe touristique dont les attractions s'organisent autour des histoires bibliques et leurs liens supposés avec le territoire. Cet espace, connu sous le nom de Cité de David, sera bientôt flanqué d'un imposant centre d'interprétation historique et d'animation (complexe Kedem). L'objectif d'Elad est explicite : « révéler le glorieux passé de l'Ancien Jérusalem à travers quatre initiatives clés : les fouilles archéologiques, le développement touristique, les programmes éducatifs et la revitalisation résidentielle » (expression alambiquée qui signifie tout simplement une politique de colonisation progressive avec l'implantation de familles juives israéliennes dans la ville). En Israël, des voix s'élèvent pour dénoncer cette politique. Ainsi Yoni Mizrahi de l'ONG Emek Shaveh qui se consacre, comme l'association Ir Amim, à préserver la pluralité culturelle, accuse le gouvernement [dirigé par Benjamin Netanyahu] d'instrumentaliser l'archéologie pour étendre son contrôle sur le cœur historique de Jérusalem-Est. « Les autorités, →



■ Une partie de la colonie Nof Zion à Jérusalem-Est (photo AFP et ICI Radio Canada)



■ Un souk

→ ajoute-t-il, *sont en train d'aménager une ville souterraine dans la plus totale opacité* » (*Le Figaro* du 28.10.2016). Ces opérations de creusement suscitent l'inquiétude des Palestiniens qui craignent que le tunnel qui longe l'esplanade sape les fondations de la mosquée d'Al Aqsa. Cependant, comme à Jérusalem les soupçons de manipulations identitaires sont le lot commun des deux communautés, les Israéliens, à leur tour, accusent les archéologues et architectes arabes qui travaillent dans l'enceinte de l'Esplanade d'endommager des vestiges archéologiques à l'occasion des travaux de restauration, d'excavation et de déblaiement menés sous l'autorité du Waqf jordanien qui administre le Haram.

Au plan international, la prise de conscience des dangers qui pesaient sur le patrimoine d'Al-Qods eut lieu en 1969, au lendemain de l'incendie criminel de la mosquée d'Al-Aqsa. Les Etats musulmans décidèrent d'apporter leur contribution financière

et technique aux monuments de Jérusalem. L'Unesco intervint aussi. Mais malgré une série de rapports d'experts, elle ne put faire grand-chose sinon inscrire la Vieille ville de Jérusalem et ses remparts sur la liste du patrimoine mondial en 1981 à la demande de la Jordanie. L'année suivante, la Vieille ville fut inscrite sur la liste du patrimoine en péril, « *en raison*, nous dit Mounir Bouchenaki, ancien directeur général adjoint de l'Unesco et ancien directeur de l'Institut de conservation du patrimoine (Iccrom), *des menaces sérieuses qui pesaient sur sa préservation et de la situation politique prévalant sur le terrain.* »

En mars 2010, lors d'un colloque international sur Jérusalem que l'Alecso avait, à mon initiative, organisé à l'Institut du monde arabe à Paris pour attirer l'attention sur les risques qui pesaient déjà sur le patrimoine palestinien à la suite de mesures prises par les responsables de la culture en Israël, j'avais souligné que

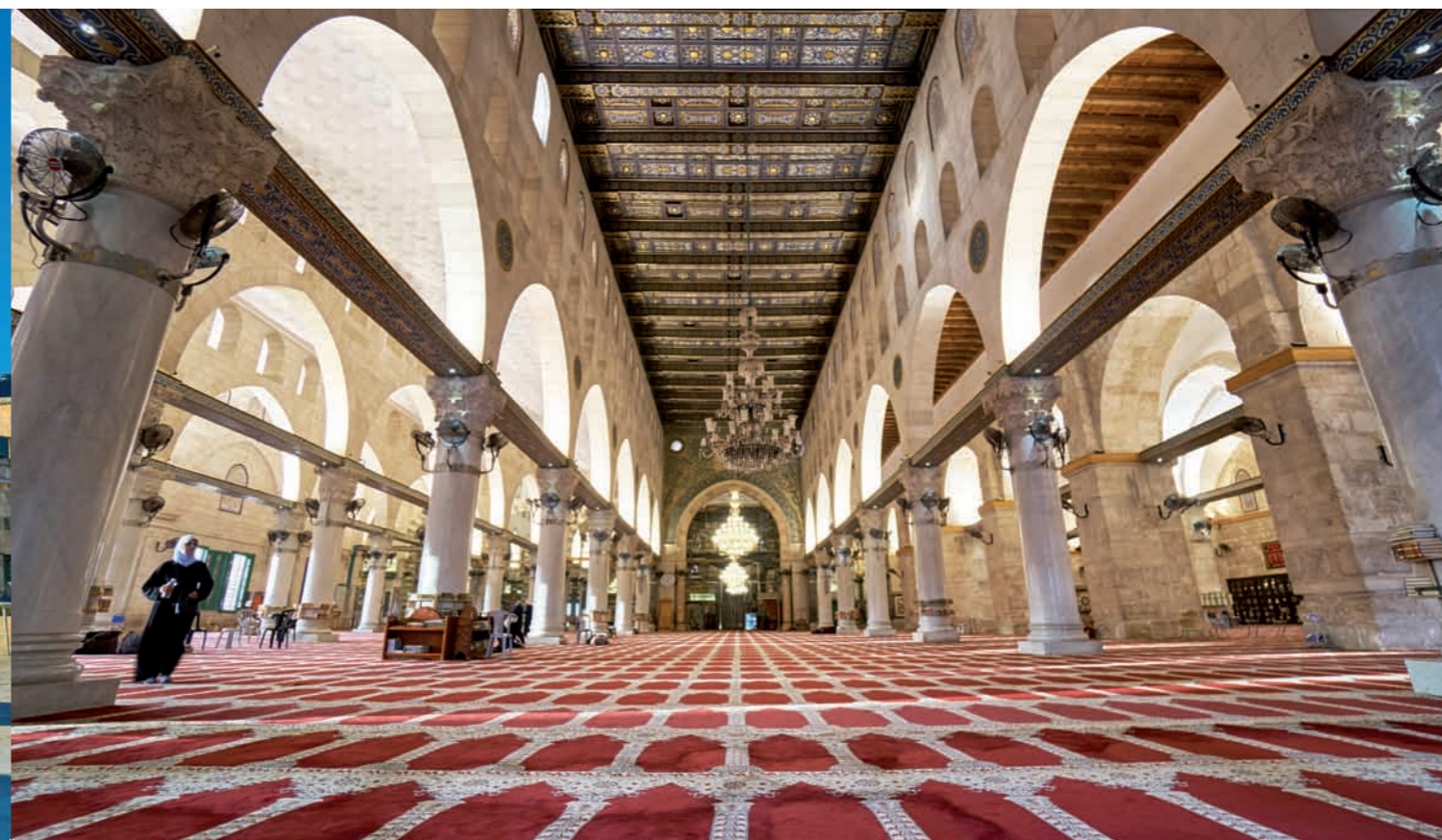
l'intérêt pour le patrimoine ne valait que s'il était placé sous l'égide du respect de l'autre. Utilisé comme un moyen de dépossession, il devient dangereux. En effet, lorsque dans le même temps où l'on détruit les maisons, où l'on expulse les Palestiniens, où l'on enclave leurs quartiers et leurs agglomérations, où l'on érige des colonies de peuplement, que l'on s'acharne, ce faisant, à rendre impossible un Etat palestinien viable, alors l'intérêt pour le patrimoine devient une menace pour la paix. Sept ans après, ce problème est toujours aussi épineux.

Le plus inquiétant est que la politique de judaïsation ne se limite pas au patrimoine et à l'identité culturelle mais qu'elle s'accompagne ou, plus justement, qu'elle accompagne une politique agressive de peuplement en direction de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie. Démographiquement parlant, la judaïsation de la population d'Al-Qods, après une longue période de

stagnation, s'est accélérée entre 1918 et 1948 sous le mandat britannique. En 1948, Israël annexe la partie occidentale de la ville dont la population allait désormais régulièrement augmenter pour atteindre aujourd'hui 330.400 habitants de confession israéliite et seulement 3 400 Arabes.

Les choses allaient s'aggraver à partir de juin 1967, lorsque Jérusalem-Est, jusque-là jordanienne, fut occupée. En 1980, l'ensemble de la ville est déclarée « Capitale éternelle et indivisible » de l'Etat d'Israël au mépris du droit international et des résolutions de l'ONU. Immédiatement après la guerre de juin 1967, Israël mit en œuvre son plan de colonisation de Jérusalem-Est. La première opération consista dans la destruction complète du quartier des Maghrébins (Hay al Maghârîba), situé à proximité immédiate du Mur des Lamentations et de l'Esplanade des Mosquées. Selon Jad Isaac, plus de 700 maisons et échoppes, cinq oratoires et quatre écoles furent rasés et 900 familles expulsées. Bien d'autres opérations ne cessent depuis lors de bouleverser les équilibres urbains anciens au profit de la population juive, « la stratégie israélienne consistant, explique Y. Aubin de La Messuzière, à combler le déficit démographique et assurer une continuité territoriale avec les grands blocs de colonies, ce qui a pour conséquence la fragmentation →

■ Al Aqsa. Mihrab, minbar et salle de prière





■ Dôme du rocher.
Intérieur et extérieur

■ Le Saint
sépulcre. Façade
et intérieur de la
basilique

→ du territoire palestinien». Selon Youssef Courbage, démographe, spécialiste du monde arabe, il y avait 5 700 colons à Jérusalem-Est en 1972, en 2010, ils étaient 200 000. [Aujourd'hui, leur nombre est de 211 600 pour une population arabe de

320 300 personnes]. Entre 1967-68 et 2010, les colonies de Jérusalem-Est ont été, ajoute-t-il, « le principal réceptacle de la croissance démographique juive». Entre 1972 et 2009, les juifs n'ont augmenté que de 59 000 individus à

l'ouest contre 186 000 à l'est, c'est-à-dire 3,2 fois plus. Et c'est par Jérusalem que la colonisation de la Cisjordanie a commencé. En 1977, les colons étaient déjà au nombre de 34 000 dans cette ville contre 4 600 dans le reste de la



■ Le Mur
des Lamentations

Cisjordanie. Vingt ans après, on était à parité : 159.000 et 167.000.

A Jérusalem même, la politique de judaïsation de la population constitue un obstacle d'autant plus ardu à surmonter dans la perspective d'une solution négociée que la construction de logements se fait en périphérie, ce qui a pour effet de bloquer l'accès à la Cisjordanie, et au beau milieu des quartiers palestiniens, pour pousser la population arabe au départ. Entre autres exemples, voici celui de la colonie Nof Zion érigée dans le quartier palestinien de Jabal Moukaber. En octobre 2017, un vaste projet de logements pour des juifs a été approuvé. La colonie comptera ainsi 176 habitations qui s'ajouteront aux 91 existants. Au mois de septembre dernier, un tribunal ayant permis à des colons de s'emparer de terres appartenant aux églises à Jérusalem-Est, les chefs des principales mouvances chrétiennes de la ville ont dénoncé publiquement les «tentatives systématiques» d'Israël d'affaiblir la présence chrétienne dans la ville (*Le Figaro* du 5.IX.2017). A ce propos, l'ONG israélienne Ir Amim (littéralement «La ville des peuples») estime que «l'objectif premier de l'infiltration par les colons des quartiers de la Vieille ville et de ses alentours est de faire obstacle à tout accord sur le statut de Jérusalem (journal



■ Fouilles
israéliennes à
proximité du
Haram
(photo Huffington
post.fr, 3.XI.2015)

La Croix du 25.X.2017). Cette stratégie est d'autant plus dangereuse qu'elle s'accompagne de vastes programmes de logements pour colons en Cisjordanie qui, bien que condamnés par la communauté internationale (résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 23. XII.2016), se développent à un rythme soutenu.

A la lumière de ce qui a été présenté ici, il apparaît clairement qu'une mesure telle que celle qui a été prise dernièrement par le président Donald Trump ne pose réellement un problème pour le futur des négociations en vue d'une solution négociée que parce qu'elle concerne une ville où

s'exprime avec frénésie la volonté des autorités israéliennes de réduire culturellement, urbanistiquement et démographiquement la présence palestinienne à la portion congrue. Si le gouvernement israélien n'y met pas fin, la *dépalestinisation* par l'instrumentalisation du patrimoine de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie et par la judaïsation de sa population constituera un obstacle insurmontable sur le chemin d'une paix équitable, c'est-à-dire respectueuse des droits et de l'identité des uns et des autres. Sinon, il ne restera à la jeunesse palestinienne que le désespoir. ■

Md. A. B.A.



Jérusalem, ville sainte universelle et centre de gravité de la Palestine



Par Mohamed Larbi Bouguerra

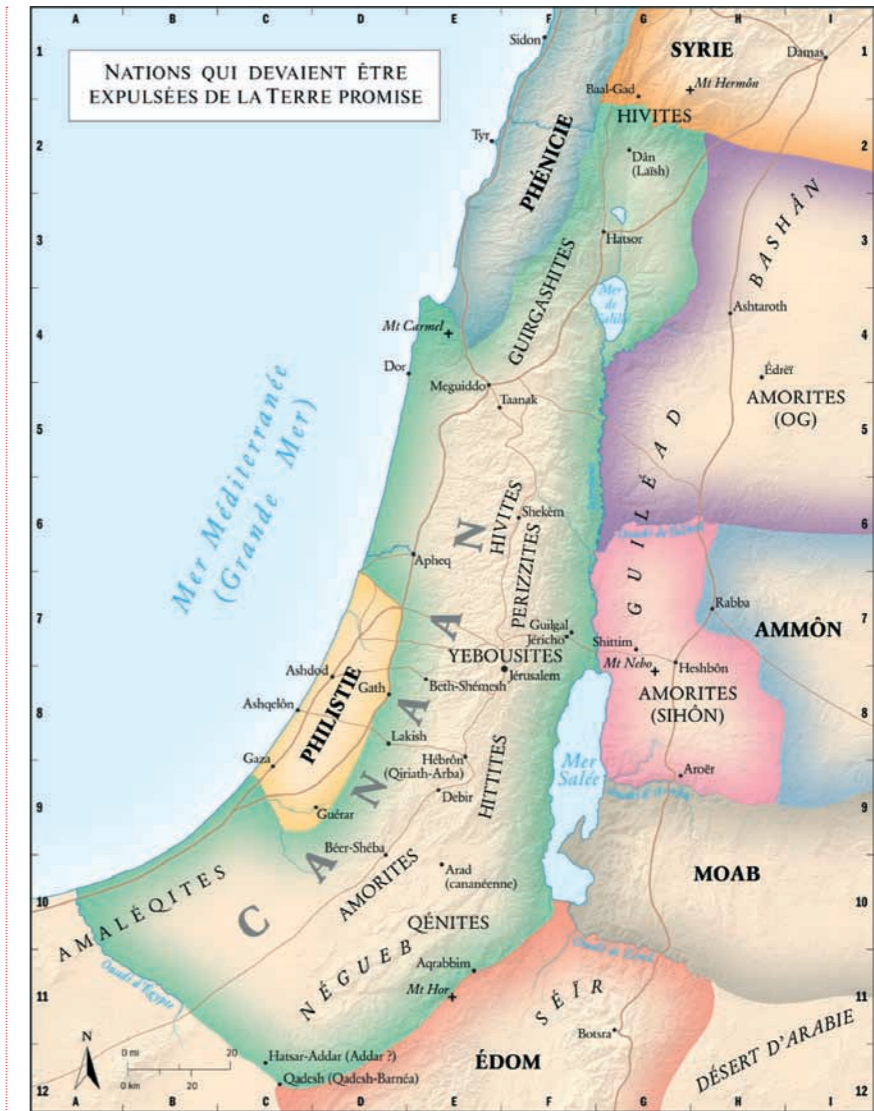
“ J'estime Jérusalem pour son passé historique, mais je ne crois pas à son avenir pour notre nation. ”

Albert Antébi, directeur de l'Alliance israélite universelle à Jérusalem (1900)

Jérusalem dans l'histoire... et ses avatars

A l'âge de Bronze, les humains s'installent sur le site de l'actuelle al-Quds/Jérusalem, à 800 mètres d'altitude, car il y a là la source de Gihôn, une bénédiction dans cette Judée aux pluies erratiques. La Mecque doit aussi son existence à l'eau du puits de Zemzem. A Jérusalem, les fouilles archéologiques sont corrompues par les visées politiques d'Israël qui s'appuie sur la Bible pour poser les fondations et la légitimité de l'Etat sioniste. Or, les faits rapportés par la Bible ne sont pas toujours confirmés par les spécialistes. De plus, si les textes écrits sont très abondants —certains sont apocryphes— les indices archéologiques le sont bien moins.

Jérusalem - ou Urshalim (la ville de Shalim, une divinité cananéenne) ou Iliya en latin (la Maison Sainte) — est apparue dans l'histoire vers 2000 ans avant J.-C. Le géographe Mohamed al Maqdissi, né à Jérusalem en 945, désignait sa ville natale soit par al-Quds soit par Bayt al-Maqdis. Un texte égyptien mentionne Jérusalem dès le XIXe siècle avant J.-C. Selon la Bible, les règnes de David et de Salomon auraient eu lieu au Xe siècle avant J.-C. Les patriarches hébreux en firent une ville-temple détruite par Nabuchodonosor en 587 avant J.-C. puis par les Romains en 70 et en 135 après J.-C. Preuve déjà du statut particulier de la cité, les Romains inscriront cette conquête sur un Arc de Triomphe : «Judea capta est». Ponce Pilate —préfet de Judée de 26 à 36 ap. J.-C. — crucifia Jésus de Nazareth à Jérusalem et l'empereur Caligula mettra sa propre statue au sein du Temple. La cité sera byzantine de 325 à 638 et on en expulsera les juifs. Entre 635 et 638, après un long siège, Jérusalem est aux mains du calife Omar. Bien que le siège du pouvoir soit à Damas, Mouawiyah en 661 et Abd al-Malek en 685 se feront proclamer califes à Jérusalem alors qu'al-Mahdi et son fils al-Mansour y feront des séjours. Le grand philosophe mystique al Ghazali viendra s'y ressourcer vers 1090. Un peu comme Donald Trump aujourd'hui, à l'improviste, le calife fatimide al Hakim (996-1021) ordonne la destruction du Saint Sépulcre, destruction qui a un énorme retentissement dans toute la chrétienté. Les Croisés font de Jérusalem leur capitale de 1099 à 1187 puis de 1229 à



1244. Le 15 juillet 1099, ils y organisent un affreux massacre des populations civiles de toute confession. Le roi Baudouin Ier installe sa résidence dans la mosquée al-Aqsa et une abbaye au Dôme du Rocher. Une grande église est édifée par l'ordre des Templiers dans la cour ouest de la mosquée al Aqsa. En 1187, Saladin met définitivement fin au royaume franc de Jérusalem et reprend la ville aux Croisés. Il décapite lui-même leur chef Renaud de Châtillon. Jérusalem se couvre de médersas et le rabbin Moïse Ben Nachman construit une synagogue sur le mont de Sion en 1267. Vincent Lemire écrit : «A Jérusalem —jusqu'au retournement historique du début du XXe siècle — c'est bien l'Islam»



Saladin

→ qui a permis le maintien d'une présence juive, alors que les séquences chrétiennes de l'histoire de la ville sont le plus souvent synonymes d'expulsion et d'exclusion.» La ville passe aux mains des Mamelouks d'Égypte en 1261. Le 19 décembre 1516, le sultan ottoman Sélim vient prendre solennellement possession des clés d'Al-Quds al Charif. En 1707, la ville se révolte contre le gouverneur ottoman ; son naquib, le chérif Mohamed al-Husseini, chef de l'insurrection, est exécuté à Istanbul. La ville échoit ensuite au khédivé d'Égypte Mohamed Ali en 1831, mais ne tarde pas à revenir dans le giron ottoman neuf ans plus tard. En 1876, la première Constitution ottomane permet l'élection du premier député de Jérusalem, le maire Youssef Ziya al-Khalidi. En 1899, ce dernier écrira une lettre à Théodore Herzl, père du sionisme, pour lui demander de « laisser tranquille la Palestine. » Et, en citadin de Jérusalem, il lui écrit en français : « Nous nous considérons, nous Arabes et Turcs, comme gardiens des lieux également sacrés pour les trois religions, le judaïsme, la chrétienté et l'Islam. Eh bien, comment les meneurs du sionisme peuvent-ils s'imaginer qu'ils parviendraient à arracher ces lieux sacrés aux deux autres religions qui sont l'énorme majorité ? »



En 1916, les accords secrets impérialistes et colonialistes Sykes-Picot et l'ignominieuse déclaration Balfour en 1917 scellent le sort de la Palestine. Le 9 décembre 1917, le général anglais Allenby s'installe à Jérusalem et en 1923, le Royaume-Uni reçoit de la Société des Nations mandat pour gouverner la Palestine. Les arrivées d'immigrants juifs d'Europe Centrale se succèdent et si l'Université islamique est fondée en 1915, l'université hébraïque l'est en 1918 avec l'aide décisive d'Albert Einstein qui y donnera des conférences en 1923. En 1933, les manifestations contre les Anglais font 11 morts à Jérusalem qui vivra - ainsi que le reste de la Palestine - de 1936 à 1939 la grande révolte arabe, une insurrection quasi permanente contre les Britanniques, pour l'indépendance de la Palestine et pour l'arrêt de l'immigration juive. Le soulèvement est conduit par le Grand Mufti de Jérusalem Mohamed Amine al-Husseini ainsi que par Rajib Nachabich, Hassan Salamah... Les Anglais exercent une répression anti-arabe féroce. Ils exécutent de manière ciblée les dirigeants palestiniens mais finissent par limiter l'arrivée des juifs ainsi que la vente des terres palestiniennes à ces derniers. La

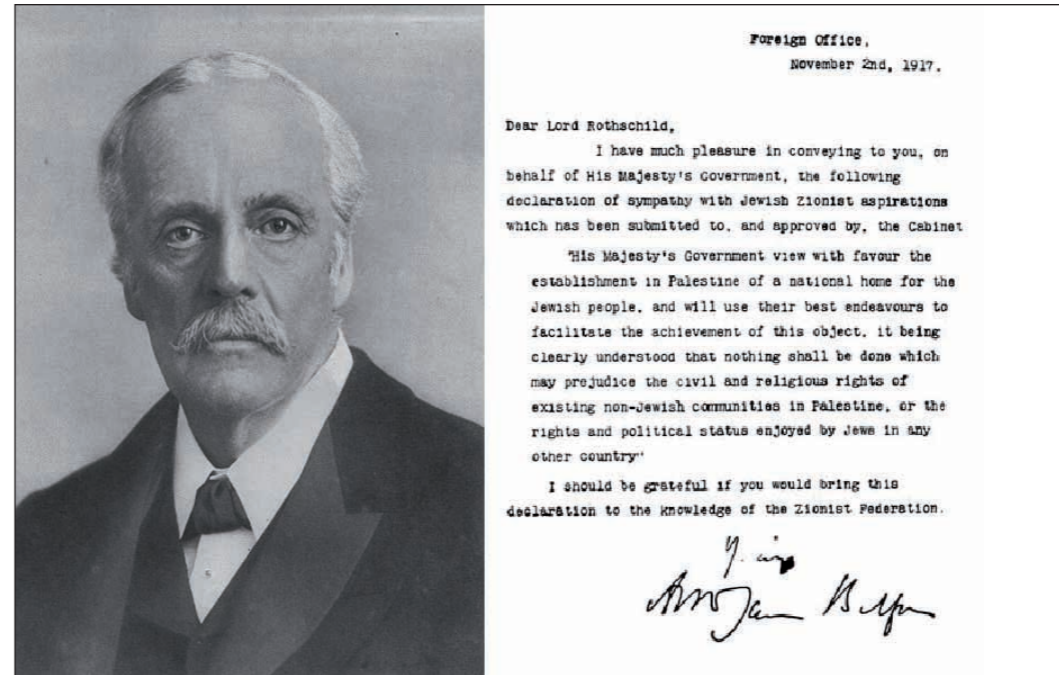
Commission Peel, nommée pour trouver une solution, propose un partage de la Palestine qui est rejeté par les Palestiniens. Le Haut Comité arabe demande aux Palestiniens d'abandonner le tarbouch turc et d'adopter le keffieh afin de valoriser l'apport de la paysannerie et forger l'identité nationale. De son côté, l'Irgoun commet en 1946 l'attentat de l'hôtel King David qui fait une centaine de victimes.

De la fondation d'Israël à la guerre des Six-Jours

Le 29 novembre 1947, le plan de partage est avalisé par l'ONU (Résolution 181) qui déclare Jérusalem « corpus separatum » et son internationalisation pour tenir compte de la dimension religieuse spécifique de la ville. Refus arabe car le partage est absolument inique. La proclamation unilatérale de l'Etat sioniste et la guerre de 1948 ont mis fin au statut dérogatoire de la ville.

Dans son discours du 14 mai 1948 à Tel-Aviv, David Ben Gourion (alias David Grin) déclare que le nouvel Etat d'Israël « développera le pays au bénéfice de tous ses habitants, il sera fondé

■ Arthur James Balfour (25 juillet 1848 – 19 mars 1930), 1er comte de Balfour, Premier ministre du Royaume-Uni



sur les principes de liberté, de justice et de paix enseignés par les prophètes d'Israël; il assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe; il garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture; il assurera la sauvegarde et l'inviolabilité des Lieux Saints et des sanctuaires de toutes les religions et respectera les principes de la Charte des Nations unies.» A la lumière des traitements infligés par Israël aussi bien à ses propres citoyens arabes qu'aux Palestiniens sous la botte des militaires dans les territoires occupés, on appréciera le crédit qu'il faut accorder aux paroles de Ben Gourion. En réalité, aujourd'hui, « l'Etat juif envisagé par les leaders de la droite israélienne est un régime théocratique, fasciste et raciste, enveloppé dans un langage expurgé. » écrit Haaretz (16 novembre 2015). Du reste, Israël n'a pas de constitution parce qu'il est impossible de s'entendre sur une définition du juif et parce qu'il ne veut pas fixer sa frontière : pour Herzl, Israël va « de l'Euphrate au Nil » (Lire « Mémoires » de Théodore Herzl, Tome 2, p.711).

Avant son assassinat par les terroristes juifs le 17 septembre 1948, le comte Bernadotte, dans son rapport à l'ONU, écrit que la question la plus tragique est celle des réfugiés et de leur retour. Il fait des propositions concrètes:



■ Folke Bernadotte est un diplomate suédois, né le 2 janvier 1895 à Stockholm. Il est connu pour avoir négocié la libération de 15 000 prisonniers des camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale. Il est mort assassiné le 17 septembre 1948, à Jérusalem, par des membres du groupe terroriste juif sioniste Lehi.

attribution du Néguev aux Arabes ainsi que Jérusalem qui aurait une administration internationale pour les Lieux Saints. (Ania Francos, Les Palestiniens, Julliard, Paris, 1968). Le 9 avril 1948, l'Irgoun de Menahem Begin massacre 120 Palestiniens à Deir Yassine, un village proche de Jérusalem. Einstein et d'autres savants condamnent la visite à New York du criminel Begin dans une lettre au New York Times. Le 7 juin 1967, Israël prend Jérusalem puis le 11 juin, à l'issue de la guerre des Six-Jours, il s'empare de la Vieille Ville de Jérusalem qu'il annexe le 27 juin 1967, annexion invalidée par l'ONU le 14 juillet suivant. Les ambassades gardent leur siège à Tel-Aviv. Le quartier des Maghrébins est rasé pour en faire une place face au Mur des Lamentations. Des centaines de familles sont invitées à partir et les militaires affrètent des bus pour les conduire à Amman. A Jérusalem, Israël a utilisé du napalm —comme les Américains au Vietnam— et a organisé la pénurie alimentaire. Ses soldats, sous le commandement en chef d'Yitzhak Rabin, ont tué enfants, femmes et vieillards, volé bijoux et argent et expulsé des milliers de Palestiniens, comme le décrit minutieusement le Cahier de Témoignage Chrétien n° 47 intitulé « Jérusalem et le sang des pauvres. 5-8 juin 1967 » du Père Paul Gauthier et de Soeur Marie-Thérèse, témoins oculaires de tous ces crimes. Du reste, l'aumônier en chef de l'armée israélienne Shlomo Goren suggère de dynamiter le Haram Echarif et, en 1982, Alan Goodman, un juif américain, y commet un premier attentat. En 1969, un évangéliste australien mettra le feu à la mosquée al-Aqsa. Le 8 octobre 1990, a lieu le massacre de l'Esplanade des mosquées. 21 Palestiniens sont assassinés par la police des frontières en s'opposant à des zélotes juifs qui voulaient reconstruire le Temple qui était là il y a 2 000 ans. La résolution 267 des Nations unies (1969) condamne l'occupation israélienne de Jérusalem-Est. Israël n'en a cure et décide, en juillet 1980, de faire de Jérusalem sa « capitale indivisible » par une loi fondamentale et, en 1998, il entérine le plan du « Grand Jérusalem » de Netanyahu. Fin 2003, l'Initiative de Genève - un plan de paix alternatif œuvre des anciens négociateurs de Taba - prévoit le partage de la souveraineté de Jérusalem, capitale de deux Etats et, en 2009, l'Union européenne rappelle, →



■ Démonstration palestinienne 1920

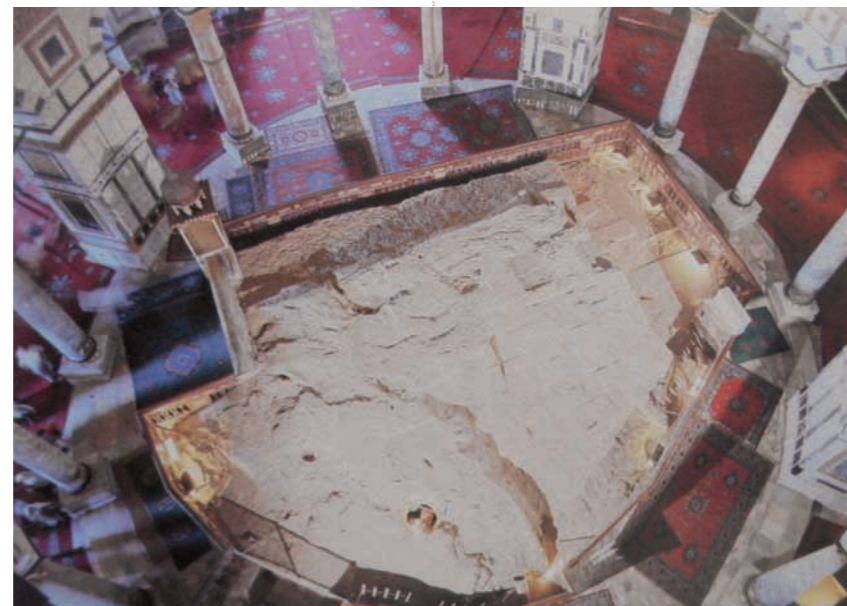
→ elle aussi, ce même principe. Israël poursuit sa politique du fait accompli et commence, en 2002, la construction du Mur de l'apartheid isolant Jérusalem de ses banlieues palestiniennes alors que les colons s'installent à l'est de la cité, qui est exclusivement palestinienne.

Jérusalem, ville trois fois sainte

Ville de gemmes dans la Bible, Jérusalem est le premier lieu terrestre sacralisé. Adam y aurait accompli le premier sacrifice. La ville gagnera ainsi le titre de «site adamique». C'est là que «la pierre de la fondation du monde» est placée et c'est sur cette pierre sacrée qu'Abraham aurait présenté son fils Isaac au sacrifice. (Lire Jacqueline Chabbi, *Le Seigneur des tribus. L'Islam de Mahomet*, Cnrs Editions, Paris, 2010). Jérusalem, lieu sacré, intéressera le pouvoir omeyyade de Damas même si, en 624, la qibla est passée de Jérusalem à La Mecque. C'est au grand calife Abd al-Malik (685-705) que reviendra l'édification, en 691, de Qubbat as-Sakhra (le Dôme du Rocher) là où existait un modeste oratoire remontant au calife Omar (634-644). Entre 705 et 715, al-Walid, fils et successeur d'Abd al-Malik, construira la prestigieuse mosquée al Aqsa - la Lointaine - (al Haram Echarif) en relation avec al-Isra (voyage nocturne de la sourate XVII) et al-Mi'araj (Ascension céleste). C'est à Jérusalem que se trouve la plus ancienne construction religieuse musulmane «architecturée»- en

dur, et non en terre et avec des troncs de palmier comme au début de l'Islam. «Ce monument magnifique, avec ses mosaïques byzantines, son plan octogonal et sa fameuse coupole surmontant le rocher sacré se trouvait d'emblée en rupture totale avec le modèle préexistant issu de l'Arabie tribale» écrit Jacqueline Chabbi qui parle de «ce monument prestigieux et d'une originalité totale». Et notre auteure de conclure: «Le calife aurait voulu affirmer sa suprématie sur les religions antérieures qui se réclamaient du site et par là même sur les pouvoirs dont leurs sectateurs contemporains auraient pu se réclamer contre le califat musulman.» Cette construction

avait aussi pour but de supplanter les sites sacrés de l'Arabie qui résistaient politiquement aux Omeyyades. Ces derniers dépêchèrent al-Hajaj Ibn Yousséf pour mettre fin à cette opposition. Al Hajjé bombardra la Kaaba qui brûla et qu'il reconstruisit en 693. Ainsi, l'Islam aura reconnu Jérusalem comme «cité primordiale» avec pour pendant La Mecque, «cité prophétique». Le grand voyageur marocain Ibn Battouta (1304-1368), visitant Jérusalem, est émerveillé par al-Haram Echarif - «d'une splendeur extrême... son toit est de facture parfaite, recouvert d'or et de couleurs agréables». Quant au Dôme du Rocher, «c'est



■ Qubbat as-Sakhra (le Dôme du Rocher)

un des monuments les plus merveilleux, les plus parfaits et les plus curieux quant à la forme... On est impuissant à le décrire... Ses décorations sont recouvertes d'or si bien que le dôme chatoie et brille comme l'éclair.» (*Voyageurs arabes*, La Pléiade, Gallimard, Paris, 1995, p. 419). Ibn Battouta visite ensuite «les sanctuaires bénis de la noble Jérusalem»: la vallée de la Géhenne, le site d'où Jésus est monté au ciel, le tombeau de Râbi'a al-Badawiyya, l'église de la Dormition (tombeau de Marie), al-Qumâma (le Saint Sépulcre), l'endroit où se trouvait le berceau de Jésus... Aucun doute, Jérusalem est une ville sainte pour les trois monothéismes! Mais, actuellement, la ville est un territoire occupé. L'armée pourrait le quitter mais comment faire avec les colons-électeurs que défend le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu.

En ce XXI^e siècle, «Jérusalem cesse d'être un simple joyau ornemental sur une couronne impériale supranationale (égyptienne, byzantine, perse, omeyyade, fatimide, mamelouke, ottomane, britannique...) pour devenir le cœur d'un double projet de construction nationale... Contrairement aux apparences... [son] destin est ouvert, si l'on veut bien admettre que l'histoire n'est jamais écrite, et celle de Jérusalem moins que tout autre.» (Vincent Lemire, p. 356-357).

Les Etats-Unis seuls contre tous ?

Le 6 décembre 2017, le président Donald Trump a annoncé le transfert de l'ambassade de son pays à Jérusalem sur les conseils de son gendre Jared Kushner —juif orthodoxe. M. Trump voulait aussi plaire à ses 90 millions d'électeurs évangélistes blancs ainsi qu'aux lobbys et aux donateurs sionistes. Exemple: le couple Sheldon Adelson et Miriam

Ochshorn— née en Palestine mandataire— a donné pas moins de 25 millions de dollars pour la campagne électorale de Trump.



■ Sheldon Adelson & Miriam Ochshorn

Cette déclaration a soulevé une levée de boucliers mondiale contre le caprice intempesitif de M. Trump. Il est vrai que ce dernier cherchait aussi à faire oublier ses graves déboires avec le FBI et la justice au sujet des ingérences russes dans l'élection présidentielle ainsi que les accusations de «comportements sexuels inappropriés» lancées contre lui par trois femmes. Le 18 décembre 2017, le Conseil de sécurité a décidé de rejeter, par 14 voix contre 1, celle des Etats-Unis, la décision de Trump mais la résolution égyptienne a rencontré le 43^e veto américain. Il s'agit pour les Etats-Unis d'une véritable Bérézina diplomatique. Le texte affirmait : 1) que le statut de la ville ne pouvait se décider que par la négociation, 2) que toute décision ou action visant à altérer le caractère, le statut ou la composition démographique n'a pas force légale et est nulle et non avenue. Au tonitruant Jérusalem capitale «d'évidence» de M. Trump le 6 décembre 2017, la France et la Grande-Bretagne répondent d'une même voix que Jérusalem est «la clé» pour la solution à deux Etats. L'administration américaine devrait méditer cette remarque de Vincent Lemire: «Jérusalem est devenue une capitale revendiquée par deux peuples, l'élément pivot du conflit israélo-palestinien, et c'est ainsi que la plupart des observateurs considèrent la ville aujourd'hui.»

■ Jared Kushner



Quelles perspectives après la bombe Trump?

Le 45^e président des Etats-Unis a recouru à la grosse artillerie en ressortant le «Jerusalem Embassy Act» de 1995 que le président Bill Clinton avait refusé de ratifier à l'époque. Trump commet deux fautes : 1- Transformer un conflit politique en conflit confessionnel; 2- Donner le feu vert aux colons pour continuer sur leur lancée. La grille diplomatique encaissée par son pays, le 18 décembre 2017, au Conseil de sécurité, a amené son ambassadrice à l'ONU à qualifier d'«insulte» le vote des alliés français et britannique. Mahmoud Abbas, de son côté, a qualifié de «fou» quiconque proposerait, à l'avenir, le rôle de médiateur aux Américains dans le processus de paix - tardif réveil ! Démonstration des limites de la puissance américaine dans un monde où la Chine, la Russie —voire la France de Macron— font de l'ombre à l'hyperpuissance yankee. D'autant que «les conséquences pratiques et juridiques du veto américain sont nulles», affirme une source diplomatique au Monde (20 décembre 2017, p. 3). De plus, un membre de l'Otan, la Turquie, par la voix de son président, Recep Erdogan, se propose d'ouvrir «officiellement» une ambassade à Jérusalem-Est. Par ailleurs, recevant le roi Abdallah de Jordanie le 19 décembre 2017, le pape François a tenu à rappeler «le rôle de gardien des lieux saints du souverain hachémite». Le vice-président Mike Pence —lui-même un ardent «chrétien sioniste»— est contraint d'annuler une tournée prévue au Proche-Orient face au refus de Mahmoud Abbas de le recevoir. Il est probable que même les soutiens américains dans les pays du Golfe ne pouvaient déceimment pas accueillir M. Pence sans s'aliéner des populations opposées à une décision américaine unilatérale très pro-israélienne. Par son intervention «disruptive», M. Trump offre —apparemment sans contrepartie !— au gouvernement israélien le plus à droite depuis l'élection de Menahem Begin en 1977, la capitale dont il rêvait. Et quelle capitale ! Netanyahu —en délicatesse avec la police qui l'a interrogé à sept reprises— peut dire merci à son protecteur américain car il lave ainsi de l'affront du cuisant échec qu'il a essuyé, en juillet dernier, face à des Palestiniens unis, lors de l'affaire des portiques métalliques à l'entrée du Haram Echarif. →



■ Le vote du Conseil de sécurité

→ M. Trump a peut-être assuré avec cette déclaration sa réélection en 2020 d'après les politologues mais il a de toute façon atteint un de ses buts : miner la crédibilité du Conseil de sécurité et fouler aux pieds le droit international.

Il met ainsi en danger la paix et la sécurité dans le monde.

Gardons bien à l'esprit cependant que, sans la lutte du peuple palestinien, ce séisme diplomatique ne se serait jamais produit ainsi que l'isolement diplomatique croissant d'Israël - même si politiciens et militaires israéliens n'aiment rien tant que de vivre dans une citadelle assiégée.

Maintenant, il s'agit de savoir si les Arabes vont laisser l'Iran et le Hezbollah prendre

seuls la défense du peuple palestinien et si Jérusalem catalysera enfin suffisamment l'unité de ses dirigeants. Aujourd'hui comme hier, «l'éparpillement des entités politiques arabes est la garantie de la sécurité d'Israël» (Abdallah Laroui, «Un problème de l'Occident», Les Temps Modernes, N° 253 bis, 1967, p. 306) :

Quant à nous, nous disons avec Nizar Kabani: «Il est mort et enterré l'Ibn Khaldoun que nous connaissons.

Dans les profondeurs de notre Etre, l'Histoire Est un point d'interrogation !!» (Œuvres politiques complètes, tome 6, Editions Nizar Kabani, Beyrouth, 1999, p. 513).

Md. L. B.G.

1 - «Jérusalem, histoire d'une ville-monde», sous la direction de Vincent Lemire, Champs Histoire Flammarion, Paris, 2016, p. 143.

2 - Dans cette brochure de Témoignage Chrétien, on lit, page 66, cette déclaration du pape Paul VI: « Jamais nous n'accepterons librement que Jérusalem ne soit pas à tous les peuples. »

3 - Certains parlent du double langage de la France. On reçoit Netanyahu et on lui passe la main dans le dos tout en votant contre lui au Conseil de sécurité. Le Parlement a demandé la reconnaissance de l'Etat de Palestine mais l'Elysée et le Quai d'Orsay font la sourde oreille alors que 137 pays l'ont fait. Salah Hammouri, avocat franco-palestinien est en détention arbitraire en Israël depuis bientôt trois mois sans que les autorités n'élèvent la voix.

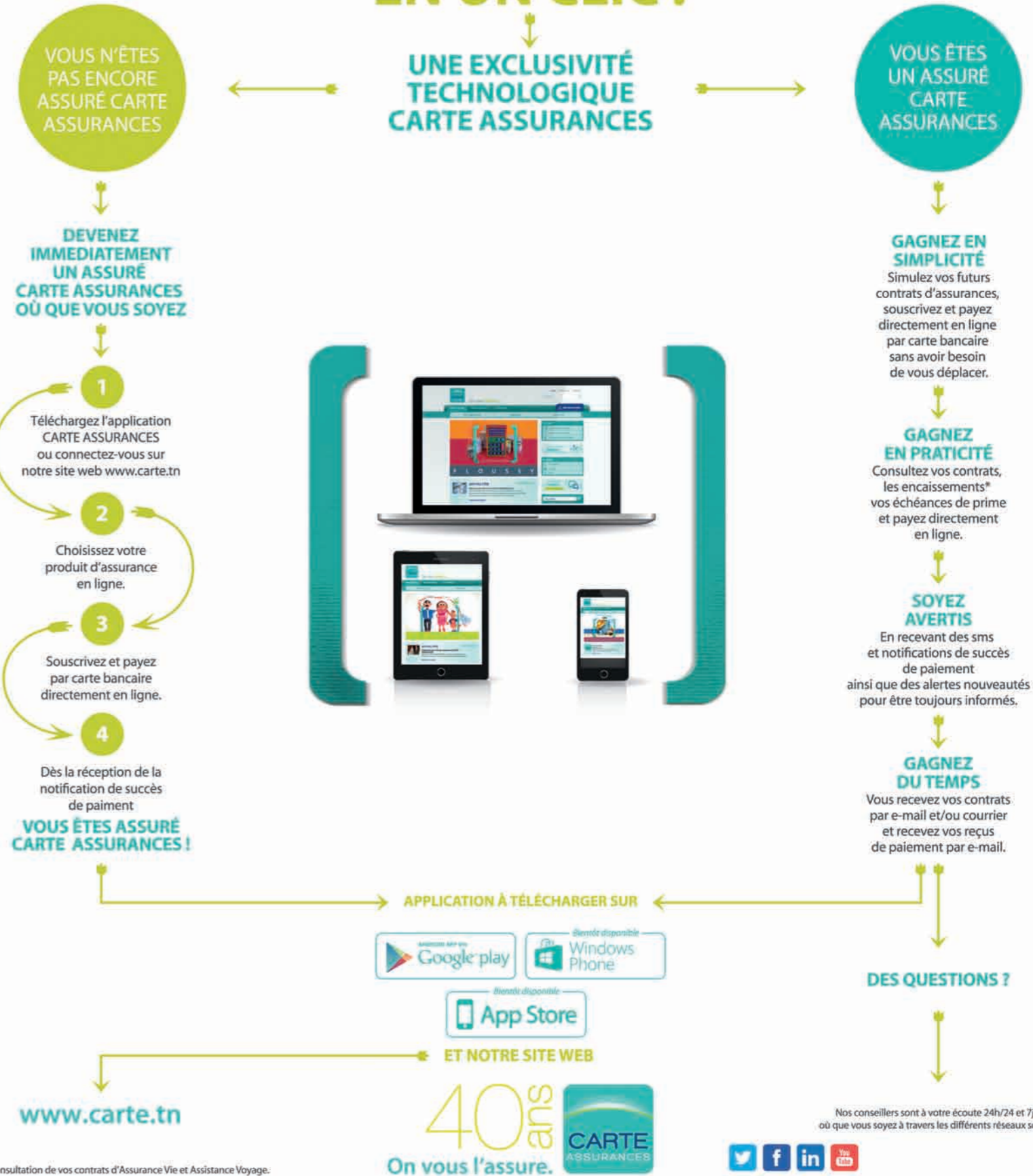
4 - Pour les chrétiens sionistes, la victoire d'Israël et la prise de Jérusalem seraient l'accomplissement de prophéties. L'évènement aurait une portée messianique. Le Messie serait proche.

5- Suite au veto américain au Conseil de sécurité, M. Abbas a décidé d'en appeler à l'Assemblée Générale (AG) de l'ONU sur la question de Jérusalem. Démarche symbolique car s'il n'y a pas de veto à l'AG, ses décisions ne sont pas contraignantes. Elle permettra probablement de mettre en lumière l'isolement criant des Etats-Unis. Elle statuera le 21 décembre 2017.



NOUVEAU MODE DE SOUSCRIPTION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

DEVENEZ UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES EN UN CLIC!



* Consultation de vos contrats d'Assurance Vie et Assistance Voyage.

Nos conseillers sont à votre écoute 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez à travers les différents réseaux sociaux.





Jérusalem et l'histoire des Hébreux

Longtemps, la Bible demeura le document de base, le recours quasi unique pour écrire une histoire du peuple d'Israël ; bien que, comme tous les écrits religieux, le Livre fût l'une de ces sources historiques les plus difficiles à interpréter. Certes, depuis XVIIIe siècle, on avait pu établir que le texte était en réalité constitué de couches successives, qui reproduisaient des traditions anciennes hétérogènes réunies et refondues, ainsi que quelques documents et bien des histoires étiologiques. →

Des historiens allemands comme Isaac Jost ou Léopold Zunz savaient, au milieu du XIXe siècle, que ces écrits saints n'avaient ni base, ni références fiables et avaient été rédigés par des auteurs divers, à des époques relativement tardives. On avait même pu déterminer que parmi les quatre sources principales du récit, la première était datée de 850-760 avant le Christ et la plus récente située vers 550-460 ; ainsi était montré que cette "histoire des Hébreux" n'avait été écrite que plus de mille ans après les faits, puisque d'après le texte biblique, les patriarches avaient vécu au début du IIe millénaire. En 1882, Julius Welhausen, le célèbre érudit allemand, publia ses « Prolégomènes à l'histoire d'Israël » qui devint, à son époque, l'ouvrage de référence sur l'interprétation de la Bible. La création de la religion juive, écrivit-il, résulta d'un processus progressif et chaque « couche » du Pentateuque correspondit à une période d'écriture.

Des auteurs juifs, comme Hirsh Graetz, qui considéraient que la « race juive » était dotée d'un organisme biologique particulier et d'une histoire miraculeuse, comprirent alors que la première brèche venait d'être ouverte dans la fiabilité des récits bibliques. Tout en rejetant dans ces récits, avec d'autres historiens, le surnaturel, le merveilleux et l'intervention divine directe, il consacra la fin de sa vie à la défense acharnée de la validité du texte sacré, en acceptant néanmoins la critique philologique et en émettant des hypothèses sur la date de rédaction de certains livres. L'historien israélien Shlomo

Sand relève, à ce propos, que du début jusqu'au milieu du XXe siècle, un nombre important d'historiens juifs en Amérique, à Jérusalem, en Russie et en Ukraine commentaient et discutaient les traditions historiques de la Bible, affirmant par exemple, avec Baer à Jérusalem, que « *La Bible avait raconté l'élection et la maturation progressive du peuple de Dieu, avait justifié son droit d'habiter la Terre promise en terre d'Israël, et lui avait assigné sa place dans l'histoire des nations.* »

Puis, à partir des années cinquante du siècle dernier, les récits de la Bible devinrent une rhétorique politique. Shlomo Sand rapporte qu'un cercle biblique permanent se réunissait au domicile de David Ben Gourion, où les dirigeants intellectuels et militaires du mouvement sioniste étaient persuadés de reproduire la conquête de la « Terre promise » et la création d'un Etat sur le modèle du royaume de David. Pour eux, le nouvel Israël figurait la royauté du troisième Temple, tout comme les islamistes tunisiens d'Ennahda rêvaient de l'avènement d'un sixième califat. Avec la création, en Israël, des premières écoles hébraïques, communiant dans le culte d'une sainte trinité « Livre-Peuple-Terre », la Bible devint un livre éducatif, enseigné en classe en tant que matière indépendante. Les « Puissants » royaumes de David et de Salomon, bien que leurs succès et la prospérité du pays furent loin d'être tels que la postérité en Israël les imagina, rivalisaient dès lors de popularité avec celui des Hasmonéens, qui avaient mené, à partir du milieu du IIe siècle avant le Christ la résistance au royaume hellénistique des Séleucides. Le livre de Moshé Dayan « Vivre avec la Bible » inventa même tout un imaginaire national de l'histoire, en parfait accord avec les buts politiques de l'entreprise colonisatrice. Aspirant à un « Eretz Israël » étendu du Jourdain à la mer et du désert du Sinaï au sud de la frontière libanaise du mont Hermon, il procéda à l'apologie et à la justification de l'action militaire, tout en l'auréolant d'une mythologie biblique anoblissante.

Depuis le XVIIIe siècle cependant et depuis qu'il avait été démontré que ces écrits saints n'avaient presque aucune fiabilité historique, le recours à des investigations archéologiques était devenu des plus nécessaires. Les premières fouilles furent donc entreprises dès 1864, puis en 1860-70 ; en 1890 commença une exploration méthodique du sol, qui ne fut interrompue que pendant les deux guerres mondiales et lors des guerres arabo-israéliennes. Outre l'exploration du sol de Jérusalem, elles s'étendirent notamment à Megiddo, Jéricho, Aïn Chems et Beisen. Concernée en particulier par les fouilles, Jérusalem devait, d'après la Bible, assurer au royaume hébraïque instauré par Saül, David et Salomon, sa véritable unité. La vieille cité ceinte de hauts murs et réputée imprenable avait longtemps résisté aux Israélites. Toujours d'après la Bible, elle avait été arrachée aux Jabuséens, le peuple cananéen qui l'occupait depuis le IIe millénaire par David, vers 1000 av. J.-C., le roi juif en fit la capitale politique et religieuse de son royaume ; il y retrouva, dit-on, le coffre sacré avec l'arche sainte et l'on prétendit qu'il s'agissait de celui même qui avait été enlevé auparavant par les Philistins et apporté alors triomphalement à Jérusalem.

Deux « archéologues », l'amateur Moshé Dayan et le professionnel Yigal Yadin, autre chef d'État-major, trouvèrent alors moyen de transformer l'archéologie de la Palestine en une branche annexe de la recherche biblique. L'Américain William F. Albright, qui avait entrepris des fouilles dès 1920, leur avait d'ailleurs montré la voie en s'évertuant à faire correspondre les vestiges au texte biblique ; avec des affirmations extravagantes et des datations fantaisistes ; tout ce qu'il exhumait datait prétendument des XXe et XIXe siècles avant le Christ. Grand collectionneur d'« antiquités », dont une grande partie avait été volée, Dayan s'attachait surtout, de son côté, aux vestiges judéens, détruisant systématiquement d'antiques mosquées remontant au XIe siècle. Poteries, armes, tombes et bâtiments exhumés étaient, présumait-il, les témoignages éclatants de la « période des patriarches », →



• Par Ammar Mahjoubi

→ de «la sortie d'Égypte», de «la conquête de Canaan»... Par contre, les strates archéologiques, qui documentaient les longues périodes «non juives» de l'histoire du pays, n'intéressaient nullement ces étranges «archéologues», disciples d'Albright et consorts, dont la joie fut immense lorsque la victoire de 1967 leur permit de fouiller dans les territoires conquis. Certes, la loi internationale interdit expressément les fouilles en pays occupé, mais dans le monde entier qui aurait osé s'y opposer ?

Comme le souligne Shlomo Sand, cette euphorie fut, cependant, de courte durée. L'université israélienne fut bien obligée d'admettre les progrès de la recherche historique et archéologique, le développement de l'histoire anthropologique et des sciences sociales et, surtout, l'importance accordée par les historiens à la «longue durée» prônée depuis longtemps par l'école des Annales... Dévaluée, la conception événementielle et politique de l'histoire biblique subit alors les assauts des chercheurs sérieux, qui prirent en défaut de crédibilité la chronologie et la périodisation d'Albright et de ses disciples ; les études ne cessèrent alors de montrer l'influence, tour à tour, des Mésopotamiens venus de Chaldée au pays de Canaan au XVIII^e siècle av. J.-C., puis celle des Égyptiens du XVI^e au XIII^e siècle ; les Philistins, par la suite donnèrent à Canaan le nom de Palestine, alors que l'établissement des Hébreux, venus d'Égypte, n'intervint qu'au XII^e siècle avant le Christ. Plusieurs peuples, par ailleurs, laissèrent dans ce pays leurs traces archéologiques et épigraphiques, les Araméens apparus au XI^e siècle av. J.-C. et aussi les Ammonites, Edomites, Moabites et Amalécites. L'Américain Thomas Thompson finit par proposer de considérer l'ensemble des récits des patriarches comme un recueil de mythes populaires, savamment développés et enjolivés ; avec une profusion de détails, de noms de lieux et de peuples, les récits bibliques étaient le fruit de rédactions littéraires tardives de théologiens plus ou moins brillants certes, mais non exempts de contradictions énormes, comme ces noms apparus seulement au VII^e et au VI^e siècles avant le Christ, mais qui sont cités dans la Genèse.

Un à un, les mythes furent alors remis en cause. L'épigraphie pharaonique avait montré sans doute qu'une petite entité culturelle, du nom d'Israël, a vécu à Canaan sous domination égyptienne au XIII^e siècle avant le Christ. Au plus tôt vers le XIII^e siècle, et pas avant archéologiquement parlant, Moïse aurait conduit les esclaves libérés d'Égypte. Selon la Bible, il aurait conduit dans le désert 600.000 combattants, soit avec les femmes et les enfants près de 3 millions d'âmes, pendant une errance d'une quarantaine d'années. Non seulement c'est invraisemblable, mais on ne relève surtout nulle trace à cette époque d'une révolte d'esclaves, ni d'une conquête du pays de Canaan par un élément étranger dans l'épigraphie pharaonique, où chaque événement, même les incursions de bergers nomades, était mentionné avec précision. Toujours d'après la Bible, le «peuple d'Israël», arrivé au pays de Canaan, en fit rapidement la conquête, exterminant féroce, sur ordre divin, la plus grande partie de la population locale. Par bonheur, ni l'archéologie ni l'épigraphie n'ont confirmé ce génocide, alors que la Bible omet curieusement de mentionner la domination du pays par



les Pharaons. Elle cite la prise par Josué de villes puissantes et fortifiées, comme Jéricho et Hésébon ; mais l'archéologie a montré qu'elles étaient, à l'époque de la prétendue conquête, soit des hameaux négligeables, soit des sites inhabités. Quant aux traces d'incendies ou de destructions à Hazor et Megiddo, elles s'échelonnent sur un siècle et pourraient être dues aux incursions, vers 1200 av. J.-C., des «Peuples de la mer» dont faisaient partie les Philistins.

L'affinement des approches archéologiques, élargies à l'anthropologie et aux travaux sur les genres de vie, a permis à présent de décrire les étapes successives du processus historique au pays de Canaan. L'époque archaïque fut celle des villes cananéennes sous domination égyptienne dans les vallées. Lui succéda, au XIII^e siècle avant le Christ, à la suite de l'invasion des «Peuples de la mer», une période de déclin. Les villes disparurent et la population, constituée surtout de bergers, nomadisa longtemps avant de se sédentariser, de s'installer dans des villes et de cultiver de nouveau la terre. Autochtone, elle prélu à la formation graduelle, entre le XII^e et le Xe siècles, de deux royaumes. Au nord, le royaume stable d'Israël prospéra au IX^e siècle... A son apogée, sous la dynastie d'Omri, il s'étendit de Moab à l'est jusqu'à la Méditerranée et de Damas au nord jusqu'à la frontière de Judée dont le royaume, avec la lignée de David, ne se développa que peu à peu vers la fin du VIII^e siècle av. J.-C. On n'a guère retrouvé, dans les fouilles, les vestiges de ce royaume unifié, vanté par la légende biblique, sous les règnes de David et de son fils Salomon. Ses richesses, que la Bible décrit en des termes qui en font presque les équivalentes de celles des puissants rois de Babylone ou de Perse, n'ont laissé ni constructions monumentales, ni remparts, ni autres fortifications. Les citadins du nord, comme les habitants du sud, étaient alors de fervents païens, adorant le grand dieu Jéhovah ainsi que Baal, Shamash et Astarté. Dès la deuxième moitié du VIII^e siècle, le royaume d'Israël fut conquis par l'Empire assyrien, tandis que celui de Judée subit à son tour à partir du VI^e siècle la domination babylonienne.

En conclusion de leurs travaux, les historiens et archéologues qui ont renouvelé les études hébraïques conviennent ainsi que le glorieux royaume unifié, rassemblant sous David et Salomon Israël et la Judée, n'avait jamais existé. Le fait qu'il n'ait même pas de nom approprié dans la Bible est significatif. Beaucoup d'historiens croient que les auteurs tardifs de la Torah lui avaient donné le nom d'Israël, auréolé par le prestige des souverains du nord, en inventant, en fabulant et en célébrant cette communion des deux royaumes instituée par la grâce d'un Dieu unique et avec sa bénédiction. Riche et originale, leur imagination s'amplifia et entreprit la reconstitution d'une histoire du monde, depuis sa création et l'évocation du terrible déluge, relaté plusieurs millénaires plus tôt dans l'épopée de Gilgamesh ; poursuivant ces récits, toute une créativité imaginative s'amplifia jusqu'aux tribulations des patriarches et au combat de Jacob avec l'ange, jusqu'à la sortie d'Égypte, à l'ouverture de la mer Rouge, à la conquête de Canaan et à l'arrêt miraculeux du soleil à Gibéon.

Ces mythes centraux sur l'origine d'un peuple prodigieux venu du désert, qui conquit par la force un vaste pays et y édifia un royaume puissant, ont soutenu et servi l'essor de l'identité nationale israélienne ; ils ont surtout favorisé la réalisation des desseins de l'entreprise pionnière sioniste. En fournissant une ferveur religieuse et une énergie spirituelle à la politique identitaire et à la colonisation territoriale, ils continuent à être soutenus, sinon prônés, par la société et le grand public israéliens, qui refusent obstinément les conclusions des nouvelles recherches. Le long débat sur les auteurs de la Bible remonte pourtant à Baruch Spinoza et Thomas Hobbes, au XVII^e siècle. Selon l'opinion communément admise, il est fort probable que les antiques royaumes d'Israël et de Judée aient laissé des chroniques officielles et des inscriptions glorifiant des hauts faits, rédigés par des scribes, comme ce secrétaire qui offrit la Bible au roi Josias (Rois, 22, 1, 13). Après la destruction du royaume de Judée, ces chroniques servirent probablement de base aux auteurs des livres de la Bible, dans une compilation accomplie des mythes et des légendes entretenus par les élites intellectuelles. Puisant dans un passé glorifié, ils s'approprièrent le nom d'Israël aux dépens des Samaritains, descendants présumés de ce royaume et désignèrent ainsi un peuple élu, face aux païens de Canaan. Les chefs, juges, héros, rois, prêtres et prophètes de la Bible seraient pour la plupart historiques. Mais les dates, les croyances, les actes de ces protagonistes et leurs relations sont, sans doute, les fruits d'une imagination débridée. Il en résulta non pas un livre sur la naissance du monothéisme au Proche-Orient, mais toute une bibliothèque revue, augmentée et retravaillée trois siècles durant et plus, de la fin du VI^e au début du II^e siècle avant le Christ. Il en résulta surtout une œuvre dont la puissance évocatrice s'imposa aux trois cultures des religions monothéistes, au judaïsme, au christianisme et à l'islam, comme la preuve d'une révélation divine, dans un texte sacré dicté par Dieu.

Avec l'écllosion de l'idéologie nationale, la Bible devint une œuvre rédigée pour reconstituer le passé. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'historiographie pro-sioniste lui fit jouer un rôle clé dans la formation de la nation juive moderne. Elle créa ainsi une «mythistoire» procurant aux communautés juives, disséminées dans les États du monde entier, un lien d'appartenance et de solidarité. Le mythe de l'Exil, colporté et entretenu, dans la tradition juive comme dans le patrimoine spirituel chrétien, se transforma peu à peu en une vérité absolue, gravée dans l'histoire nationale de l'État d'Israël. Lié à la destruction du premier Temple, en 587 av. J.-C., par le roi de Babylone Nabuchodonosor, puis du second par Titus, en 70 après J.-C., l'Exil s'établit en mythe fondateur, en soutien de l'identité «ethnique» des Juifs dispersés dans le monde.

La critique historique, pourtant, ne manqua pas de relativiser ces événements et de rétablir la véracité de cette dispersion. Ce que nous connaissons de l'histoire des Empires assyrien puis babylonien montre nettement qu'on n'expulsa nullement le «peuple du pays» conquis, producteur des récoltes, l'assiette évidente de l'impôt. L'exil ordonné par Nabuchodonosor ne concernait ainsi à l'évidence que l'élite gouvernante et intellectuelle →

→ des vaincus. Quant à la répression de la révolte des Zélotes juifs de Judée, à l'époque romaine, et aux bannissements décrétés par le fils de l'empereur Vespasien Titus, on est tributaire d'une source quasi unique : le livre sur «*La guerre des Juifs contre les Romains*» du chroniqueur juif Flavius Josèphe. Issu d'une famille sacerdotale, il avait pris le parti des Pharisiens et participé à la révolte juive contre Rome à Jotapa. Fait prisonnier et réduit en esclavage, il fut libéré par Vespasien et avait assisté au siège de Jérusalem, en qualité d'interprète de Titus. D'après lui, la répression avait provoqué le massacre de plus d'un million de victimes et la mise en captivité de cent mille prisonniers, vendus ensuite en tant qu'esclaves. Mais comme l'ensemble des chroniqueurs antiques et médiévaux, les chiffres de Josèphe sont exagérément gonflés. En l'an 70, la ville de Jérusalem dans le petit royaume de Judée, comparée aux autres cités du monde romain, ne pouvait dépasser 60 à 70 000 habitants. Certes les Romains avaient pu déposséder les paysans juifs de leurs terres, mais ils ne semblent pas avoir ordonné des expulsions massives qui, d'ailleurs, dans le monde romain, ne sont guère attestées ni en Orient, ni dans les provinces occidentales.

Plus tard encore, sous Hadrien, des projets de colonisation romaine à Jérusalem provoquèrent la révolte de Bar Kokhba. Les sources textuelles font certes état de massacres et de destructions, mais ne mentionnent pas non plus d'expulsions. La province romaine de Judée s'appela désormais Palestina, et Jérusalem prit le nom d'Aelia Capitolina ; son accès fut interdit aux circoncis. De toute façon et bien avant l'époque romaine, de nombreuses communautés juives résidaient en dehors de la Judée. Lorsque Cyrus II Le Grand prit Babylone et mit fin à la captivité des déportés en 539 av. J.-C., beaucoup de Juifs ne revinrent pas au pays et s'éparpillèrent dans les villes de l'Orient, renforçant des centres juifs déjà établis. En Mésopotamie comme en Egypte, en Syrie comme en Asie Mineure et en Grèce, les ressortissants juifs étaient partout présents. Mais le grand tournant à l'origine d'une véritable expansion du judaïsme ne se produisit qu'à l'époque hellénistique, lorsqu'une culture commune grecque et orientale rassembla à la fois les élites des deux bassins de la Méditerranée et établit une véritable koinè, avec deux centres principaux Antioche et Alexandrie. Jérusalem devint, à l'époque d'Hérode, une cité cosmopolite, l'aristocratie rabbinique et foncière ayant adopté l'hellénisme avec même, souvent, l'adoption de noms grecs. Ce qui avait provoqué la violente réaction intégriste des Maccabées. Le royaume juif des Hasmonéens qui leur succéda était une autorité typiquement hellénistique, malgré sa dénonciation des pratiques impures et des divinités multiples, devenues familières dans la culture grécisante.

La symbiose entre le judaïsme et l'hellénisme transforma le monothéisme juif en une religion dynamique et prosélyte, préparant le terrain à la révolution chrétienne, dans un monde païen ébranlé par la remise en cause de ses croyances et de ses valeurs. Contrastant avec la tolérance qui caractérise le polythéisme, les monothéismes recèlent tous en effet un potentiel immanent d'esprit missionnaire et propagateur. A Alexandrie, au IIIe



siècle avant J.-C., la Septante (Septuaginta), traduction grecque de l'Ancien Testament, était due, sans doute, à des érudits juifs, bien qu'une légende en fit l'œuvre de 72 rabbins réunis par Ptolémée II Philadelphe. Elle constitua le tremplin de diffusion de la foi juive parmi les élites intellectuelles de la Méditerranée grâce surtout à Philon d'Alexandrie ; ce philosophe grec d'origine juive avait réussi, au Ier siècle, à souder avec talent le logos stoïco-platonicien avec le judaïsme. La Septante ouvrit la voie à une prédication religieuse en pleine expression dans les essais deutérocanoniques, c'est-à-dire les livres seconds, sanctifiés après les autres. A Antioche comme à Damas, autre centre hellénistique florissant, le judaïsme ne cessa alors de progresser et de se répandre.

En Judée, où aucune expulsion n'a pu être vérifiée après la destruction du Temple, les premiers historiens de l'université hébraïque de Jérusalem avaient bien essayé de prolonger les vagues de « l'Exil » jusqu'au VIIe siècle, lors de la conquête musulmane. Mais ils ne pouvaient prouver des confiscations de terres, car les troupes arabes étaient transférées au fur et à



mesure des conquêtes, et seules des garnisons réduites auraient pu recevoir quelques parcelles. Ils ne pouvaient nier, surtout, que face aux persécutions sévères subies sous l'Empire byzantin, les Juifs de Palestine accueillirent favorablement les conquérants arabes. La rupture était, en effet, consommée entre judaïsme et christianisme, avec la division de la divinité dans la Trinité, puis avec l'élaboration du mythe déicide. Si bien qu'on décrit, dans les milieux juifs, la conquête de la Terre sainte par les Arabes comme une faveur accordée par les descendants d'Ismaël. Fidèles à la promesse divine faite à Abraham, leur ancêtre commun, les Ismaéliens répondaient à l'appel des descendants d'Isaac, persécutés par Byzance. Modération et tolérance caractérisaient, par ailleurs, la politique arabe à l'égard des « gens du Livre », qui bénéficiaient du statut de « dhimmi ». Grâce à l'Islam, ils purent revenir à Jérusalem, la ville sainte dont ils avaient été bannis, avant d'être tentés, de plus en plus, par la conversion à l'Islam, facilitée par l'exemption de l'impôt, payé uniquement par les « dhimmi ». Tous ces facteurs expliquent la disparition dans la « longue durée » de la majorité juive en Palestine. Ils expliquent aussi la détermination sioniste à réfréner tout débat sur les conséquences de la conquête arabe. Débat qui, aujourd'hui, est même devenu tabou.

Au Maghreb, l'introduction du judaïsme à l'époque de la Carthage punique n'est attestée par aucun document crédible. A l'époque romaine, par contre, la présence des communautés juives est confirmée par l'archéologie comme par les textes. La nécropole juive de Gammart, la synagogue de Naro, au pied du Boukornine et celle de Lepcis, près de la basilique, les catacombes d'Oea (Tripoli), notamment, ont fourni une documentation qui ne laisse pas de doute. Les textes ne sont pas en reste. Dans le Talmud de Jérusalem, par exemple, on relève les noms de Rabbins qui résidaient, vers le IIIe siècle, à Carthage ; et tandis que Tertullien n'avait pas manqué de s'attaquer aux Juifs dans ses Traités intitulés «*Adversus Iudeos*», «*Adversus Nationes*», «*Apologeticum*». Augustin, qui les avait à son tour combattus, avait signalé leur présence à Oea, Thusurus (Tozeur), Uzalis (El Alia), Simitthus (Chemtou), Hippone (Annaba) et Caesarea (Cherchel). Ils s'adonnaient, parmi leurs activités principales, au commerce maritime ; ce qui explique leur présence dans les ports de Carthage, de Naro (Hammam-Lif), Sullectum (Sallacta), Hadrumetum (Sousse) et Thaenae (Tina), sur la côte orientale, ainsi que sur les côtes algériennes et marocaines à Hippone (Annaba), Caesarea (Cherchel), Lixus et Tingi (Tanger).

On a beaucoup discuté les questions de la date et des circonstances de l'implantation du judaïsme maghrébin. Dans son livre sur «*Le Judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne*», Maurice Simon avait rappelé, en 1962, les dires de paysans berbères de la région d'Hippone, qui se qualifiaient à l'époque romaine de «*Canaanéens*» et se déclaraient fils de Cham, fils de Noé. Simon avait alors émis deux hypothèses : il s'agirait, d'une part, d'une ou de plusieurs communautés paysannes fondées par des Zélotes, qui auraient fui la Cyrénaïque à la suite de la révolte juive contre le pouvoir romain, au début du IIe siècle ; et il pourrait aussi s'agir, d'autre part, d'une conversion au judaïsme des rescapés



phénico-puniques gagnés par le prosélytisme de Juifs très proches par la langue, après la destruction de Carthage en 146 av. J.-C. La critique historique a, depuis, écarté totalement ces hypothèses, qui ne sont fondées sur aucun témoignage crédible. Elle a surtout montré que le judaïsme, dans l'Afrique ancienne, provenait de Rome et de la péninsule italienne, et qu'il naquit très probablement dans des communautés chrétiennes.

A l'époque médiévale et d'après un passage d'Ibn Khaldûn, des tribus berbères et en particulier celle des Djarâwa, la tribu d'al-Kâhina, professaient le judaïsme. E. F. Gautier, au début du XXe siècle, repris par M. Simon, avaient situé la conversion des Djarâwa en Cyrénaïque, à la suite de l'exil et de la dispersion des Juifs de cette province après leur révolte contre Rome en 115-117. Selon la théorie des migrations berbères de Cyrénaïque vers l'Occident, la tribu d'al-Kahina se serait fixée alors dans l'Aurès. Mais depuis, Yves Modéran a montré la fragilité de cette théorie des migrations ; rien ne permet d'exclure, en effet, une probable conversion de tribus berbères en contact avec les nombreuses communautés juives de l'Afrique romaine, notamment à l'époque byzantine lorsque les juifs persécutés pénétrèrent à l'intérieur du pays. Mais le judaïsme des Djarawa, en particulier, a été lui-même remis en question. Il n'est mentionné que dans ce texte unique d'Ibn Khaldûn, dont la traduction, par De Slane, a été reprise par M. Talbi. Le passage khaldûmien suppose seulement que du temps de la toute-puissance des fils d'Israël, la tribu d'al-Kahena fut judaïsée ; mais depuis, tous les Berbères en contact avec les Rûms avaient adopté le christianisme. Et c'est aussi un passage où est dénoncée la versatilité des Berbères, empressés de se soumettre au plus fort et d'adopter sa religion. Avec une allusion au mythe de l'origine cananéenne des Berbères, voisins du puissant royaume de David et Goliath. On voit bien ainsi que le prétendu judaïsme d'al-Kâhina et des Djarawa est loin d'être sûr, contrairement à leur christianisation. D'autant plus que d'après un texte d'al-Malikî, al-Kâhina portait devant elle sur un chameau une énorme idole en bois qu'elle adorait. Icône chrétienne, d'après M. Talbi, ou statue de la Vierge, d'après Y. Modéran, elle révélerait probablement la pratique d'un culte marial qui avait prospéré à l'époque byzantine. On sait, en effet, que l'entente des Berbères d'al-Kâhina et de Kussayla avec les Rûms était due, d'abord, à la romanisation plus ou moins profonde des tribus et, surtout, à leurs convictions religieuses partagées avec les Byzantins. ■

A.M.

UIB MOBILE

IL Y A DES APPLICATIONS MOBILES... ET IL Y A UIB MOBILE !

BEST MOBILE APP
TUNISIA DIGITAL AWARDS

et bien plus encore ...

Téléchargez sur

Avec l'application UIB Mobile, effectuez toutes vos opérations bancaires rapidement, simplement et en toute sécurité, sur smartphone et tablette.



Ma carte postale de Jérusalem

La première chose dont je me souviens quand j'ai posé les yeux sur Jérusalem, c'était la beauté de ce pays! Une beauté qui m'a autant fait plaisir que peur! Au fond de moi, je me suis dit que les Israéliens ne quitteront jamais une beauté pareille!

Un mois auparavant, quand j'ai reçu la demande de me rendre en Palestine, j'ai beaucoup hésité, et comme la majorité, je me suis posé la question de ce que représenterait l'acceptation d'une pareille invitation. Alors j'ai contacté mes collègues palestiniens et leur ai franchement posé la question: «*En Tunisie, nous considérons qu'accepter de nous rendre en Palestine, c'est normaliser avec l'ennemi israélien. Quelle est votre position en tant que Palestiniens?*». Ils m'ont répondu simplement, sans démagogie ni idéologie: «*Il faut que vous fassiez la différence entre le geôlier et son prisonnier. En tant que Palestiniens, nous sommes prisonniers et nous avons besoin de votre aide en formation, en leadership et en résilience et c'est pour cela que nous vous avons contactée. En acceptant de venir nous aider, cela ne veut pas dire que vous acceptez la présence de ce geôlier ni que vous êtes prête à normaliser vos relations avec lui.*».



• Par Khadija T. Moalla

Je dois avouer que j'ai été convaincue et j'ai accepté de m'y rendre (incluant Gaza) et d'aider autant que je pouvais en fonction des besoins des ONG de femmes et de jeunes qui avaient une soif d'apprendre sans égale et une profonde gratitude pour ce qui leur est offert. Avant de quitter Gaza, je me souviendrai toujours des deux enfants de ma collègue palestinienne qui m'a invitée en fin de journée dans un restaurant au bord de l'eau. Soudain, j'entendis un bruit sourd effrayant d'une explosion. Je pris peur et avant d'oser demander à mon amie ce que c'était, son petit garçon de 7 ans me répondit avec un large sourire et un regard d'une rare beauté, en essayant de me rassurer autant qu'il pouvait: «*N'aie pas peur tata, c'est juste les Israéliens qui envoient des bombes d'air pour nous effrayer, mais nous n'avons pas peur d'eux!*».

Dans ce regard d'enfant, déterminé et courageux, j'ai vu la lutte de toutes ces décennies de millions de Palestiniens spoliés de leurs terres. Ce regard qui m'a fascinée, m'a convaincue, si j'en avais encore besoin, que personne ne pourra vaincre une telle volonté que des générations entières se transmettent de parents à enfants.

Hôtel de Charme Borj Dhiafa Sfax Exigez l'excellence



Remarquable consécration. En obtenant la classification par le ministère du Tourisme dans le groupe d'hôtels de charme, Borj Dhiafa Sfax (5*****) voit ses efforts de développement récompensés et ses performances soulignées. Pour accéder à cette catégorie, l'arrêté ministériel du 29


juillet 2013 pose des exigences élevées. L'hôtel de charme est construit, stipule le texte, afin de préserver les attraits architectural et historique authentique de l'édifice ou de son site d'implantation et doit fournir à sa clientèle résidente des prestations personnalisées. Aussi, la capacité maximale d'hébergement de l'hôtel de charme ne peut dépasser cinquante (50) lits.

Toutes ces exigences et plus sont satisfaites par Borj Dhiafa, situé à 2.5 km seulement du centre-ville et à 5 km de l'aéroport de Sfax-Thyna. Son cachet architectural est inspiré du style arabo-andalou et ses espaces marient harmonieusement marbre et sculptures. Des meubles et pièces d'art authentiques y ajoutent une note attractive. Partout, dans le café, restaurants, salles de

réunion et chambres, l'hospitalité est de règle. Autant Borj Dhiafa est connu pour son bon accueil et le soin particulier qu'il apporte à tout un chacun, autant il se distingue par sa table exceptionnelle. Ses restaurants offrent en effet les mets les plus exquis, qu'il s'agisse de plats typiques sfaxiens ou de cuisine européenne et internationale, préparés par des chefs talentueux.

L'hébergement aussi y trouve ses lettres de noblesse. Les chambres sont vastes, bien équipées, offrant télévision par satellite et connexion internet. Pour vous souhaiter la bienvenue, corbeille de fruits, pâtisseries sfaxiennes et eau minérale vous sont offerts. Quant aux produits d'accueil, ils sont de grandes marques. Tout pour rendre ainsi votre séjour aussi confortable qu'agréable. Le secret de réussite de Borj Dhiafa, c'est le soin du moindre détail et l'accomplissement au service du visiteur. Depuis le voiturier qui conduit votre véhicule au parking jusqu'aux hôtes d'accueil, au desk de réception et à la direction générale, vous serez traité en hôte d'exception. La certification aux normes ISO 9001 et ISO 22000 ne fait que confirmer un état d'esprit partagé par tous : bien recevoir.

Un autre aspect important et bien des moindres, la sécurité. Tout un dispositif de gardiennage et de sécurisation est mis en place, dès l'abord de l'hôtel et dans ses différentes enceintes, ce qui fait de Borj Dhiafa l'un des hôtels les mieux sécurisés. Un atout fort apprécié par de grandes compagnies tunisiennes et étrangères, notamment pétrolières, qui l'ont plébiscité pour y héberger leurs équipes.

En séjour touristique, professionnel ou d'affaires, Borj Dhiafa est l'hôtel de référence pour tous ceux qui se rendent à Sfax. Classé désormais hôtel de charme, il gagne en attractivité et performances. Séjourner dans ce cadre architectural pittoresque, travailler dans ses salles de réunion bien équipées et déguster ses mets savoureux constitue une expérience inoubliable, exceptionnelle. 



Borj Dhiafa

Hôtel de Charme

Route de la Soukra, km 3 - 3052 Sfax
Tel. +216 74 677 777
Fax : +216 676 777
Email : sfax@hotelborjdhiafa.com

**PRENEZ DE LA HAUTEUR
PASSEZ AU PICKUP.**



Ssangyong Tunisie ssangyong-tunisie.com

SOTUDIS
Chemin de réussite

TUNIS
Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 71 425 355
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 73 343 333
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX
Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 74 281 000
Fax : (+216) 74 281 020

GABES
Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 75 278 616
Fax : (+216) 75 274 151

Le célibat tardif en Tunisie : choisi ou subi ?

Un Tunisien sur deux en âge de se marier est célibataire. En dix ans seulement, l'indice a augmenté de près de 10 points, passant de 42.2% en 2004 à 51.8% en 2014. Le recul du mariage touche un peu plus les hommes (55.8%) que les femmes (47.9%) et concerne plus fortement les tranches d'âge 25-29 ans et 30-34 ans, comme l'analyse pour Leaders l'économiste et démographe Habib Touhami dans les pages suivantes. Des gouvernorats comme Kasserine, Sidi Bouzid et Kébili viennent en tête du classement avec des taux respectifs de 60.9%, 59.8% et 59.5%. ?

«Les corrélations que l'on pourrait être tenté de rechercher, soulignait-il, entre le taux de célibat, d'une part, le taux de chômage en général et le taux de chômage du supérieur en particulier, la ruralité au sens de la prédominance de l'activité agricole et le niveau d'instruction de la population, d'autre part, sont-elles significatives et opérantes?»

«Près de nous, le célibat "frappe" aussi, nous signale Touhami, 11 millions d'Algériennes sur 18 millions en âge de se marier seraient célibataires en 2017, selon l'Institut algérien des statistiques. Sur ces 11 millions, 5 millions auraient plus de 35 ans. Au Maroc, 8 millions de femmes en âge de se marier seraient célibataires, soit un taux de célibat de 60%.»

Les conservateurs, les statutaires et les individualistes

Dans le cas de la Tunisie, l'interrogation sociale est utile. Le célibat est-il un choix délibéré ou un sort social à endosser? s'interroge la sociologue Raoudha Elguedri dans une excellente enquête sur Le célibat des hommes cadres en Tunisie qui vient de paraître aux Editions Nirvana. Quelle est la relation dans ce statut du niveau d'instruction supérieur, de revenus confortables, d'appartenance sociale à des milieux aisés et de la montée de l'individualisme? Quel rôle y joue la détérioration de l'image du couple, l'augmentation du taux de divorce, et l'inversion des rôles au sein du couple? Adel Belhaj Rhouma avait déjà posé au début des années 2000, dans une thèse sous la direction du Pr Abdelwaheb Bouhdiba, un bon diagnostic dans son étude sur la nouvelle échelle des valeurs chez les Tunisiens. *«Il y a une nouvelle sémologie sociale qui incite à la mobilité individuelle, relève-t-il. L'économie échappe progressivement à ce qui est moral ainsi que la réalisation sociale de soi décampe*

de ce qui est communautaire à ce qui est individualiste avec ses caractéristiques narcissique et égoïste.» Raoudha Elguedri tient là un bon filon. A travers 21 entretiens semi-directifs conduits dans le Grand Tunis entre 2011 et 2012, avec des célibataires tardifs, âgés de 35 à 49 ans, elle a distingué trois traits dominants : les conservateurs, les statutaires et les individualistes. A chacun son parcours, son histoire, son vécu et ses convictions, mais tous illustrent ce *«paradoxe de l'émergence de l'individu moderne dans une société comme la Tunisie»*. *«Phénomène d'acuité», le célibat moderne devient «un carrefour où se croisent l'économique, le culturel, le social, un processus complexe de changements qui affecte toutes les sphères.»*



Frustration et exclusion

Ceux qui qualifient leur célibat de «situation d'attente» avancent de multiples arguments. *«Cherchant toujours une conjointe chaste, docile et subordonnée, l'homme cadre, écrit Raoudha Elguedri, ne trouve son idéal de femme que parmi les profils ayant un statut homologue au sien. Pour sa part, la femme cadre vit mal son célibat et surtout les exigences contradictoires des hommes. C'est d'autant plus ingérable que dans le contexte patriarcal, l'initiative de la décision de fonder une famille reste exclusivement masculine. Cette expérience génère beaucoup de frustration et un fort sentiment d'exclusion du marché matrimonial.»*

Saluant l'enquête réalisée sous sa direction par Raoudha Elguedri, le Pr Mohamed Cherif Ferjani a raison de recommander la poursuite de ces travaux et l'élargissement du champ d'enquête *«pour nous aider à comprendre "les difficultés et les paradoxes de l'individualisation". La multiplication de ce genre d'approches conjuguant la micro et la macrosociologie, écrit-il en préface, est indispensable pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans une société en transition et pour prévenir les dangers pointés par Gramsci par cette mise en garde lucide et toujours actuelle: "Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres".»*



**Le célibat des hommes
cadres en Tunisie**
De Raoudha Elguedri
Editions Nirvana, 2017, 144 p. 15 DT



Le célibat en Tunisie

• Par Habib Touhami

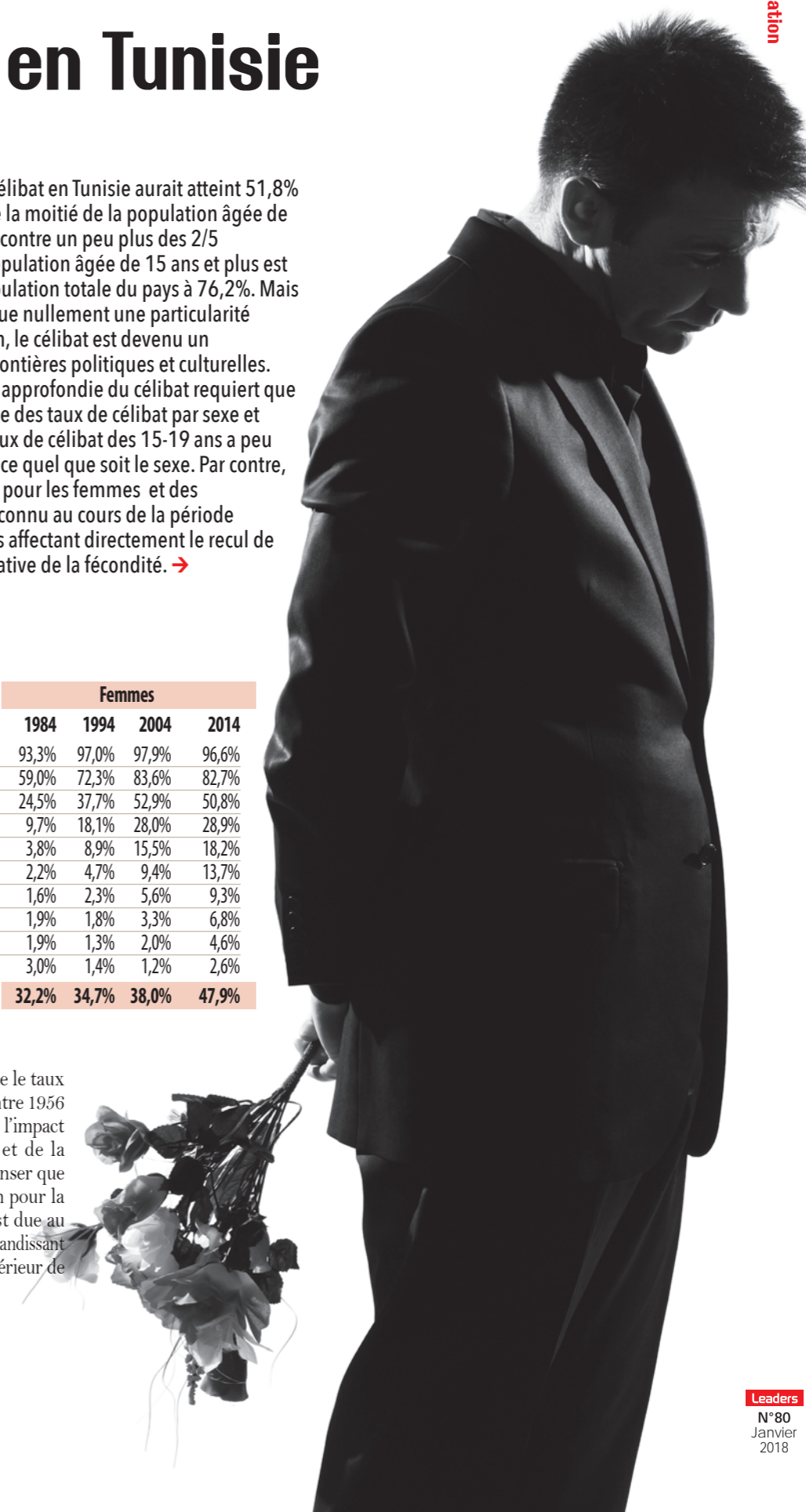
Selon le Rgph 2014, le taux global de célibat en Tunisie aurait atteint 51,8% en 2014 contre 42,2% en 2004. Plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus était célibataire en 2014 contre un peu plus des 2/5 seulement en 2004. Il est vrai que la population âgée de 15 ans et plus est passée entre-temps de 73,3% de la population totale du pays à 76,2%. Mais le développement du célibat ne constitue nullement une particularité tunisienne. Comme on le verra plus loin, le célibat est devenu un phénomène social qui transcende les frontières politiques et culturelles. Plus que le taux global actuel, l'analyse approfondie du célibat requiert que l'on s'attarde sur l'évolution à long terme des taux de célibat par sexe et classe d'âge. On constate ainsi que le taux de célibat des 15-19 ans a peu varié finalement entre 1984 et 2014 et ce quel que soit le sexe. Par contre, les taux de célibat des 20-24/25-29 ans pour les femmes et des 25-29/30-34 ans pour les hommes ont connu au cours de la période 1984-2014 de grands bouleversements affectant directement le recul de l'âge moyen du mariage et la baisse relative de la fécondité. →

Taux de célibat par classe d'âge et sexe

Sexe	Hommes				Femmes			
	1984	1994	2004	2014	1984	1994	2004	2014
Age	1984	1994	2004	2014	1984	1994	2004	2014
15-19	100,0%	100,0%	100,0%	99,3%	93,3%	97,0%	97,9%	96,6%
20-24	91,4%	96,3%	97,7%	96,9%	59,0%	72,3%	83,6%	82,7%
25-29	51,9%	71,0%	84,4%	83,6%	24,5%	37,7%	52,9%	50,8%
30-34	17,7%	31,0%	50,7%	53,1%	9,7%	18,1%	28,0%	28,9%
35-39	5,9%	9,5%	19,5%	25,2%	3,8%	8,9%	15,5%	18,2%
40-44	3,2%	4,7%	8,2%	12,9%	2,2%	4,7%	9,4%	13,7%
45-49	2,7%	3,0%	4,3%	6,7%	1,6%	2,3%	5,6%	9,3%
50-54	2,4%	2,4%	2,9%	4,9%	1,9%	1,8%	3,3%	6,8%
55-59	2,1%	2,1%	2,5%	3,3%	1,9%	1,3%	2,0%	4,6%
60+	3,4%	2,2%	2,1%	2,2%	3,0%	1,4%	1,2%	2,6%
Total	43,4%	44,9%	47,1%	55,8%	32,2%	34,7%	38,0%	47,9%

Source: INS/Auteur

En élargissant l'historique, on constate que le taux de célibat féminin a augmenté fortement entre 1956 et 1975 pour la classe d'âge 15-19 ans, sous l'impact probable du Code du statut personnel et de la scolarisation des filles, alors qu'on peut penser que l'augmentation du taux de célibat féminin pour la classe d'âge 20-24 ans à partir de 1975 est due au développement du travail féminin et à l'accès grandissant des femmes aux niveaux secondaire et supérieur de l'enseignement. →



→ Taux de célibat féminin par classe d'âge en %

Age	1956	1966	1975	1984	1994	2004	2014
15-19	58,1	81,0	93,7	93,3%	97,0%	97,9%	96,6%
20-24	20,4	27,0	45,5	59,0%	72,3%	83,6%	82,7%
25-29	6,5	8,7	15,5	24,5%	37,7%	52,9%	50,8%
30-34	3,6	3,9	4,8	9,7%	18,1%	28,0%	28,9%
35-39	2,1	2,4	2,4	3,8%	8,9%	15,5%	18,2%
40-44	1,4	1,8	1,4	2,2%	4,7%	9,4%	13,7%
45-49	1,1	1,5	1,6	1,6%	2,3%	5,6%	9,3%

Source: INS/Auteur

Taux de célibat par gouvernorat

Le Rgph 2014 révèle que le taux global de célibat le plus élevé enregistré en 2014 l'a été à Kasserine (57,2% contre 51,8% sur le plan national) et le moins élevé à Béja (48,5%). Les gouvernorats dont le taux global de célibat est inférieur à la moyenne nationale sont les gouvernorats du District de Tunis, les gouvernorats du Nord-Ouest (Béja, Le Kef, Jendouba, Siliana), les gouvernorats du Nord-Est (Bizerte, Nabeul et Zaghuan) et Sfax. Les gouvernorats dont le taux global de célibat est supérieur à la moyenne nationale sont les gouvernorats des régions du Sud et du Centre-Ouest. On retrouve ces écarts au niveau du taux de célibat par sexe sauf pour le gouvernorat de Zaghuan qui enregistre un taux de célibat féminin quelque peu supérieur à la moyenne nationale (48,4% contre 47,9%). Les gouvernorats de Tataouine (53,8%), Kasserine (53,6%), Sidi Bouzid (53,5%) et Kébili (53,2%) se distinguent par un niveau élevé du célibat féminin.

Taux de célibat par gouvernorat et sexe en 2014

	Masculin	Féminin	Total
Tunis	54,3%	45,1%	49,7%
Ariana	53,8%	46,3%	50,1%
Ben Arous	53,4%	46,1%	49,7%
Manouba	55,5%	46,5%	51,1%
Nabeul	54,3%	45,4%	49,9%
Zaghuan	55,2%	48,4%	51,8%
Bizerte	54,5%	44,5%	49,5%
Béja	52,8%	44,2%	48,5%
Jendouba	54,4%	45,6%	49,9%
Le Kef	54,1%	44,7%	49,4%
Siliana	54,6%	46,5%	50,4%
Sousse	57,0%	48,4%	52,7%
Monastir	57,6%	49,9%	53,8%
Mahdia	58,6%	50,2%	54,3%
Sfax	53,5%	45,5%	49,6%
Kairouan	58,1%	50,9%	54,4%
Kasserine	60,9%	53,6%	57,2%
Sidi Bouzid	59,8%	53,5%	56,7%
Gabès	57,9%	50,7%	54,2%
Médenine	56,0%	50,0%	52,9%
Tataouine	59,7%	53,8%	56,6%
Gafsa	58,8%	51,2%	55,0%
Tozeur	58,2%	51,7%	54,9%
Kébili	59,5%	53,2%	56,3%
Total	55,8%	47,9%	51,8%

Source: INS/Auteur

Ce tableau ne donne évidemment pas de réponses satisfaisantes sur le pourquoi de l'état du célibat par gouvernorat. Il a néanmoins le mérite de tordre le coup à quelques idées reçues :

1. Le gouvernorat qui enregistre en 2014 le taux de célibat le moins élevé (Béja avec 48,5%) n'enregistre pas le taux de chômage le moins élevé en 2014 (17,9% contre 14,8% comme moyenne nationale) ni même le taux de chômage du supérieur le moins élevé (25,2% contre 20,2% comme moyenne nationale). Le gouvernorat qui enregistre le taux de chômage le moins élevé en 2014, Monastir (9,3%), enregistre tout de même un fort taux de célibat (53,8%).

2. La population occupée de 15 ans et plus dans l'agriculture et la pêche représente en 2014 près de 28,6% à Sidi Bouzid (contre une moyenne nationale de 10,5%), 27,2% à Kasserine, 25,5% à Kébili et au Kef, 24,4% à Béja et 24,2% à Kairouan. Ces gouvernorats enregistrent de forts taux de célibat. Mais les gouvernorats qui enregistrent en 2014 les pourcentages les plus bas au niveau de la population occupée dans l'agriculture et la pêche, Tunis (0,6%), Ariana (2,5%), Ben Arous (2,8%), Sousse (3,1%) et Monastir (4,7%) n'accusent systématiquement pas les niveaux de célibat les plus bas.

3. La part de la population âgée de 10 ans et plus du niveau supérieur d'instruction (dans laquelle se recrute l'encadrement) est de 24,3% au gouvernorat de l'Ariana (pourcentage le plus élevé), suivi du gouvernorat de Tunis (22,4%), Ben Arous (18,5%), Sousse (14,9%), Monastir (13,1%) et Sfax (12,5%). Ce ne sont pourtant pas ces gouvernorats dans lesquels le phénomène du célibat est le plus présent. Que faut-il penser de ces données démographiques ? Les corrélations que l'on pourrait être tenté de rechercher entre le taux de célibat, d'une part, le taux de chômage en général et le taux de chômage du supérieur en particulier, la ruralité au sens de la prédominance de l'activité agricole et le niveau d'instruction de la population, d'autre part, sont-elles significatives et opérantes ? Rien n'est explicitement démontré. Je pense quant à moi qu'à l'instar de la fécondité, le mimétisme social joue pour niveler les comportements sociaux quant à la nuptialité et au mariage et qu'il serait dès lors inexact de tout ramener à une ou à deux variables explicatives.

Conclusion

Il existe un lien évident entre le travail des femmes et l'âge tardif du mariage, comme il existe un lien probant entre le célibat et la poursuite des études quel que soit le genre. Les difficultés matérielles et d'accès à l'emploi et au logement constituent, elles aussi, des motifs additifs à ne pas se marier ou à retarder l'âge du mariage. Mais il ne faut surtout pas mésestimer l'impact de l'individualisme et d'un certain choix de vie prévalant progressivement dans nombre de sociétés. En fait, la majorité des pays arabes d'Orient est concernée ainsi que l'Iran proche. Près de nous, le célibat « frappe » aussi. 11 millions d'Algériennes sur 18 millions en âge de se marier seraient célibataires en 2017, selon l'Institut algérien des statistiques. Sur ces 11 millions, 5 millions auraient plus de 35 ans. Au Maroc, 8 millions de femmes en âge de se marier seraient célibataires, soit un taux de célibat de 60%. Que le célibat soit considéré comme un « problème » en Tunisie, cela peut se concevoir, qu'il soit abordé de façon approximative ou fantasmagorique, nul être sensé ne saurait y souscrire. **Habib Touhami**

RESIDENCE LES MIMOSAS
LA MARSA

Localisation de la résidence



71 840 244 / 29 921 009

www.simpar.tn

simpar@planet.tn

Situé à la banlieue nord de Tunis sur la Route de Gammarth, cité Erriadh, cet ensemble immobilier de haut standing est proche des divers équipements commerciaux et scolaires. En un rien de temps, vous êtes au centre de la Marsa, à Sidi bou said, à Carthage ou à Gammarth.

Il abrite 3 immeubles du type R2+ qui desservent 17 appartements et doté d'un grand parking sous-sol.

Vous découvrirez des prestations de qualité pour un vrai confort de vie.

EXPRESS AIR CARGO



VOTRE PARTENAIRE POUR LE FRET AÉRIEN

5 5 VOLS PAR SEMAINE VERS
L'ALLEMAGNE

3 3 VOLS PAR SEMAINE VERS
LA FRANCE

5 5 VOLS PAR SEMAINE VERS
MALTE

www.express-aircargo.com

Dossier

Traite des êtres humains en Tunisie Des vérités difficiles à cacher

Dans cette maison cossue où vous êtes invité à dîner, dans ce fast-food où vous allez avaler un sandwich, dans ce café où vous sirotez un breuvage, vous êtes-vous demandé qui est cette jeune fille africaine qui vous sert ? Comment est-elle arrivée en Tunisie ? Par quelle filière et serait-elle consentante du sort qu'elle y a découvert ? Qui l'aurait cru ! Premier pays arabe et musulman à avoir aboli, depuis 1846, l'esclavage, avant même les Etats-Unis d'Amérique, la Tunisie enregistre désormais des cas avérés de traite d'êtres humains sur son territoire. Pas moins de 226 victimes avérées de la traite transnationale ont été identifiées par l'Organisation internationale des migrations (OIM), depuis 2012 jusqu'à fin novembre dernier, et ont bénéficié de l'assistance de son bureau de Tunis. Elles sont pour la plupart de la gent féminine (192 femmes, 85%), viennent essentiellement de Côte d'Ivoire (194 ressortissants, 82%) et se répartissent notamment entre Tunis et Sfax (39% et 42%), mais aussi Sousse, Gabès et le Cap Bon.

« Ces victimes sont exploitées majoritairement dans la servitude domestique (82%) et dans le travail forcé (14%), indique l'OIM. Nous avons enregistré quatre cas d'exploitation sexuelle et un cas de servage. » Sidérant !

Les effectifs qui se déclarent au bureau de l'OIM sont en croissance surprenante. De 28 victimes en 2015, on est passé à 54 en 2016, pour atteindre 114 nouvelles victimes durant les onze premiers mois de 2017. L'adoption par la Tunisie en août 2016 d'une loi organique relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes (loi n°61-2016), qui a notamment instauré une instance nationale de lutte contre la traite des personnes, créée en février 2017, a favorisé la dénonciation des cas de traite des personnes. La réalité reste encore tristement dramatique. Enquête sur un dossier brûlant ! →

• Dossier établi par Amal Douja Dhaouadi, avec Hédi Béhi et Taoufik Habaieb

79

79

Leaders
N°80
Janvier
2018

NOUVEAU

OUVERTURE DE LA NOUVELLE AGENCE BT MORNAG



Hors Normes (2017)

35, Avenue Farhat Hached - 2090 Mornag - Ben Arous
Tél : 70 025 130 - 70 025 330 / Fax : 70 025 530 / e-mail : ag_mornag@bt.com.tn

Nous réaliserons vos vœux

www.bt.com.tn



Centre de Relation Client Banque de Tunisie
Email : callcenter@bt.com.tn
Tél. : 81 10 12 12



Hélène Le Goff

Chef de projet en matière de lutte contre la traite à l'OIM Tunisie

Un crime transnational organisé

Chef de projet en matière de lutte contre la traite à l'OIM Tunisie, Hélène Le Goff coordonne les activités portant sur la protection des migrants et de la lutte contre la traite des personnes, par l'assistance directe des victimes, l'aide au retour volontaire et à la réintégration (Avrr). Elle participe aux volets sensibilisation, prévention et coordination dans le domaine de la lutte contre la traite en Tunisie. Elle décrit un phénomène de «crime transnational organisé», celui de la filière ivoirienne. →



Votre Protection...c'est notre métier !



Des solutions
adaptées,
quels que soient
vos projets

WWW.SALIM-INS.COM



Comment se présente actuellement la situation de la traite transfrontalière en Tunisie ?

Depuis 2012, et jusqu'en novembre 2017, l'OIM a identifié et porté assistance à 226 victimes de la traite transnationale. Parmi les victimes, 194 viennent de la Côte d'Ivoire (82%), 12 du Nigeria (5%), 5 du Sénégal, et 2 de Colombie, du Mali, de Bangladesh et du Cameroun. On dénombre par ailleurs 7 enfants.

La répartition des adultes par genre laisse apparaître 192 femmes (85%) et 33 hommes (15%). Ces victimes sont exploitées majoritairement dans la servitude domestique (82%) et dans le travail forcé (14%). Nous avons enregistré quatre cas d'exploitation sexuelle et un cas de servage.

Pour ce qui est de leur répartition sur le territoire tunisien, ils sont principalement à Sfax (23 victimes, soit 42%), Tunis (39%), Sousse (7%) et Gabès, Nabeul-Hammamet (de 2 à 4%).

En 2017, nous avons enregistré 114 nouvelles victimes, ce qui est un chiffre très important en comparaison des années précédentes (54 en 2016, contre 28 en 2015, et seulement 8 victimes déclarées en 2013). Cela est dû à l'impact de la mise en place de la loi de prévention et de lutte contre la traite des personnes ainsi que des différentes campagnes de sensibilisation et de formation entreprises en coordination avec la société civile et l'Instance de lutte contre la traite. Même si les actions judiciaires contre les agents et les exploitants tardent à venir, la protection des victimes est un grand pas positif.

Comment fonctionnent ces réseaux de traite, particulièrement la filière ivoirienne ?

Le récit des victimes ivoiriennes décrit un réseau de crime organisé. Une agence locale de recrutement qui propose à la victime un contrat de travail alléchant en Tunisie avec un salaire intéressant et des conditions de vie idéales. La victime, dupée, part en toute confiance, en ayant payé l'agent sur place. En arrivant à Tunis, les surprises vont commencer: son passeport est confisqué par son «correspondant» qui le remet à son employeur. La victime découvre qu'elle est endettée en moyenne de cinq mois de salaire que son employeur a payés à l'agent. C'est à cet instant précis que le calvaire de ces femmes et de ces hommes commence. Les récits rapportent tous des conditions de travail et de vie difficiles et parfois inhumaines. La plupart travaillent entre 16 et 18 heures par jour, sans avoir droit ni à une nourriture suffisante, ni à des soins médicaux. Elles ne peuvent ni sortir, ni communiquer avec leur communauté ou leurs proches. L'agent recruteur disparaît en général juste après

«la livraison», il change de numéro de téléphone et parfois même d'identité. Les victimes se trouvent donc isolées, en situation de servitude et d'exploitation, leurs passeports sont confisqués jusqu'à paiement de leurs dettes. Certaines arrivent à s'échapper mais la plupart sont dans une situation de grande vulnérabilité et restent à la merci de leurs employeurs.

L'attitude des familles d'emploi sont cependant à nuancer. Certaines n'avaient pas conscience qu'elles participaient à un crime organisé, elles cherchaient des aides à domicile répondant à certains critères particuliers vantés par les agents intermédiaires. D'où l'importance de la sensibilisation et de la prévention afin d'agir sur «la demande». La «commande» est en effet un chaînon important du crime organisé de la traite.

Comment venez-vous en aide aux victimes de la traite ?

Les personnes que nous avons pu secourir sont celles qui s'échappent ou qui nous contactent sur le numéro vert mis en place par l'OIM. Dans certains cas, ce sont d'autres membres de la communauté qui nous alertent sur des cas d'esclavage. D'autres, une fois les cinq mois de salaires de dettes payés, supplient de partir. Certaines n'arrivent même pas à récupérer leurs passeports ni leurs salaires. Elles arrivent chez nous dans un état de faiblesse physique, de malnutrition et de traumatisme psychique. Nous nous retrouvons parfois à fournir une aide médicale d'urgence avant même le premier entretien. Nous informons la victime sur ses droits et sur la possibilité d'une intervention des services chargés de l'application des lois en cas de dénonciation du crime, mais la plupart refusent de porter plainte.

Au sein de l'OIM, la victime bénéficiera d'une aide directe, selon les besoins de chacune. Nous intervenons pour lui trouver un hébergement en collaboration avec les différents partenaires étatiques, les ONG et la société civile. L'OIM assurera également l'accès aux soins médicaux, le soutien psychosocial et l'aide juridique et sociale. Nous aidons financièrement la victime, le temps que dure la procédure de son installation ou jusqu'à son départ volontaire pour rentrer chez elle. Dans ce cas, l'OIM se charge du retour et de la réintégration de la victime dans son pays d'origine afin qu'elle puisse se reconstruire après ce traumatisme.

La filière ivoirienne est à ce jour la plus active et la mieux organisée et nous travaillons en lien étroit avec l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes afin d'agir sur tous les maillons de cette chaîne du crime organisé. Nous aidons à mettre en œuvre des politiques publiques conformes aux bonnes pratiques internationales et renforçons la capacité des fonctionnaires et des acteurs non gouvernementaux pour mieux prévenir et lutter contre la traite à travers des formations, des ateliers et des campagnes de sensibilisation médiatiques.

BNA C@sh Management

Reporting, Cash Management, Paiements

Votre banque en ligne par excellence

La Solution **BNA C@sh Management**, proposée en Pack Business et Pack Business Plus, offre aux Entreprises et Groupes d'Entreprises, une panoplie d'avantages et de services personnalisés leur permettant le pilotage et la gestion en ligne de leurs flux de trésorerie et de leurs activités en Tunisie et à l'international, en temps réel et en toute sécurité.

BNA C@sh Management permet la gestion des droits d'accès et de validation des différentes opérations et transactions effectuées.

Pack Business

- Consultations de comptes, placements, Engagements ainsi que les opérations monétique.
- Gestion du portefeuille financier et commercial
- Téléchargement des documents bancaires et comptables
- Exécution des virements ponctuels et des virements de masse

Pack Business Plus

Outre les services du Pack Business, d'autres fonctionnalités sont offertes :

- Consultation des Remises et des Crédits Documentaires
- Téléchargement des Swift
- Exécution des virements en devises
- Consultation des soldes et des mouvements AVA
- Commande de Devises

Pour plus d'informations, consultez notre site web www.bna.tn ou envoyez un mail: cash.management@bna.tn.

Adresse : 5 Rue de Syrie - 1002 Tunis - Phone : +216 71 831 000 / + 216 71 831 200 - BNAPhone : 88 40 00 20 - Email : bna@bna.tn - N° Vert : 80 100 505



Lorena Lando

Chef de la mission de l'Organisation internationale des migrations à Tunis

La nouvelle loi tunisienne a rendu la dignité aux victimes

Présente en Tunisie depuis 2004, l'Organisation internationale des migrations (OIM) contribue à gérer les problèmes liés à la migration et à fournir l'aide nécessaire aux migrants les plus vulnérables en situation de détresse. L'OIM lutte contre la traite des personnes depuis près de 25 ans et a pu assister de par le monde plus de 70 000 victimes de la traite, en se fixant pour objectifs de prévenir la traite, protéger les victimes et leur assurer le retour volontaire et une réintégration positive et reconstructrice dans leur pays d'origine. Chef de la mission de l'OIM en Tunisie, Lorena Lando apporte à *Leaders* un éclairage instructif. →

Quand avez-vous commencé à travailler sur la traite en Tunisie ?

La traite est un phénomène mondial d'une grande ampleur. Son caractère clandestin rend difficile l'estimation difficile, mais des millions de personnes sont victimes de la traite chaque année. La Tunisie, de par sa localisation et de par la spécificité géopolitique qu'ont connue la région sud-méditerranéenne et le Moyen-Orient, ne pouvait échapper à ce fléau. Afin de déterminer son ampleur et mieux lutter contre la traite et l'esclavage moderne, l'OIM a entamé en 2012 une étude exploratoire qui a permis de révéler l'ampleur du phénomène de la traite des personnes en Tunisie, ses caractéristiques, les différents groupes concernés et les facteurs qui la favorisent. On a pu ainsi confirmer que la traite est interne et transnationale. Les victimes sont exploitées dans la servitude domestique, le travail forcé dans l'agriculture, la construction ou la restauration, mais aussi la mendicité et la prostitution forcée. Sur la base des résultats de cette enquête, l'OIM a apporté son aide et son assistance technique en organisant un comité de pilotage pour œuvrer à l'élaboration d'un projet de loi contre la traite conformément au Protocole de Palerme ratifié par la Tunisie en 2003. Cette loi organique relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes (loi n°61-2016) a vu le jour en août 2016, et une instance nationale de lutte contre la traite des personnes a été mise en place en février 2017. C'est l'engagement de tout l'Etat tunisien pour lutter contre ce crime selon les 4 P : *prévenir, protéger, poursuivre* les criminels et développer les *partenariats* pour mieux lutter contre ce crime.


Quel est le rôle de l'OIM aujourd'hui pour aider à lutter contre la traite des personnes en Tunisie, et particulièrement dans la traite transnationale ?

L'OIM continue à apporter son assistance technique et met à disposition de la Tunisie tous les moyens logistiques, les réseaux de partenaires pour renforcer les capacités de l'Etat tunisien dans la lutte contre la traite. L'organisation poursuit son projet Share II, intitulé «Renforcer les capacités nationales pour mettre en œuvre la loi de lutte contre la traite des personnes en Tunisie». Dans ce cadre, l'OIM travaille en étroite collaboration avec le gouvernement tunisien pour soutenir la Tunisie en matière d'élaboration de politiques publiques contre la traite des personnes, faciliter la mise en application de la loi n°61-2016. L'OIM œuvre également à renforcer les capacités des autorités tunisiennes par des cycles de formation des magistrats, juges et agents de sécurité nationale. L'OIM coopère également avec l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, les ONG et les associations qui œuvrent au profit des victimes, pour garantir les services et l'aide aux victimes.

Par ailleurs, l'OIM continue à accueillir et fournir une aide directe aux victimes de traite, en assurant l'accueil (numéro vert 80 10 15 66), l'assistance sociale, médicale et psychologique, dans le

respect de la dignité et de la confidentialité. L'OIM assure par ailleurs une aide financière et juridique ainsi que l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays d'origine des victimes.

Comment évaluez-vous la situation de la Tunisie aujourd'hui en matière de lutte contre la traite ?

La Tunisie a déployé beaucoup d'efforts dans ce domaine. La loi 2016-61 et la mise en place de l'instance en sont le meilleur exemple. Elle a d'ailleurs vu ses efforts récompensés puisqu'elle a atteint le Niveau Tier 2 dans le classement mondial des pays en matière de lutte contre la traite des personnes, selon le Rapport 2017 sur la traite des personnes du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Bureau de lutte et de contrôle de la traite des personnes (J/TiP) en juin 2017. Les progrès réalisés par la Tunisie n'occulent pas les défis qui lui restent à relever pour combattre ce crime. La loi de prévention et de lutte contre la traite des personnes doit être mise en application et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes doit avoir accès à tous les moyens (structures logistiques, locaux, financement...) pour engager l'élaboration des politiques publiques de lutte contre ce crime et les mécanismes de protection des victimes tunisiennes ou étrangères. 








Herman Miller
Authorised Dealer

HISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION ERGONOMIQUE

AERON



SHOWROOMS :
TUNIS - SOUSSE KANTAOUI - SOUSSE SAHLOUL - SFAX
BÉJA - GABÈS - ALGER - TRIPOLI - ABIDJAN

www.interieurs.com.tn
Tél : 71 863 611

ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...



Raoudha Laabidi

Présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

L'urgence d'un plan national

A peine naissante, la toute nouvelle Instance nationale de lutte contre la traite des personnes ne compte que quelques mois d'activité depuis sa création en février dernier. Placée sous la tutelle du ministère de la Justice, elle est présidée par une magistrate chevronnée, Mme Raoudha Laabidi. Malgré la modestie des moyens qui lui sont jusque-là alloués, elle commence à se mettre en place et déployer ses activités. Grande urgence, l'élaboration d'un plan national intégré. Interview. →

Quelle est l'ampleur de ce phénomène ?

La traite des êtres humains, acte criminel et violation des droits de l'homme mondialement répandus, constitue la troisième activité illégale la plus lucrative après le commerce de la drogue et des armes. Elle risque même de passer en deuxième position de par son importance et les fonds illicites qu'elle génère. Des millions de personnes sont victimes de ce crime chaque année (21 millions) et ce fléau touche tous les pays au niveau interne et transnational. La Tunisie n'y échappe pas comme un pays source, pays de transition et de destination pour la traite des êtres humains.

Quels sont les moyens de lutte dont nous disposons aujourd'hui ?

La loi organique adoptée par la Tunisie en 2016 est très aboutie, et conforme aux normes internationales minimales en matière de lutte contre la traite. Elle est construite autour de la prévention, la protection des victimes et criminalise la traite tout en fournissant aux autorités les mesures et les mécanismes nécessaires pour enquêter, poursuivre et juger les affaires de traite des personnes. Mais cette loi est encore récente et peu connue. L'Instance nationale de lutte contre la traite s'est donc attelée depuis sa création en février 2017 à former les fonctionnaires, les juristes, les agents de la police judiciaire, de la sécurité nationale, les juristes, les médias et la société civile, en leur expliquant la loi, ses champs d'action et ses buts. Ce travail s'effectue dans des conditions particulières, en l'absence de local pour l'instance.

Quels sont vos moyens d'intervention ?

L'Instance a pour rôle de concevoir les stratégies d'action nationale pour la lutte contre la traite, de coordonner les actions de tous les intervenants, de former, de sensibiliser ainsi que d'assurer l'aide et l'assistance aux victimes. Pour cela, il est nécessaire de procéder à la collecte d'informations afin de créer une base de données et d'établir des statistiques qui guident les politiques à mettre en œuvre. Le caractère dissimulé de la traite ne permet que des estimations approximatives en l'absence d'enquête. La principale entrave reste pour le moment un local pour l'instance qui permettra de mettre en place un numéro vert, pour recevoir les signalements et les alertes, ainsi que pour accueillir les victimes et permettre à l'Instance de se réunir pour suivre l'application de la stratégie et le plan d'action.

Quel rôle joue l'Instance dans la lutte contre la traite transnationale ?

L'Instance est un organisme de coordination qui de par sa composition avec des représentants de chaque ministère ainsi que des médias et des ONG et des droits de l'Homme rend le travail efficace et plus rapide, ce qui est un grand avantage dans les situations d'urgence. Malgré les difficultés, l'absence de local, de numéro

vert, nous sommes déjà venus en aide à toutes les victimes signalées à l'Instance, en coopération avec nos partenaires (associations et ONG), et avons prodigué les soins médicaux nécessaires, reloger et assister sur le plan juridique et financier certaines victimes de traite.

Le ministère des Affaires sociales s'investit dans la construction de centres pour personnes vulnérables, le ministère de la Santé prend en charge les soins médicaux, le ministère de la Justice assure le conseil juridique et la protection des victimes. Une brigade a été créée au sein du ministère de l'Intérieur, spécialisée en matière de traite, et nous continuons à former les agents, et dans tous les cas, chacun de nous et toutes nos institutions sont concernés par la lutte contre la traite des personnes et sont tenus d'assurer leur rôle dans ce combat. L'étape suivante est primordiale, celle de l'élaboration et de la mise en place d'un Plan d'action national, avec un ensemble complet de mesures visant à prévenir la traite, à identifier, assister et protéger les victimes et poursuivre les trafiquants, lancer les campagnes d'information et de sensibilisation et élaborer des programmes éducatifs à l'intention des jeunes pour lutter contre toutes les discriminations. [L](#)



DES VILLAS
A LA SOUKRA QUI VOUS SIMPLIFIENT LA VIE

طبة العقارية
TIBA IMMOBILIERE

Tel : + 216 71 75 23 00

Mobile : + 216 22 44 00 55

Mail : contact.tiba@luxor.com

Web : www.villatwenty.net



A PROXIMITE DE BRITISH INTERNATIONAL SCHOOL OF TUNIS

DES VILLAS LUXUEUSES

AVEC PISCINES, JARDINS ET INTER-SOL PRIVATIFS

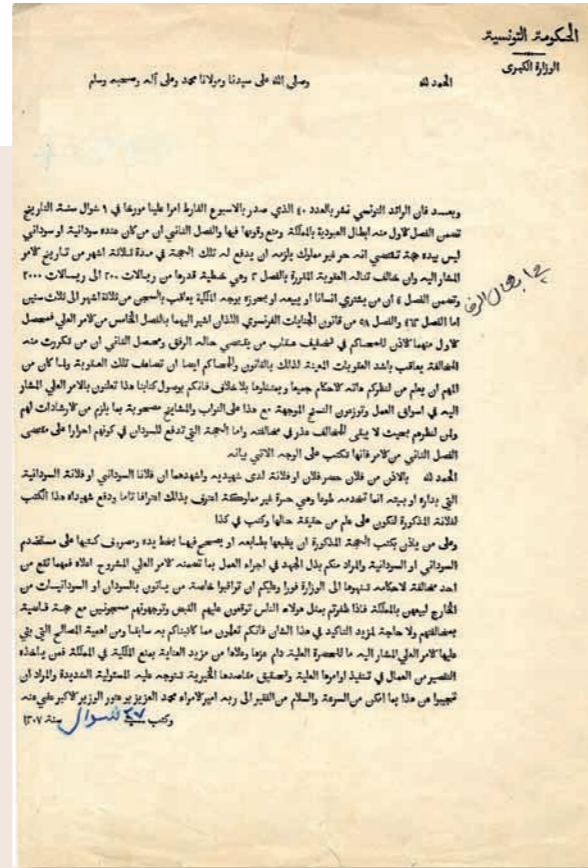
L'esprit de la loi

S'inspirant largement du Protocole de Palerme (ratifié par la Tunisie en 2003), la loi n°61-2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes est axée sur les 4P : prévention de la traite, protection et assistance des victimes de la traite, poursuite des trafiquants et développement de partenariats entre les pays, les ONG, les acteurs de la société civile pour lutter contre la traite.

La prévention : elle passe par le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action national contre la traite. Elle implique l'identification des groupes cibles, œuvre à les protéger des facteurs de vulnérabilité, met en place des actions de sensibilisation visant à réduire la demande en matière de traite.

La protection : l'Etat assure le soutien inconditionnel aux victimes, quelles que soient leurs origines, leur situation (en résidence illégale ou citoyen tunisien), en respectant leur intégrité physique et morale et en leur assurant la confidentialité et la protection de leurs données personnelles. L'Etat assure les mesures de protection judiciaire, physique et psychologique. Il prodiguera, selon les besoins des victimes, l'assistance médicale, sociale et juridique. Il s'assure à travers l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes à ce que les victimes obtiennent réparation.

La poursuite : les peines applicables sur les auteurs et les bénéficiaires de la traite des personnes vont de 10 ans d'emprisonnement et de 50 000 dinars d'amende à l'emprisonnement à vie et des amendes de 200 000 dinars pour les peines aggravées. Le partenariat : la loi vise à promouvoir la coordination nationale et la coopération internationale via l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes avec les pays, les ONG et la société civile afin de mieux assurer les objectifs de lutte contre la traite.



L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie

Instituée par la loi n°61-2016, l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes a été créée en février 2017 et placée sous la tutelle du ministère de la Justice. Elle a pour mission de coordonner les politiques publiques en matière de lutte contre la traite au niveau national ; mettre en œuvre le Plan d'action national ; assurer assistance et protection aux victimes en fonction de leurs besoins et coordonner les efforts de lutte contre la traite au niveau national et international. Cette instance est composée de 16 membres.

Un magistrat de l'ordre judiciaire de troisième grade ayant une spécialité dans le domaine des droits de l'Homme en est le président exerçant à plein temps (Mme Raoudha Laabidi) et des représentants des ministères concernés ainsi que deux représentants de la société civile et des associations actives dans le domaine de la lutte contre la traite. Cet organisme national doté d'un cadre juridique approprié et de moyens opérationnels commence à peine à se mettre en place. Un long travail de formation, de vulgarisation et de sensibilisation reste à faire. La prise de conscience est en marche, et la parole libérée porte ses premiers fruits, particulièrement pour les victimes.



Réalisation des projets clé en main en fournitures, montage et calorifugeage des tuyauteries, équipements industriels et échafaudages

Realization of turnkey projects in supplies, installation and insulation of pipes, industrial equipments and scaffolding



www.afrikisol.com

Tél: +216 72 570 625 / +216 72 572 498 / Fax: +216 72 571 322 / E-mail: contact@afrikisol.com
Tunisie: Route Menzel Jemil, Menzel Abderrahmene 7035-Bizerte-TUNISIE
France: 15 place notre dame 42410 - Pelussin / Tél: +33 4 74 87 72 47 / Fax: +33 9 55 75 14 40
Allemagne: Pf 2241 Hannover 30022 / Tél: +49 51 13 88 20 48 / Fax: +49 51 13 88 20 49



Jus
Stil
DEPUIS 1962

POUR LA 1^{ÈRE} FOIS EN TUNISIE
ET SANS CONSERVATEURS



البيتا
Boisson au jus
BNINO

Tout n'est pas aussi sombre, mais...

Du personnel de maison étranger heureux ? Oui, ça existe! Même si... faut-il le préciser, à certaines conditions. De plus en plus de familles «sérieuses» à la recherche d'aide-ménagère peinent à trouver de bonnes candidates qu'elles sont prêtes à traiter convenablement et bien les payer. Elles souffrent cependant de leur nomadisme avec un turnover très fréquent, de leurs chapardages - petits et grands - et de la loi de leurs intermédiaires. De fameux «samsar» font en effet régner leur loi sur ce «marché», embauchant les unes, débauchant les autres pour les replacer ailleurs, prélevant au passage d'importantes sommes. Le recours à des étrangères est alors très prisé. Mais guère facile à légaliser.

Les aide-ménagères étrangères ivoiriennes n'ont pas besoin de visa pour entrer en Tunisie et peuvent y séjourner en tant que touristes jusqu'à trois mois au plus. Faute de régulariser leur situation, ou de quitter le territoire à l'expiration de ce délai, elles seront soumises à une lourde amende le jour de leur départ. Pour obtenir une carte de séjour, elles doivent justifier d'un contrat de travail dûment validé par les Services de la main-d'œuvre étrangère au ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et d'un permis de travail. Or, le ministère s'y refuse.

Déjà très récalcitrant pour tout recrutement d'étrangers en Tunisie, ne délivrant les permis de travail qu'au compte-gouttes et selon la nécessité absolue et pour des entreprises jugées prioritaires, il oppose un nîet catégorique pour ce qui est des gens de maison. «C'est impossible, tranche catégoriquement un haut responsable du ministère contacté par Leaders. Non seulement, cela ne représente aucune nécessité face à une main-d'œuvre abondante livrée au chômage, mais aussi il est difficile d'assurer le moindre contrôle sur les conditions de travail garanties. Et avec toutes ces dénonciations de cas de traite d'êtres humains, nous ne pouvons prendre le moindre risque.»

Du coup, pas de permis. L'illégalité est totale pour ceux qui veulent se conformer à la loi. Certains prennent le risque d'embaucher ces jeunes filles étrangères et de prendre à leur charge le montant de l'amende à payer le jour de leur départ. D'autres essayent de leur obtenir, pour les bachelières, une inscription dans une université privée. Du bricolage.

Se voiler la face et tourner le dos à une situation bien réelle ne résout pas le problème. L'offre et la demande existent. Autant l'organiser, en balisant les filières, en établissant de vrais contrats de travail, en clarifiant les rapports professionnels dûment formalisés, en garantissant des conditions convenables d'hébergement et de travail, en offrant assurance maladie et cotisations sociales et en assurant un droit de visite à domicile et de recours auprès des services de l'emploi. Il y va de la dignité humaine et de la réputation de la Tunisie. **L**

T.H.





Les mois de janvier en Tunisie



Par Habib Touhami

18 janvier 1952, 26 janvier 1978, 26 janvier 1980, 3 janvier 1984, 5 janvier 2008, 14 janvier 2011. Ces dates correspondent à des événements marquants dans l'histoire moderne de la Tunisie. Il ne s'agit pourtant pas d'une série continue, périodique ou homogène comme on dit en statistique. On y distingue malgré tout un caractère «saisonnier» incontestable. Manifestement, le froid et morne mois de janvier s'accorde bien aux humeurs frondeuses des Tunisiens. Les événements sanglants du 18 janvier 1952 constituent la conséquence de la note de fin de non-recevoir du 15 décembre 1951. Revenant sur ses promesses de régler « le problème tunisien » par la négociation, le gouvernement français rejeta brutalement les propositions formulées par le gouvernement de Mohamed Chenik et réaffirma que «les rapports franco-tunisiens ne pouvaient être fondés que sur la reconnaissance du caractère définitif du lien qui les unit». Robert Schumann, ministre français des Affaires étrangères, devait avouer plus tard que cette note était «une folie dont il porte la responsabilité». J'ai eu à en discuter avec Louis Périllier, Résident général de France en Tunisie entre le 13 juin 1950 et le 13 janvier 1952. Il était naturellement du même avis. →

Ce qui s'est passé le 26 janvier 1978 est d'une toute autre nature. Le conflit opposa un gouvernement aux abois à un Ugtt résolue à en découdre. Jusque-là, la centrale syndicale avait été enfermée dans un schéma remontant aux origines du Néo-Destour selon lequel toutes les organisations nationales doivent tourner impérativement autour de lui comme la terre tourne autour du soleil. Aucun des chefs syndicalistes, néo-destouriens pour la majorité, n'avait oublié les tentatives répétées du pouvoir pour domestiquer et affaiblir la centrale syndicale. Entre 1956 et 1965, trois de ses secrétaires généraux ont été « déposés » : Ahmed Ben Salah, Ahmed Tlili, Habib Achour. Des facteurs socioéconomiques ou personnels ont joué, mais ce qui l'a emporté en fin de compte tient à la volonté de l'Ugtt de reconquérir son indépendance par rapport au pouvoir et au Néo-Destour.

Le 26 janvier 1980, un groupe de desperados attaqua la caserne Ahmed-Tlili à Gafsa, donnant le départ à la première insurrection armée contre le régime. Les membres du groupe étaient tous tunisiens quoiqu'équipés, entraînés et financés par des éléments des services spéciaux libyens et algériens, même si les autorités tunisiennes ont tout fait par la suite pour faire taire toute allusion à la participation algérienne. La tentative échoua, mais elle devait révéler la faiblesse de l'assise politique et populaire du régime tunisien et les failles de son système sécuritaire, failles dont un certain Ben Ali paya le prix sur le moment. Il y a eu en vérité un avant et un après-insurrection de Gafsa. Avant, le régime s'estimait ou était estimé suffisamment fort pour déjouer toute tentative de déstabilisation intérieure sans faire appel à l'aide étrangère. Après, tout devenait envisageable sinon possible. Les émeutes du pain de décembre 1983-janvier 1984 partirent de Douz, un jour de marché. Elles se propagèrent vite au reste du pays, traduisant tout à la fois le mécontentement populaire face aux augmentations des prix des produits de consommation de base et un ras-le-bol général. Le régime réussit à les maîtriser au prix d'une centaine de tués et d'une volte-face mémorable. Il y avait dans ce revirement quelque chose de pathétique et de crépusculaire. On sut à partir de ce jour que le pouvoir était si affaibli qu'il devenait une proie facile pour tout aventurier décidé à s'en saisir. Le destin du pays aurait-il changé si l'Ugtt n'avait pas observé la neutralité lors des émeutes? On ne saurait l'affirmer avec netteté, mais si la centrale syndicale avait rejoint le mouvement comme elle l'a fait en 2011, la «révolution» tunisienne aurait peut-être éclaté au mois de janvier 1984 au lieu de janvier 2011.

Métaoui. La contestation mit dans le même sac et les autorités officielles accusées d'incurie et certains dirigeants politiques et syndicalistes locaux soupçonnés de népotisme et de corruption. En fait, la révolte du bassin minier couvait depuis longtemps et pourrait bien se situer dans la continuité des événements de janvier 1978 et de janvier 1980. Outre l'impasse socioéconomique dans laquelle elle se débattait, la région supportait de plus en plus mal la tutelle opprimente d'un pouvoir central perçu comme méprisant et injuste, sentiment très largement partagé et qui perdure encore aujourd'hui. A son habitude, le régime n'y répondit que par la répression, ouvrant la voie à ce qui allait se produire en 2011. Que les événements évoqués ici se soient tous déroulés au cours de janvier ne fait pas de ce mois un épouvantail effrayant ou un signe zodiacal de malheur. Cela est l'affaire des cartomanciens et des chiromanciens, pas des analystes politiques. Ce qui doit interpeller est l'existence d'un trait commun à tous ces événements bien qu'ils soient si dissemblables quant à leur genèse et leur conclusion. Ils correspondent tous à des situations de crise aiguë marquées par l'incapacité du pouvoir d'affronter les mouvements de protestation avec pondération et justice et par son impéritie à déchiffrer et à prendre la pleine mesure des profondes mutations démographiques et socioéconomiques de la société tunisienne. Ce qui doit inquiéter est le fait que la donne institutionnelle, partisane et médiatique ait beaucoup changé depuis janvier 2011, du moins en surface, sans que jamais elle ne puisse insuffler à l'action publique un mode de gouvernement à la hauteur de ces mutations. Aussi le risque est grand de voir la Tunisie connaître, encore une fois, un «chaud» mois de janvier, bien dans la ligne de ce qui est devenu une tradition nationale ou presque. H.T.



 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie
 (+216) 72 32 85 00 FAX: (+216) 72 32 85 60

 marketing@radiomedtunisie.com
 www.radiomedtunisie.com

Assises nationales de la réforme universitaire Les 40 recommandations verront-elles le jour ?

«Un large consensus», se félicite le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Slim Khalbous, à l'issue des Assises nationales de mise en œuvre de la réforme universitaire, tenues début décembre dernier à Hammamet. Malgré le boycott de l'Uggt. Il n'avait pu qu'en prendre acte, soulignant la participation de 1 200 congressistes et mettant en exergue la moisson de travaux. «Un rendez-vous manqué», estime cependant dans nos colonnes Nihel Ben Amar, dans une opinion libre que nous publions pour enrichir le débat, ainsi que les recommandations.

Pas moins de «40 grandes orientations» réparties sur 4 thèmes stratégiques ont en effet été adoptées : formation et pédagogie ; recherche scientifique et innovation ; gouvernance transversale ; vie étudiante et services universitaires. Il aura fallu plus de 150 réunions officielles avec P.-V., la participation de plus de 250 experts, et l'édition des 10 rapports des commissions de réforme, indique le ministre, pour y parvenir.

Formation et pédagogie

1. Refonte du système LMD
2. Réforme du parcours d'ingénierie
3. Réforme du parcours médical et paramédical
4. Rénovation du système d'orientation universitaire
5. Réforme du système d'enseignement privé
6. Mise en réseau des établissements selon les spécialités
7. Mise en place de la formation des formateurs
8. Réforme des statuts des enseignants, refonte du système d'habilitation universitaire du corps des enseignants et des chercheurs
9. Réforme des jurys de recrutement et de promotion ainsi que des commissions sectorielles
10. Développement et organisation des centres de carrière et de certification des compétences

Recherche scientifique et innovation

1. Financement public complémentaire sur la base de fonds compétitifs
2. Création d'une instance nationale de la recherche scientifique
3. Rattachement pédagogique et scientifique des centres de recherche aux universités
4. Mise en place de plateformes numériques de centralisation des équipements scientifiques
5. Réforme du cadre légal des structures intervenant dans la formation du doctorat
6. Renforcement de la propriété intellectuelle et de l'éthique scientifique
7. Création de l'académie de formation et de reconversion pour les nouveaux métiers en recherche et innovation
8. Assouplissement de la gestion des fonds internationaux
9. Création d'espaces d'innovation dans les universités et les technopoles
10. Création d'un classement national des publications scientifiques selon les spécialités

Gouvernance transversale

1. Création de pôles et de districts universitaires
2. Mise en place de la discrimination positive à travers une gouvernance positive

3. Réorganisation et création de nouvelles fonctions selon les nouvelles missions du Ministère, des universités, des établissements universitaires et des centres de recherche
4. Généralisation du statut EPST aux universités, établissements d'enseignement et de recherche
5. Création de conseils d'administration et conseils d'entreprise dans les universités et les établissements d'enseignement et de recherche
6. Rattachement des ISET aux universités
7. Mise en place d'un système de médiation avec un réseau universitaire de cellules de gestion de conflit
8. Institutionnalisation de l'ouverture des établissements universitaires sur l'environnement (fondation universitaire) et diversification des ressources de financement propres : formation continue, étudiants étrangers, recherche appliquée et partenariat public-privé.
9. Mise en place d'une stratégie d'assurance qualité et d'accréditation ainsi qu'une structure indépendante dédiée
10. Mise en place d'un système informatique de gestion intégrée

Vie étudiante et services universitaires

1. Elargissement de la base des bénéficiaires des bourses, des crédits et des aides sociales
2. Augmentation du nombre des structures et des spécialistes dans le soutien psychologique et médical
3. Création du conseil de la vie universitaire dans les établissements universitaires
4. Adoption de la carte universitaire électronique (smart card) multiservices
5. Mise en place d'un système complémentaire d'assurance maladie
6. Création d'une fédération sportive universitaire
7. Intégration des activités associatives et culturelles dans les parcours de formation diplômante
8. Encouragement à la création de clubs et d'associations d'étudiants dans les établissements universitaires
9. Mise en place d'un système d'attractivité et d'accueil des étudiants étrangers
10. Aménagement et accréditation des espaces de vie dans les établissements universitaires

Un RDV manqué ?

Loin de tous les tapages médiatiques autour des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui ont réuni, semble-t-il, 1 200 participants, les 2 et 3 décembre 2017, je souhaite, chers lecteurs, partager avec vous mes réflexions. 1 200 invités. Mais qui sont-ils ? Nous a-t-on dit :

Des officiels, des invités d'institutions francophones auxquels on a oublié de prévoir la traduction arabe-français (la majorité des interventions ayant été en arabe), des syndicats d'étudiants, et autres, des directeurs d'institutions, des directeurs de laboratoires de recherche, des représentants d'universités privées. Et les 224 membres des commissions qui ont eu la tâche de concevoir la réforme. L'histoire ne nous dit pas par qui et comment ont-ils été choisis.

En observant les badges non distribués au deuxième jour des assises, on comprend vite que les 1 200 n'étaient pas 1 200. On remarque également que le ministère est resté dans le même schéma Top-Down, il n'a pas compris qu'il y a eu une révolution dans le pays et que le schéma par la représentation a volé en éclats et il n'en est pas moins à l'université. Notre ministère appelle au « changement culturel » alors que lui-même ne l'assimile pas. Les membres des conseils scientifiques des institutions, anciens et nouveaux, n'ont pas été conviés, la force vive de l'université qu'est le collègue professoral avec ses expertises diverses et variées à la retraite ou encore en exercice a été ignorée, le lambda-universitaire (sans fonction) désireux de servir l'université a été écarté avec dédain. Ces assises n'auront pas été participatives et inclusives. Elles auront manqué de concertation, de transparence et par conséquent au résultat manqueront l'adhésion de tous et la légitimité escomptée.

Néanmoins, comme tout travail mérite honneur, je m'incline devant le travail accompli par nos collègues et autres membres des 10 commissions. Et pour rectifier le processus de déroulement de cette réforme, les travaux des commissions devraient être discutés lors de journées à programmer par institution et par rectorat. Les recommandations du Down remonteraient au Top, et complèteraient ce qui est ressorti en conclusion des mini-assises du 2-3 décembre 2017. Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre en ligne ces premières contributions, ce qui permettrait aux collègues d'en prendre connaissance, et par le biais d'une plateforme en discuter les propositions et en faire d'autres. Autrement, Monsieur le Ministre aura réussi le rassemblement (comme il a tenu à le rappeler à la clôture) mais pas la réforme.

L'université n'appartient pas au ministre de l'Enseignement supérieur pour en exclure ceux qui ne cherchent qu'à la servir. L'université n'appartient pas aux enseignants même s'ils sont ses



• Par Nihel Ben Amar

soldats du savoir. L'université n'appartient pas à la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui la considère comme sa chasse gardée, qui s'enrichit de nos adhésions et nous exclut des discussions et réformes de notre profession. L'université appartient aux générations présentes et futures qui feront le devenir du pays. Alors, n'en faites pas n'importe quoi, et surtout pas un champ de bataille pour assouvir vos ego et suprématies. Il est temps que ce duel perpétuel entre le ministère et le syndicat, qui sont tous les deux dans l'exclusion des forces vives de l'université, cesse.

L'université est bientôt soixantenaire, ceci pour rappeler le nombre de compétences qu'elle a formées et qui l'ont gouvernée. Si on compte 10 années d'expérience pour chacun des membres de son collège professoral (autour de 2 500 personnes) et ceux à la retraite, c'est plus de 25 000 années d'expertise ; expertise bafouée et dénigrée par cette conduite de la réforme. De toutes ces compétences à la retraite, qui ont servi les structures universitaires, il est nécessaire de tirer les enseignements de ce qu'elles ont bien fait (capitaliser cela) et surtout mal fait pour corriger et ne pas reproduire les erreurs. Cette tribune m'offre l'occasion de faire un appel à mes confrères, en poste ou à la retraite, mis sur la touche volontairement ou involontairement, pour se rassembler et se structurer, former un cercle, qu'on pourrait dénommer -pour blaguer- « les dénigrés du MES et du syndicat », qui mette ses connaissances au profit de l'université, sa réforme et sa genèse avec le tissu économique et social pour un développement durable du pays. Rassemblez-vous, vous êtes la mémoire de l'université, vous avez à écrire son passé et à penser son futur.

Qui intéressé par ce projet, saura nous trouver.

Pour finir et à l'occasion de cette nouvelle année et en dehors de mes préoccupations universitaires, je souhaiterais que nos forces se précisent et s'intensifient dans la lutte contre la corruption et pour la prospérité du pays, les clés de voûte de la réussite de la révolution.

Bonne année à tous. ■

N.B.A.

Professeure en génie chimique, INSAT

Garantie

3
ans

The Creative Life

TCL



Pour une vie pleine d'interaction.

SMART TV
ANDROID IPTV



Android 4.4 :
Avec un design plus abouti, de meilleures performances et de nouvelles fonctionnalités, l'Android 4.4 KitKat vous offre une expérience captivante et intelligente et vous transporte vers le futur.



Android 5.1.1 :
L'Android 5.1.1 Lollipop vous propose une nouvelle interface qui fera de votre navigation une expérience unique que ce soit sur votre téléphone, tablette, montre Android wear ou TV.



Dynamic Contrast Ratio :
Appréciez des couleurs plus riches avec des noirs plus sombres et des couleurs plus éclatantes pour une image plus claire et réaliste.



True Color Tech :
Une technologie d'amélioration avancée des couleurs élargit le spectre de couleur de votre télévision et vous offre des images naturelles.



Direct Led :
Le positionnement de LED juste derrière l'écran permet un éclairage constant et uniforme, une luminosité améliorée et une faible consommation en énergie.



IPTV Standard / Electro IPTV :
Profitez de plus que 2000 chaînes en streaming et une bibliothèque de 5000 films.



N° Vert 80 100 500
APPEL GRATUIT

Bénin Cotonou accueille Tunisair... et les Tunisiens



Cotonou (Bénin) - De l'envoyée spéciale de Leaders, Najeh Kharraz. Magnifique Bénin ! Quartier Latin d'Afrique, cette démocratie garante de paix, cette croissance économique respectable de 5%, cette histoire ancrée au fond des temps et cette nature luxuriante, avec ses merveilleux parcs naturels, ont tout pour séduire. Pays en longueur (657 km), donnant sur la baie de Guinée, situé entre le Togo (la capitale Lomé n'est qu'à 150 km) et le Nigeria, bordé au Nord par le Niger et le Burkina Faso, il compte une population de près de 11 millions d'habitants. Le potentiel économique qu'il offre à la Tunisie est prometteur, pour plus d'un secteur : commerce, industrie, services, éducation, santé, BTP, finances, TIC... C'est ce qui a incité Tunisair à y déployer ses ailes, à partir de décembre dernier. →



Septième desserte régulière en Afrique subsaharienne (sur 57 dont 48 par vols réguliers), la nouvelle ligne Tunis-Cotonou vient s'ajouter à celles qui relient la capitale tunisienne à Dakar, Abidjan, Conakry, Ouagadougou, Niamey et Bamako. «*Nous poursuivons l'extension de notre réseau, indique à Leaders Elyès Mnakbi, P.D.G. de Tunisair, avec un programme d'ouvertures bien préparé. C'est ainsi que nous irons à Khartoum, Douala et Ndjamena en 2018, Accra et Lagos en 2019 et Libreville en 2020.*

«*Tout est bien étudié, explique Ali Miaoui, DGA commercial de la compagnie. Ce choix stratégique exprime la volonté de Tunisair de soutenir l'exportation des produits tunisiens, la promotion des services et l'accroissement des flux d'échanges dans divers domaines. En plus d'une ligne directe à la disposition des étudiants, des patients et des visiteurs.*» Karim Ben Bécher, directeur général Afrique au ministère des Affaires étrangères, ne pouvait mieux séduire les Béninois en annonçant la levée en leur faveur du visa d'entrée en Tunisie.

Conduisant la délégation officielle lors du vol inaugural, le 13 décembre dernier, le ministre du Transport, Radhouane Ayara, s'en est vivement félicité, tout comme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Diplomatie économique. La réussite du Forum économique monté par le Cepex (Aziza Htira), en collaboration avec le TABC (Bassem Loukil), ouvre de bonnes perspectives. C'est ainsi que les 65 opérateurs économiques qui ont fait le déplacement à cette occasion ont pu avoir de premiers contacts intéressants pour développer des partenariats utiles.

Aussi, la petite communauté tunisienne résidente au Bénin, formée de près de 70 personnes, est absolument ravie de voir Tunisair les relier à la mère patrie par deux vols hebdomadaires réguliers. «*C'est ce qui va ouvrir toutes les portes*», s'exclame l'un d'eux et d'ajouter : «*Il était grand temps !*»

N.K.



Ombres blanches de Sinda Belhassan

A la recherche d'une tunisianité égarée



Qu'est-ce que la tunisianité ? Qui sommes-nous ? De quoi est faite cette mémoire collective, nous fige-t-elle dans un passé fantasmé peuplé d'icônes ? La suprématie de l'icône dépend-elle de sa matière ou de sa ressemblance ? Comment changer le signe plastique de l'icône, menace-t-il le signe iconique ? →

Un voyage au cœur de l'imaginaire collectif, à la recherche de la possibilité d'une «tunisianité» que l'artiste essaye de retracer en alignant des représentations, des éléments d'histoire qui construisent à notre insu un lieu commun, une identité collective. A travers 24 œuvres, peintures, bas-reliefs et installations, Sinda Belhassan propose, dans une non-couleur, un voyage à travers le chantier identitaire national : une quête de la tunisianité où les blancs sur les blancs théâtralissent les lieux d'une mémoire commune refoulée par des cassures historiques. Partir de la ligne, se rehausser, en bas-relief pour retrouver l'autre ligne, celle de l'ombre de la matière sur un blanc immaculé. Dessiner avec l'ombre... Sinda fait sa révolution. Elle s'allège du poids des images iconiques et des diktats esthétiques. En modifiant le signe plastique, les constituants d'une image iconique, touche-t-on vraiment à l'icône?

Un sas de neutralité au milieu du «trop-plein» de questionnements identitaires, parfois agressifs. Face au trop de mémoire, au trop d'oubli et à l'explosion des replis identitaires, Sinda Belhassan offre une

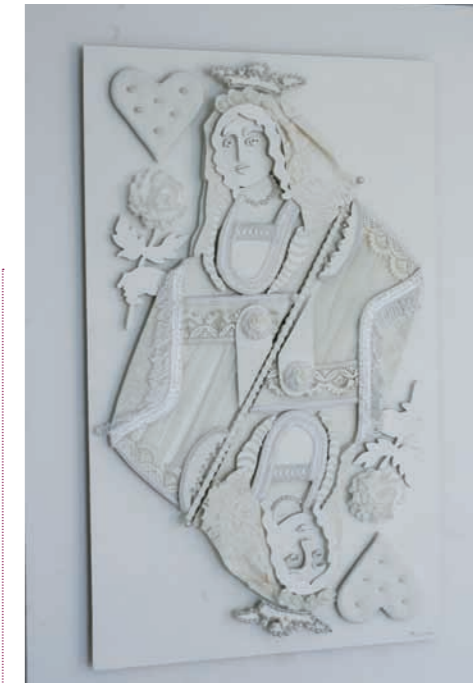


ouverture, à travers des vides, des ombres, des espaces et creuse les icônes sans les détruire, sans commémorations ni jugements. Une démarche interactive où le public interroge l'icône dans sa transformation matérielle. «*La machine iconique ne fonctionne qu'en interaction, elle ne peut survivre que par notre action sur elle, qui la renouvelle et la maintient en vie*», souligne l'artiste. Sinda prend une posture presque «poïétique». Elle nous incite à la découverte de nous-mêmes, de ce qui fait notre essence culturelle, cette exception tunisienne. Questionner l'icône, rétablir le dialogue rompu avec des pans de l'histoire retrouvée permet à chacun de nous de réécrire son scénario : où suis-je maintenant ? Entre Bourguiba et Lamine Bey, dois-je choisir ? Comment accepter le

magma identitaire qui me caractérise, moi Tunisien ?

Des questions nécessaires pour se construire et pour construire avec les autres. Sinda sait nous rendre proches ces icônes intemporelles, incarnation des mythes fondateurs de ce qui fait la Tunisie: Neptune, étendard du drapeau tunisien, Hached en héros tragique éternellement amoureux, éterellement lacéré. Un «Yahiya Bourguiba» scandé par des milliers d'enfants trône en bas-relief fait de modules cubiques en bois, la voix chaude et triste de Habiba Msika, tout cela est la tunisianité en question.

Ombres et lumières, des plans découpés et agencés guident la quête de ressemblance



à l'icône. Un va-et-vient entre l'image et le relief rehaussé d'ornementations et le blanc comme unique valeur, neutre cathartique. Une exposition indispensable où la «bourguibamania» d'inspiration pop'art fait face au «Merioul Fadhila» nostalgique de l'enfance perdue, et où «La descente des marches» du palais du Bardo met en scène des marionnettes beylicales pour interpeller constituants, députés et victimes de l'attentat du musée. Nul besoin d'interprète, ici le voyage se fait contre le symbole, «ceci n'est pas un narguilé», ceci porte la trace du temps à venir, les équipes sportives y figurent, parmi les sigles et les marques de voitures, et le tout se fond dans les armoiries beylicales.

Sans iconoclastie, ni violence, Sinda explore et sonde l'icône, la questionne et invite chacun à le faire. «*Ceci n'est pas un choix, comme à chacun les événements s'imposent à l'artiste, tout comme l'histoire commune, les mythes, ou les icônes. Seule la sensibilité définit la perception. Je respire le même air que tous les Tunisiens, j'essaye de me distinguer par l'outil, certains utiliseront la langue, pour moi ce sera l'ombre, les bas-reliefs...*». Une démarche didactique de relecture des événements qui nous plongent depuis quelques années dans un territoire autre, étranger par sa violence, par ses codes éclatés, mais qui reste le nôtre. ■

Amel Douja Dhaouadi

شمس FM

تونس الكبرى
101.7 FM

بنزرت
95.7 FM

قفصة
88.7 FM

صفاقس
96.2 FM

الوطن القبلي
106.5 FM

القيروان
107.0 FM

المنستير
90.6 FM

سوسة
93.7 FM



Nadia Chaabane

Chronique d'une constituante 2011 - 2014

Constituante atypique à plus d'un titre, Nadia Chaabane est très attendue sur son témoignage des trois années passées à l'ANC, sous la coupole du Bardo, de 2011 à 2014, et de batailles acharnées qu'elle y avait subies et celles menées. Sa «Chronique d'une constituante», qui paraîtra aux éditions Déméter, ce 26 janvier 2018, date anniversaire de la nouvelle constitution, apportera un éclairage significatif sur cette période des plus intéressantes ces dernières années. Battante, Nadia a toujours eu un souffle haletant, un verbe haut et une plume ferme. Avec le recul du temps, on s'aperçoit de l'abîme dans lequel la Tunisie avait failli basculer. La vigilance continue assurée par le groupe des Démocrates, laïques et modernistes, la pression constante exercée et la forte mobilisation conduite dans les médias et la rue pour contrer les projets obscurantistes relèvent aux yeux de nombreux Tunisiens de l'héroïsme. Le récit de Nadia Chaabane nous le rappelle.

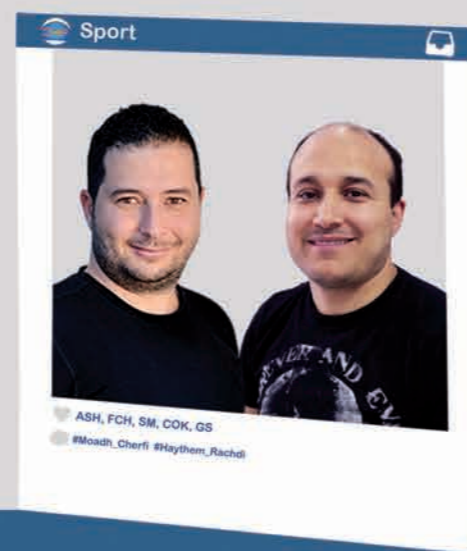
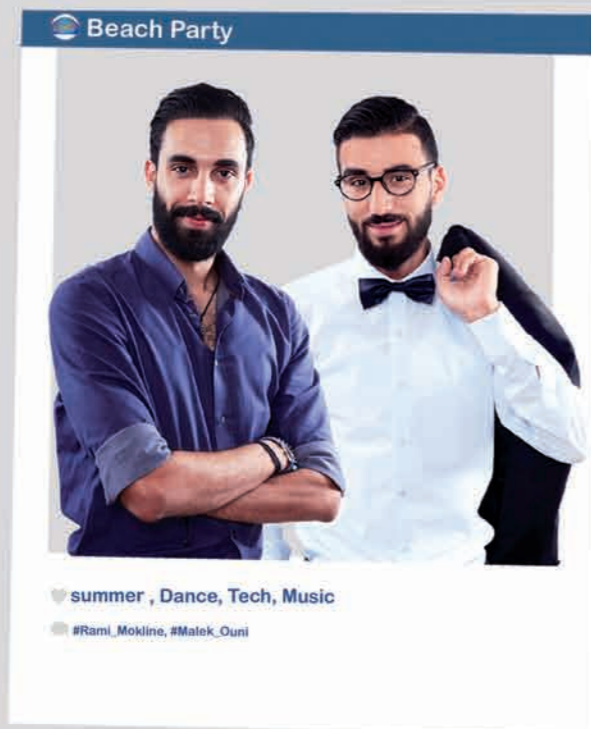
Cette femme originaire du Cap Bon a trouvé à Paris l'espace qui lui était vital pour militer au sein de la gauche tunisienne en exil, exercer courageusement son opposition au régime de Ben Ali, lutter féroce contre le racisme et pour l'égalité des droits et la justice sociale. Elue d'Al Massar à l'Assemblée nationale constituante pour la circonscription de France 1, ce docteur en sciences du langage et militante invétérée sera l'une des icônes au Bardo. Sa voix retentira sans cesse sous la coupole, comme dans les salles de commissions et les réunions de négociations.

C'est ce qui donne un relief tout à fait particulier à sa «Chronique». «Quand le texte de cet ouvrage m'a été proposé à l'édition, souligne son éditeur Moncef Guellaty, et malgré le fait qu'il résulte d'une expérience partisane, j'ai eu un vrai intérêt à entrer dans les coulisses, à savoir comment les négociations, les pressions et les arbitrages ont abouti à l'adoption de la constitution de notre deuxième République. J'ai également pensé au devoir de mémoire vis-à-vis des générations futures (...). Engagée, membre d'un parti, son texte offre un point de vue personnel par rapport à une histoire collective. Il participe à notre information, et servira à nos historiens.»



Tunisie, deuxième République
Chronique d'une Constituante 2011 - 2014
De Nadia Chaabane
Déméter Editions, 2018

LE BON AIR EST SUR CAP Fm



Adresse : Avenue Abu Dhabi 8050 Hammamet-Tunisie

91.5 fm 105.6 fm 95.2 fm radio cap fm www.caprudio.tn 31 363 750

Bonnes feuilles

L'image de l'Iran... et de l'Algérie

(...) J'étais élue et j'allais vivre une expérience unique, celle de "fonder" un nouveau pacte, réfléchir le devenir de mon pays. Des concitoyens m'ont fait confiance pour les représenter. Grande responsabilité mais aussi de la fierté. Pour une majorité, ils ont déposé leur bulletin dans l'urne pour la première fois, il y avait 47 listes et 235 candidats pour cinq places et c'est la nôtre qu'ils ont choisie. Nous avons subi une campagne de dénigrement et de diffamation, nous avons été malmenés sur les réseaux sociaux et sur les plateaux, traités de mécréants, et pourtant nous voici élus. Des électeurs ont eu confiance en nous. Etre à la hauteur de cette confiance n'est pas chose aisée. Cette responsabilité était d'autant plus grande et plus lourde que nous étions minoritaires et que les islamistes avaient gagné les élections.

J'étais consciente de la faiblesse des forces progressistes dans la future Assemblée et l'image que j'avais de l'Iran était présente, comme l'était celle de la guerre civile en Algérie. Pour moi, ce n'étaient pas des contrées lointaines. Une partie de mes amis à Paris venaient de ces deux pays. Réfugiés en France, car traqués dans leur propre pays par les islamistes et les obscurantistes. Ils sont marqués dans leur corps et dans leur cœur. Ma joie était entachée par cette noirceur, que je craignais plus que tout car j'en connaissais la face hideuse, la face destructrice. Je connaissais leur haine des femmes, j'en ai vu les stigmates sur les corps, leur haine des libertés, j'ai vu des amis pleurer leurs camarades assassinés, leurs femmes violées ou voilées par la force, j'ai vu des familles déchirées, des enfants s'entre-tuer. Mes concitoyens m'ont fait confiance et m'ont élue pour les défendre et défendre le modèle de société auquel ils croient. J'incarnais leurs espoirs et il me fallait être à la hauteur de cette responsabilité. A partir de ce moment-là, j'ai senti que ma vie ne m'appartenait plus. Elle était intimement liée à celle de mon pays. Je me devais de préserver la terre de mes ancêtres de tout noirceur et de tout basculement dans une histoire qui ne soit pas la nôtre. (P.16)

Un discours mystico-religieux

(...) Cela fait deux heures que je suis là, mon unique souhait est que le bon sens l'emporte et que le cynisme et la soif du pouvoir ne submergent pas cet espace et ne confisquent pas la parole à une population qui jusque-là n'a pas pu exprimer sa joie. La séance a repris avec une allocution du président de séance. On a eu droit à un discours mystico-religieux dans lequel il a cité pas moins d'une dizaine de versets, un discours truffé de références religieuses, il y a même évoqué le diable et, pour finir, condamné les agissements de la société civile. Des propos hors sujet n'ayant rien à voir avec le discours introductif d'une Assemblée constituante.

Des propos qui ont soulevé un tollé de contestation et une invitation à quitter la présidence de l'Assemblée alors qu'on a

opté pour le plus âgé des élus - c'est l'usage - pour présider la séance d'ouverture en raison de sa supposée sagesse et pour qu'il soit diplomate et médiateur. Ce préjugé souvent colporté à propos des aînés s'est encore une fois révélé abusif, et ce sont les plus jeunes dans l'Assemblée qui se sont indignés. Ce monsieur formaté à la pensée unique a, du haut de sa tribune, reproduit ce qu'il a toujours vu faire, imposer son point de vue à tous, oubliant qu'il était dans la posture du médiateur, du facilitateur. De fait, il a même ignoré la possibilité d'en être un. "Aam Tahar", comme les jeunes l'ont baptisé, a incarné par sa posture l'impossible mutation pour certains. (P. 20)

Comme sur les bancs d'une université d'études théologiques. Par moments, lors de discussions dans les commissions constitutionnelles, j'avais l'impression que j'étais sur les bancs d'une université d'études théologiques, je prenais alors mal en patience. Je me contentais d'argumenter rationnellement sans jamais rentrer dans cette autre logique dans laquelle ils tentaient de nous enfermer.

J'étais convaincue de la perte de temps qu'on subissait mais je n'avais pas le pouvoir de changer les choses. Une fois la page de la charia tournée, d'autres thématiques puisant toujours dans les référentiels religieux ont été débattues. Ils ne pouvaient concevoir l'alternative et les avancées en dehors du cadre de référence islamique, alors même que ce cadre était complètement absent de leur programme électoral.

Nous avons eu ainsi droit à la proposition d'une caisse pour récupérer la zakat remise pour l'occasion à l'ordre du jour et d'autres propositions, notamment pour ressusciter les Awqaf, pour un conseil supérieur de la fatwa..., toute une panoplie de réformes qui ne feraient que changer le rapport à l'État et au droit positif. (P. 41)

Dans une souricière

(...) Depuis le 22 novembre, date du démarrage de l'ANC, le sentiment d'être dans une souricière ne m'a jamais quittée. A chaque fois que quelqu'un me posait la question : "Comment tu vis l'ANC ?", ça a été ma réponse. Oui, une souricière, car on n'a qu'une seule voie, celle de trouver la sortie ensemble.

En cette période, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle est implosive et tendue, la surenchère, les appels à la démission et à la dissolution de l'ANC apparaissent comme de la gesticulation. Nous vivons un moment crucial de notre histoire, chacun de nous est amené à prendre une décision en son âme et conscience. L'envie de lever l'ancre et de larguer les amarres ailleurs m'a tentée mille et une fois, franchir le portail de l'ANC a été parfois un vrai supplice, entendre ou lire des propos inaudibles et abjects a été parfois une torture...et pourtant...tous les matins j'ai trouvé la force de continuer, car je n'avais qu'une obsession : LE PAYS. Ce que j'ai en mémoire à chaque fois que l'envie de quitter l'ANC m'effleure, c'est le scénario algérien. J'ai beaucoup →

→ d'amis algériens et tous sont d'accord sur une seule chose : la dissolution leur a été fatale et jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas réussi à s'en remettre.

Nous sommes face à un contexte de mondialisation et de chamboulement dans le monde qui ne peuvent pas ne pas avoir de prise sur notre manière de raisonner. Les expériences vécues par d'autres sociétés nous sont accessibles et doivent nous amener à en tirer des conclusions et à en retenir des leçons tout en sachant que chaque société présente des particularismes dus à son histoire. La Tunisie ne sera pas une seconde Algérie, ni un second Iran, ou toute autre dictature... (P. 184)

C'est parce que le pluralisme est réel que le projet d'Ennahdha a avorté

La question identitaire, imposée dans le débat par Ennahdha de manière complètement démagogique et machiavélique, a empêché l'émergence d'autres débats à mon sens plus constructifs et plus intéressants pour notre société. Ils nous auraient amenés à assumer notre pluralisme sans complexe.


La Tunisie est multiple et plurielle. Une partie de la population l'ignore ou n'en a pas conscience, et les islamistes ont tenté par tous les moyens de nous le faire oublier. Ce débat n'a pas pu avoir lieu, il a été étouffé par des voix ignorantes et sans ambition pour le pays. Des voix qui ont failli semer la discorde. C'est parce que le pluralisme est réel que le projet d'Ennahdha a avorté. Il a buté sur cette histoire de la Tunisie et ce brassage non assumé.

Le débat a eu lieu de manière assez marginale sur la question de la protection des minorités, mais il n'a pas été suffisamment assumé par les démocrates qui n'en ont pas fait un objet de clivage.

Les leaders tunisiens qui pouvaient influencer sur le cours de l'histoire ne l'ont pas vu comme un enjeu majeur non plus. Ils se sont contentés de formulations plus globales. Cependant, l'omniprésence des renvois vers la culture arabo-musulmane dans la Constitution contribue à la discrimination de ceux qui ne sont pas arabes et/ou musulmans. On s'est retrouvés dans l'incapacité de pointer les travers de la société tunisienne pour sceller un premier acte dans la lutte contre les discriminations et envoyer un premier message. (P. 324)

La frustration d'un travail inachevé

Je crois beaucoup dans les lois volontaristes pour faire évoluer les choses, mon expérience en tant que féministe me l'a démontré tous les jours, attendre qu'une société évolue pour impulser du changement est un souhait, mais dans la réalité cela se passe rarement ainsi.

J'ai senti cette frustration du travail inachevé le lendemain du vote de la Constitution. Le jour même, j'étais dans l'euphorie d'un objectif atteint, d'un exploit inespéré car chèrement payé. Est-ce qu'on pouvait faire mieux, seuls les historiens pourront le dire plus tard. Ils auront le recul et pourront compiler toute cette histoire et la faire parler. Pour ma part, je pense que oui, pour les discriminations qui perdurent et, je pense que cet abandon repose sur les épaules de l'élite politique qui a participé au dialogue national et qui, pour partie, n'avait pas l'ambition d'éradiquer les discriminations dans notre pays. Elle-même n'était pas réellement porteuse de la rupture tant attendue. (P. 327) 

(*) Les intertitres sont de la rédaction

La couverture plébiscitée

C'est une première dans le monde de l'édition en Tunisie. Pour s'assurer du bon choix de la couverture du livre de Nadia Chabaane, son éditeur a eu l'idée d'inviter les fans de sa page facebook d'exprimer leur préférence parmi trois maquettes proposées. Il suffisait juste de « liker ». Double surprise : réel engouement pour l'exercice et choix de la couverture qui n'était pas donnée favorite... En plus d'un bon effet d'annonce en teasing. Bien joué !



Jawhara FM

إذاعة وطنية

90.7 | 103.2 | 98.6

TUNIS | NORD OUEST ZAGHOUAN CAP BON | GABES SFAX

Bizerte **TUNIS**

Nabeul
Zaghouan
Sousse
Monastir
Mahdia
Sfax
Gabes

FM
Jawhara
الدنيا و ما فيها

Révolution An VIII

Dans quelques jours, la révolution tunisienne entrera dans sa huitième année. Une période relativement courte dans une Histoire trois fois millénaire, mais suffisamment longue pour qu'on en dresse un premier bilan sans passion. D'abord un constat : la Tunisie a changé, énormément changé :

En bien : on était «un pays sans bruit» ; on est en pleine effervescence révolutionnaire. Il était fortement déconseillé de parler politique même avec ses enfants et si on s'y hasardait, il fallait tourner la langue sept fois dans la bouche avant de parler ; nous sommes désormais 11 millions d'analystes politiques. On avait la dictature ; on a la démocratie.

En mal : on avait la sécurité ; on a le terrorisme. La situation économique était satisfaisante ; on est en pleine récession. On avait la corruption ; on en est encore malades, mais on se soigne, sans pour autant se résoudre aux remèdes drastiques. L'Uggt s'en tenait à la défense des intérêts de ses adhérents ; aujourd'hui, c'est une organisation qui dispose d'un Etat. Il y avait quelques grèves, mais la machine économique tournait à plein régime ; on a des *gréviculteurs*. On avait le parti unique ; on a un grand parti islamiste, une poussière de formations et des associations plus puissantes que l'Etat. Conclusion : des acquis incontestables et des échecs qui ne le sont pas moins.

C'est dire qu'il est vraiment grand temps pour les Tunisiens de penser à reconstruire leur économie (car la démocratie ne nourrit pas son homme), de rompre avec le discours victimaire, pour les syndicats de permettre à la machine économique de redémarrer, pour les journalistes de s'arrêter

de s'autoflageller, de diaboliser leurs élites et de dire du mal de leur révolution et de leurs dirigeants, alors qu'ils idéalisent dans le même temps des pays qui ne peuvent être que des anti-modèles pour nous. Peut-être, n'est-on pas conscients de l'importance que notre pays et sa révolution représentent pour le monde arabe. Même s'ils ne le montrent pas, ces pays, et surtout leurs dirigeants, lorgnent constamment la Tunisie. Une expression a fait florès en Egypte au lendemain de la Révolution : «La réponse est chez les Tunisiens», dès que la transition démocratique marquait le pas. Il est pour le moins paradoxal qu'en Tunisie, toute initiative suscite une levée de boucliers et quand elle est adaptée, c'est généralement au prix de palabres interminables et de concessions qui la vident de sa substance. Car dans ce pays, tout le monde a son mot à dire sur n'importe quoi. Résultat : on fait du surplace, et les réformes arrivent souvent trop tard. Ce sera le cas pour la mise en place de toutes les nouvelles instances.

Malgré un parcours chaotique, la Tunisie se rapproche des standards occidentaux en matière de démocratie, de liberté d'expression et d'équilibre entre les pouvoirs. Il serait bien que l'intendance suive. Plus que les textes, ce serait la meilleure solution pour immuniser la révolution. La révolution n'a jamais été un long fleuve tranquille. Les Syriens et les Yéménites en savent quelque chose. On aurait pu connaître le même sort. Heureusement, l'une des qualités du Tunisien est de savoir jusqu'où il ne faut pas aller trop loin. Il aime faire monter la tension, jouer à se faire peur, avant de se ressaisir au dernier moment. En tout cas, la révolution tunisienne est en marche et quoi qu'on en dise, «*ce n'était pas mieux avant*»...**■**

H.B.

